

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

R A P P O R T

D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille a été placée sous la responsabilité de Jean-Claude **Groshens**, membre du Comité national d'évaluation, de Jean-Marc **Gebler**, consultant auprès du Comité, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Isidore **Boursier-Mougenot**, chargé de mission au CNE ;

Guy **Faucon**, ancien IEN adjoint en Loire-Atlantique ;

Joël **Lebeaume**, directeur d'études à l'IUFM d'Orléans-Tours ;

Hugues **Moussy**, chargé de mission au CNE ;

Sylvie **Nguyen**, secrétaire général de l'université Paris I ;

Colette **Odinet**, ancien proviseur du Lycée La Martinière Duchère à Lyon.



ORGANISATION

Nisa **Balourd** a assuré la présentation matérielle de ce rapport.

Le CNE remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité. Il tient à souligner que l'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.



Présentation	7
Gouvernement et gestion	17
I – Identité, organisation, structures	20
II - Le pilotage de l'établissement - les instances de l'IUFM	23
III - Les partenariats et les relations extérieures	24
IV - La politique de recrutement des enseignants	26
V – La répartition des compétences : services et sites	27
VI - La gestion financière et budgétaire	28
VII - La gestion des personnels	31
VIII - La gestion immobilière	34
Formation et recherche	
I - La formation des professeurs des écoles	35
II - La formation des professeurs des lycées et collèges	37
III - La formation générale et commune	45
IV - La formation continue	56
V - Les supports (ou moyens d'accompagnement) de la formation	59
VI - La vie étudiante	64
VII - La recherche et la formation de formateurs	65
Conclusions et recommandations	66
Table des sigles	71
Postface : réponse de la Directrice	75
	79



CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

PRÉSENTATION

1 - STATUT ET MISSIONS. Créé par les décrets du 7 juin 1991 et du 4 septembre 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille est un établissement public à caractère administratif. Il est placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement. Les instituts universitaires de formations des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation. Ils organisent des formations de préparation professionnelle des étudiants.

2 - L'IUFM DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

L'académie d'Aix-Marseille couvre quatre départements de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur : les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône, le Var. Sa superficie est de 21 457 km², pour une population d'environ 2,6 millions d'habitants. La population y est très inégalement répartie : le département des Bouches-du-Rhône compte 70 % de la population, le Var 20 %, et les deux départements alpins 10 %.

Avec un taux de réussite de 75,3 % au baccalauréat en 1998, l'académie d'Aix-Marseille se situe en deçà de la moyenne nationale (79,1 %). L'effectif total de la population universitaire de cette académie était de 70 766 étudiants en 1998-1999.

L'IUFM d'Aix-Marseille a été créé en 1991 à partir des Écoles normales d'Aix-en-Provence, Avignon et Digne, et du Centre pédagogique régional. Il faut noter qu'il n'y avait d'École normale ni à Gap ni à Marseille. Le siège du rectorat est à Aix-en-Provence. L'IUFM a fait le choix d'implanter sa direction à Marseille et de créer *ex nihilo* un site de formation en centre-ville, qui fonctionne depuis septembre 1995.

Avec 3 434 étudiants et professeurs stagiaires en 1998-1999, l'IUFM d'Aix-Marseille se situe, par sa taille, dans le deuxième groupe des IUFM, derrière celui constitué par Lille, Versailles et Créteil. En première année, 526 étudiants (soit 23 % de l'effectif des étudiants de première année) préparent le concours du professorat des écoles et 1 734 étudiants (soit 77 %) préparent les concours du second degré. En deuxième année, on compte 464 professeurs des écoles stagiaires (soit 40 % de l'effectif des élèves de deuxième année) et 710 professeurs stagiaires du second degré.

La totalité des professeurs des écoles qui sortent de l'IUFM (un peu moins de 500 par an en moyenne) sont affectés dans un des quatre départements de l'académie. Les professeurs du second degré, dans leur grande majorité, reçoivent une première affectation dans une autre académie.

Les relations avec les universités. L'IUFM est rattaché par convention aux trois universités de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille et à l'université d'Avignon. Une collaboration avec ces établissements est établie depuis la création de l'IUFM.

Aujourd'hui, il existe 23 préparations conjointes avec les universités (dont 6 avec deux universités) : 20 concours sont préparés avec l'Université de Provence (U1), partenaire principal de l'IUFM qui concerne environ 1 200 étudiants, 2 concours sont préparés avec l'Université de la Méditerranée (U2), 3 avec l'Université de Droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille (U3), et 4 avec l'Université d'Avignon. 16 préparations sont entièrement prises en charge par l'IUFM :

- 1 CAPES : documentation ;
- 7 CAPET : technologie ; génie électrique, (2 options) ; économie et gestion (3 options) ;
- 8 CAPLP2 : Lettres-histoire, anglais-lettres, génie électrique (2 options), sciences et techniques médico-sociales, communication administrative et bureautique, comptabilité et bureautique, vente.

3 - LES SITES DE L'IUFM. L'IUFM est implanté dans les locaux des anciennes Écoles normales à Aix-en-Provence, Avignon, Digne. Marseille abrite le siège administratif de l'institut et deux sites de formation, l'un sur la Canebière, l'autre sur le pôle scientifique de Château-Gombert.

Aix-en-Provence. L'IUFM s'est implanté sur le site des deux anciennes Écoles normales, à proximité du centre-ville. Ce site, le plus important de l'IUFM en termes d'effectif, accueille des formations du premier et du second degré, soit environ 1800 étudiants et stagiaires. Il bénéficie de 58 emplois administratifs et de service. Ce site se trouve à environ 35 kilomètres du siège, soit un temps de trajet de 40 minutes.

Avignon. Le site est celui de l'ancienne École normale, à 25 minutes du centre-ville. Il accueille environ 270 personnes en formation et dispose de 17 emplois d'IATOS. La distance de ce site au siège marseillais est de 95 km.

Digne-les-Bains. Situé à l'emplacement de l'ancienne École normale mixte, c'est le site comportant le plus petit nombre d'élèves : 90 étudiants et professeurs stagiaires du premier degré. C'est également le site le plus éloigné du siège (140 km, soit deux heures en véhicule personnel et près de trois heures en transport en commun). Ce centre mobilise une dizaine d'emplois IATOS.

Marseille-Canebière. Ce site a commencé à fonctionner en septembre 1995. Il se situe dans deux bâtiments d'un ancien grand magasin du centre-ville qui ont été entièrement rénovés, dans le cadre du programme Université 2000, en partenariat avec le rectorat et la municipalité. Il accueille environ 700 personnes en formation (étudiants et stagiaires du premier et du second degré), une centaine de formateurs et une quinzaine de personnels administratifs et techniques.

Antenne de Château-Gombert (Uniméca). Depuis avril 1996, l'IUFM assure une formation scientifique sur le pôle universitaire et technologique de Château-Gombert, en partenariat avec les universités de Provence et de la Méditerranée (U1 et U2). Une convention de gestion commune a été passée avec ces deux universités. Un conseil pédagogique permet de discuter des projets pédagogiques, des programmes de formation et de la mise en commun de moyens, les décisions proprement dites demeurant du ressort du conseil d'administration de chaque établissement. Le point fort de cette structure tripartite est la mutualisation des expériences et des moyens. Le pôle accueille environ 800 étudiants, dont, pour l'IUFM, une centaine d'élèves de première année préparant les concours techniques de l'enseignement du second degré et une quarantaine de professeurs stagiaires.

4 - LA CARTE DES FORMATIONS. Avant la création de l'IUFM, les préparations aux concours du second degré, organisées par les universités, étaient au nombre de 18 : 15 CAPES, 1 CAPET et 2 PLP2.

En 1998-1999, l'IUFM d'Aix-Marseille proposait les formations suivantes :

- premier degré : préparation au CERPE, au CAPSAIS (options E, F, G) et au diplôme de psychologue scolaire ;
- 39 préparations aux concours de l'enseignement du second degré : 17 CAPES, 11 CAPLP2, 9 CAPET, le CAPEPS, la filière de conseiller principal d'éducation (CPE).

5 - LES ÉLÈVES. Le terme "élève" a été délibérément choisi, après de longs débats, pour désigner à la fois les étudiants de première année et les professeurs stagiaires de deuxième année, en référence aux grandes écoles certes, mais aussi pour marquer la continuité des deux années.

Les formations proposées à l'IUFM d'Aix-Marseille

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

Premier degré

Second degré

AGREGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.

L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Psychologues scolaires

AIS

CAPET

Génie mécanique construction
production
maintenances des véhicules, ...
Génie Civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

CAPLP2

Mathématiques/Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenances des véhicules, ...
maintenances des systèmes mécaniques automatisés
Génie Civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

Répartition des élèves (étudiants et professeurs stagiaires) de l'IUFM d'Aix-Marseille dans les différentes filières en 1998-1999

1ère année	1er degré		2nd degré							Total degrés 1 et 2
	CERPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG.	Total 2nd deg.	
IUFM d'Aix-Marseille	526	1 132	161	145	109	70	117	-	1 734	2 260
IUFM France entière	16 030	29 425	3 869	2 511	2 585	1 301	1 771	-	41 462	57 492

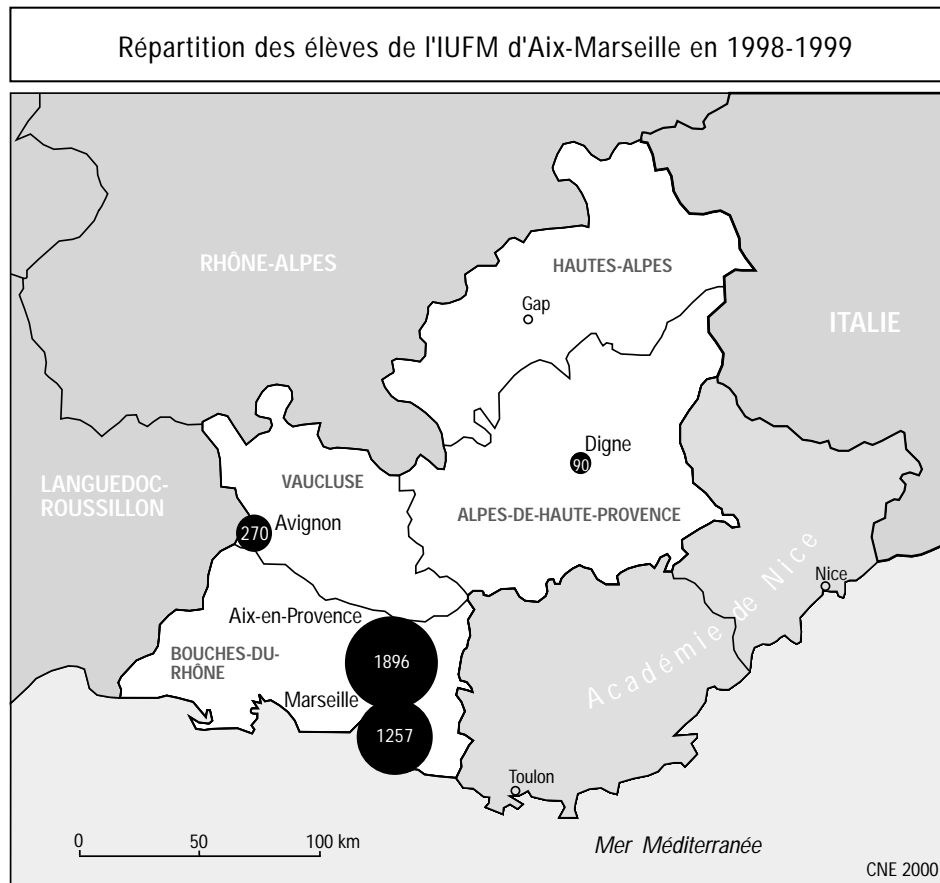
2ème année

IUFM d'Aix-Marseille	464	325	78	90	95	22	47	53	710	1 174
IUFM France entière	10 528	7 307	1 217	1 263	1 695	540	521	1 228	13 771	24 299

Total années 1 et 2

IUFM d'Aix-Marseille	990	1 457	239	235	204	92	164	53	2 444	3 434
IUFM France entière	26 558	36 732	5 086	3 774	4 280	1 841	2 292	1 228	55 233	81 791

Source : MENRT/DPD



Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1998-1999 (1)

	1ère année	2ème année	TOTAL
CERPE			
Professeurs des écoles	526	464	990
TOTAL 1er DEGRÉ	526	464	990
CAPES			
Philosophie	16	10	26
Lettres classiques	17	13	30
Lettres modernes	152	55	207
Histoire-Géographie	226	32	258
Sciences économiques et sociales	43	18	61
Allemand	24	6	30
Anglais	194	58	252
Espagnol	97	23	120
Italien	33	5	38
Occitan, langue d'oc	4	5	9
Mathématiques	133	48	181
Physique et Chimie	74	26	100
Physique et Électricité appliquée	15	10	25
Biologie-Géologie	0	15	15
Éducation musicale et Chant choral	38	12	50
Arts plastiques	75	19	94
Documentation	41	6	47
Sous-total CAPES	1 182	361	1 543
CAPEPS	161	78	239
Conseiller Principal d'Éducation	70	22	92
CAPET			
Génie mécanique <i>option construction</i>	12	12	24
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	12	8	20
<i>option électrotechnique et énergie</i>	7	8	15
Technologie <i>option construction mécanique</i>	17	11	28
<i>option construction électrique</i>	15	13	28
<i>option gestion</i>	16	15	31
Biotechnologie <i>option biochimie, génie biologique</i>	29	7	36
Économie-Gestion <i>option économie et gestion administrative</i>	16	9	25
<i>option économie et gestion comptable-financière</i>	21	5	26
<i>option économie et gestion commerciale</i>	14	8	22
Sous-total CAPET	159	96	255

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1998-1999 (suite)

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPLP2			
Mathématiques - Sciences physiques	52	31	83
Lettres / Histoire	40	25	65
Anglais / Lettres	15	14	29
Espagnol / Lettres	8	0	8
Génie civil			
<i>option construction, économie</i>	7	7	14
<i>option construction et réalisation des ouvrages</i>	5	5	10
Sous-total CAPLP2	127	82	209
AGRÉGATION			
Philosophie	-	1	1
Lettres classiques	-	4	4
Lettres modernes	-	3	3
Histoire	-	9	9
Sciences sociales	-	2	2
Allemand	-	1	1
Anglais	-	5	5
Espagnol	-	2	2
Portugais	-	1	1
Génie civil	-	6	6
Mécanique et Génie mécanique	-	7	7
Mathématiques	-	13	13
Sciences physiques	-	16	16
Sciences naturelles	-	11	11
Techniques économiques de gestion	-	3	3
Éducation musicale	-	0	0
Arts plastiques	-	3	3
Sous-total AGRÉGATION	-	87	87
TOTAL 2nd DEGRÉ	1 699	726	2 425
TOTAL GÉNÉRAL	2 225	1 190	3 415

6 - LES PERSONNELS

Les personnels enseignants. Depuis la création de l'IUFM, les emplois enseignants ont évolué comme suit :

- en septembre 1991, l'héritage des trois Écoles normales de l'académie consistait en 84 emplois ;
- à la création de l'IUFM, 5 emplois de professeur d'université (PR) et 6 de maîtres de conférences (MCF) ont été créés ;
- en 1995, le total se montait à 120 emplois, dont 6 PR, 16 MCF et 75 PRAG ou PRCE ;
- en 1999, on comptait 146 emplois : 6 PR, 22 MCF, 1 assistant, 98 PRAG ou PRCE, 5 IPR-IA et 14 enseignants du premier degré.

Le nombre des formateurs associés (hors maîtres formateurs), le volume horaire global de leur prestation, sont en diminution continue depuis 1994 : en 1997-1998, on comptait 164 formateurs dispensant 17 381 heures, alors qu'en 1994 on en comptait 206 pour un volume global de 20 873 heures. En revanche, le volume horaire dispensé par les maîtres formateurs est relativement stable.

Les personnels enseignants de l'IUFM

Les enseignants de l'IUFM

		1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Enseignants-chercheurs	Professeurs	6	6	6	6	6
	Maitres de conférences	16	16	16	19	22
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	75	77	89	91	98
Enseignants du premier degré	MF - INST - IS	16	16	15	14	14
Corps d'inspection	IPR - IA	6	5	5	5	5
Autres	Assistants	1	1	1	1	1
Total des emplois		120	121	132	136	146

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; MF : maître formateur ;
INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional ; IA : inspecteur académique

Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/3 du service)

		1997-1998	1998-1999
Directeurs d'études	Professeurs	4	3
	Maitres de conférences	7	5
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	45	49
	PLP	7	3
Enseignants du premier degré	IMF	142	146
	Instituteurs et PE	2	5
Corps d'inspection*		1	1
Total des emplois		208	212

*Les IEN (Inspecteurs de l'Éducation nationale) intervenant à l'IUFM sont comptabilisés dans cette colonne.

PLP : professeur de lycée professionnel

Les intervenants extérieurs

On entend par intervenant extérieur toute personne (autre que formateur associé) dont le volume d'heures d'intervention est supérieur à 5 heures par an.

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999 (1er trimestre)
Enseignants-chercheurs	3	3	2	3	3
Enseignants du second degré	89	113	129	128	41
Enseignants du premier degré	9	7	7	4	4
Autres	14	25	18	20	5
Total	115	148	156	155	53

Les personnels administratifs et de service. Au 1er octobre 1999, l'IUFM comptait 149,5 supports budgétaires pour les personnels administratifs et de service : 19 de catégorie A, 14 de catégorie B et 116,5 de catégorie C. La répartition par type d'emploi est la suivante : 81 titulaires, 29,5 permanents employés par l'établissement, 35 CES-CEC et 4 jeunes docteurs. Comme dans d'autres IUFM, on remarque la part très élevée des emplois de catégorie C (78 %). On peut cependant noter la lente augmentation des emplois de catégorie A, passant de 4 emplois AASU en 1992-1993 à 6 en 1998-1999 (hors les emplois de SGASU et CASU de l'agent comptable). On note également la nette croissance des emplois de catégorie B, qui passent de 5 à 14 entre 1992 et 1999.

7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION. L'évaluation de l'IUFM d'Aix-Marseille a été lancée en novembre 1998. Après envoi d'un guide d'évaluation interne et à l'occasion d'une réunion qui associait les IUFM concernés par la quatrième vague d'évaluation (Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Toulouse), le CNE a présenté sa démarche méthodologique remaniée en concertation avec la Conférence des directeurs d'IUFM. En raison de la volonté des membres du Comité d'intégrer l'évaluation de l'IUFM dans la réflexion plus large engagée sur le site universitaire d'Aix-Marseille, la première visite a été repoussée de quelques mois. Elle a eu lieu le 30 septembre 1999. Le programme s'est ensuite déroulé normalement. L'IUFM a remis son dossier d'évaluation interne au CNE le 28 mai 1999.

Les missions d'expertise ont été conduites les 8, 9 et 10 décembre 1999, et le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'experts, a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 27 avril 2000. La seconde visite du CNE a été effectuée le 30 juin de la même année. L'assemblée des membres du Comité a approuvé le rapport final lors de sa séance du 28 septembre.

Le rapport d'évaluation interne. Il s'agit d'un document très complet et remarquablement présenté. L'exercice d'évaluation interne a été bien mené : l'IUFM a su associer la restitution d'une information précise et de qualité à des analyses pertinentes de ses forces et de ses faiblesses. Cette démarche a par ailleurs bénéficié d'une publicité satisfaisante à l'intérieur de l'établissement.

La méthodologie. Le CNE a révisé ses instruments méthodologiques et, en premier lieu, le guide d'évaluation interne pour tenir compte des éléments suivants :

- l'évidence constatée de l'importance des implantations départementales dans l'organisation interne des IUFM et de la diversité de leurs configurations. Pour apprécier notamment la cohérence de l'institution, il paraissait nécessaire d'étudier plus systématiquement le fonctionnement des implantations départementales qui constituent une originalité forte et historique des IUFM, quelles que soient les modalités d'organisation adoptées ;

- la nécessité de mieux prendre en compte les partenariats institutionnels de l'IUFM : relations avec les universités, partenariats avec les services rectoraux, les inspections académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement, qui ont une incidence très directe sur la qualité de la formation délivrée en deuxième année ;

- l'intérêt d'envisager les formations dans la perspective globale d'une politique d'établissement, et non isolément de façon fragmentaire, excepté à titre d'illustration.

Cette approche, recentrée autour des trois notions contenues dans la dénomination des IUFM (institut, universitaire, formation des maîtres), nécessitait aussi un autre découpage du champ des expertises : pour évaluer la formation des PLC, la segmentation disciplinaire a été abandonnée au profit d'une répartition articulée autour des temps de formation (préparation au concours, deuxième année). Le collège d'experts, plus restreint en nombre, a mobilisé cinq personnalités autour des grands thèmes suivants :

- le gouvernement ;
- la gestion ;
- la formation des professeurs des écoles ;
- la première année de formation des professeurs des lycées et collèges ;
- la deuxième année de formation des professeurs des lycées et collèges.

Le CNE tient à souligner la disponibilité de l'équipe de direction de l'IUFM d'Aix-Marseille et l'excellent accueil dont il a bénéficié.

GOUVERNEMENT
ET
GESTION

I - IDENTITÉ, ORGANISATION, STRUCTURES

Lors de sa création en 1991, l'IUFM a remplacé de fait les trois Écoles normales d'Aix-en-Provence, d'Avignon et de Digne, et a hérité de la longue tradition universitaire de préparation aux concours du second degré des universités de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille. Les structures mises en place par le premier directeur déterminent encore largement le fonctionnement de cet établissement : apparemment complexes, elles permettent néanmoins une véritable concertation et des prises de décision efficaces. Des orientations importantes ont par ailleurs été prises depuis l'élaboration du projet d'établissement 1995-1999, notamment en ce qui concerne les plans de formation.

1 - IDENTITÉ ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT. Lorsqu'on aborde l'organisation de l'IUFM d'Aix-Marseille, l'impression qui se dégage est celle d'un enchevêtrement de fonctions et de responsabilités dont l'articulation ne peut être appréhendée immédiatement. Cette complexité rejaillit sur la lisibilité du fonctionnement et des objectifs de l'établissement. En fait, l'organisation de l'IUFM reflète deux dynamiques qui sont à l'œuvre au sein de l'établissement depuis sa création : l'une porteuse d'une affirmation forte de l'unité et de l'identité d'un jeune établissement, l'autre d'une exigence de concertation et de participation.

Une forte identité. La création d'un établissement unique de formation des enseignants du premier et du second degré s'est traduite, dès le départ, par une rupture brutale avec les anciennes structures et leurs traditions. Les Écoles normales d'Aix-en-Provence et d'Avignon ont perdu leur identité de centres autonomes de formation d'instituteurs pour devenir des sites accueillant des formations d'enseignants du premier et du second degré pilotées par l'échelon central. À Digne, on a volontairement supprimé la première année de formation des professeurs des écoles pendant trois ans, et contraint les formateurs à effectuer une partie de leur service sur d'autres sites. Par ailleurs, les décisions d'implanter le siège de l'IUFM à Marseille, hors des locaux de l'École normale d'Aix-en-Provence, et de créer un site nouveau dans les locaux rénovés d'un ancien magasin sur la Canebière, ont affirmé symboliquement la rupture avec l'ancien fonctionnement.

Concertation et participation. La volonté de construire une structure nouvelle ne pouvait qu'aller dans le sens d'un pilotage ferme et centralisé. Mais, compte tenu de l'existence d'un fort désir de concertation de la part des enseignants, l'IUFM s'est orienté vers un fonctionnement participatif de l'institution et vers un rapprochement du modèle universitaire.

2 - STRUCTURES ET ORGANISATION. L'organisation générale de l'IUFM repose sur trois entités distinctes :

- les sites, lieux d'accueil des étudiants ;
- les filières, qui structurent les différentes formations (tout élève de l'IUFM est rattaché à une filière) ;
- les départements de formation et de recherche (DFR), qui fédèrent les disciplines et les enseignants.

Ce système à trois entrées confère une grande flexibilité à l'organisation de l'IUFM et lui permet de fonctionner de manière satisfaisante en dépit de sa complexité. Celle-ci réside dans le nombre élevé des structures de l'établissement et dans leur articulation peu explicite. La direction de l'IUFM présente son organisation comme suit :

- les structures de décision : d'une part, le Conseil d'administration ; d'autre part, l'équipe de direction qui rassemble le directeur, les directeurs adjoints, le secrétaire général et l'agent comptable ;
- les structures d'organisation : Direction des enseignements, Direction de la recherche et du développement, départements de formation et de recherche (DFR), directions de sites ;
- les structures de proposition : Conseil scientifique et pédagogique (CSP), Conseil des études, Conseil de direction, Commission paritaire d'établissement, commissions de site, Comité hygiène et sécurité ;
- les structures de formation, constituées de filières (chaque filière correspond à un concours), elles-mêmes constituées en « classes » (une par année et par site) ;
- les services centraux administratifs et les services communs.

L'organisation actuelle de l'IUFM s'inscrit dans une démarche visant à concilier les courants qui traversent l'institution. Pour garantir l'unité autour d'objectifs aussi largement partagés que possible, on a doublé les structures de décision ou d'organisation qui émanent de la direction (équipe de direction, Direction des enseignements) par des structures qui permettent d'associer au pilotage de l'établissement les représentants des DFR ou des personnels IATOS. Ainsi, le Conseil de direction, qui comprend 36 membres, est une structure de proposition en ce qui concerne la politique générale de l'établissement et les problèmes soumis au Conseil d'administration. De même, le Conseil des études a pour fonction essentielle d'associer les directeurs des départements de formation et de recherche, enseignants-chercheurs élus puis nommés, à la mise en place du plan de formation qui relève de la Direction des enseignements.

Dans cette logique, il est tout à fait significatif que le CSP ne soit pas positionné comme une structure de pilotage à côté du CA, mais comme une structure de proposition auprès de la direction.

Complexe vue de l'extérieur, l'organisation de l'IUFM l'est tout autant vue de l'intérieur. Mais, comme nous l'avons dit précédemment, les différents acteurs se situent au sein de l'institution dans des lieux clairement identifiés : les départements de formation et de recherche pour les enseignants et les formateurs associés, les services pour les personnels IATOS, les filières pour les élèves.

3 - LES DÉPARTEMENTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE. Il existe huit départements de formation et de recherche : Éducation physique et sportive (EPS) ; Sciences fondamentales et appliquées (SFA) ; Sciences économiques, sociales et de gestion (ESG) ; Sciences de l'homme et de la société (SHS) ; Langues vivantes et étrangères (LVE) ; Enseignements techniques et technologiques (ETT) ; Ingénieries et sciences de l'éducation (ISE) ; Textes, langages et communication (TLC). Ces départements sont structurés par discipline et regroupent une ou plusieurs filières, correspondant chacune à un concours préparé à l'IUFM.

Les enseignants. Chaque enseignant ou formateur associé est affecté à un DFR, en fonction de la discipline qu'il enseigne, à l'exception des intervenants en formation générale et commune qui sont rattachés au DFR ISE (Ingénieries et sciences de l'éducation). Les maîtres formateurs du premier degré sont répartis entre les DFR en fonction de leur "dominante".

C'est le directeur du DFR qui définit le service des enseignants en fonction des besoins des filières de son département ou d'autres départements et de ceux des sites pour le premier degré. Il gère les crédits pédagogiques qui lui sont affectés pour sa discipline et il les répartit entre les filières et les formateurs du premier degré. Il est entouré d'un bureau qui comprend les responsables de filière, un responsable formation continue et un coordonnateur premier degré par discipline.

Les DFR sont donc structurés selon deux logiques : une logique disciplinaire et une logique de filière. Mais c'est bien la première qui semble l'emporter, ce qui donne une coloration disciplinaire et didactique très forte à l'ensemble des formations assurées par l'IUFM.

La Direction des enseignements. Composée des directeurs adjoints responsables du premier degré, du second degré, de la formation continue et de la formation générale et commune, cette direction travaille de manière très collégiale. Elle a en charge *"la gestion globale des enseignements et est l'interlocuteur direct des différents partenaires de l'institut pour l'ensemble des formations assurées"*, selon les termes du rapport d'évaluation interne. Les DFR critiquent cette organisation qui les place en situation de dépendance par rapport à la Direction des enseignements, tant pour l'attribution des moyens que pour la mise en œuvre des plans de formation. Redoutant la constitution de "chapelles disciplinaires", la direction des enseignements se considère de son côté comme le garant de la globalité de la formation des futurs enseignants et de la prise en compte de ses différentes dimensions.

Du point de vue fonctionnel, un pilotage cohérent de l'ensemble des formations apparaît nécessaire. Ce pilotage ne devrait pas se limiter aux aspects gestionnaires, mais gagnerait à prendre en compte les aspects qualitatifs de la

formation. La Direction des enseignements doit assumer pleinement la politique de formation de l'établissement. De ce point de vue, sa mission pourrait être élargie : impulsion des orientations du plan de formation, contrôle et régulation à la fois gestionnaire et pédagogique des dispositifs de formation.

La Direction des enseignements joue par ailleurs un rôle central par rapport à la formation des professeurs des écoles. Celle-ci fonctionne comme une filière, hors des DFR ; elle est animée par un directeur adjoint dont le relais est assuré par les responsables pédagogiques (qui, à Avignon et à Marseille, sont aussi directeurs de site). La formation des professeurs des écoles relève donc d'un double pilotage : l'un, assuré par la Direction des enseignements, en référence au plan global de formation ; l'autre, par les différents départements concernés, au niveau de chacune des disciplines. L'organisation retenue ne facilite pas l'intégration de la formation générale et commune dans la formation initiale des professeurs des écoles ; elle court le risque de s'avérer assez mal adaptée à la prise en charge de leur formation continue.

4 - LES FILIÈRES. Tout élève est rattaché à une filière (elles sont au nombre de 39), en fonction du concours préparé. A l'intérieur d'une filière, les élèves sont répartis en classes, selon leur année de formation, et éventuellement leur site de rattachement. Chaque filière comprend une ou plusieurs classes de première ou de deuxième année (selon le nombre d'implantations géographiques).

Les élèves d'une même classe sont organisés en groupes de formation professionnelle (GFP). Le GFP constitue l'unité de base de l'organisation pédagogique. En moyenne, un groupe comprend 20 étudiants en première année, et 15 professeurs stagiaires en deuxième année. Les critères de répartition des élèves appartiennent aux formateurs et sont variables d'une filière à une autre. Chaque GFP est placé sous la responsabilité d'un tuteur. Il s'agit d'un outil essentiel de la professionnalisation, conçu comme un lieu de régulation et d'individualisation de la formation, de liaison entre la formation en centre et le travail sur le terrain, d'échanges entre les élèves et d'apprentissage de l'autonomie.

Organisées de manière centralisée au niveau des DFR ou, pour le premier degré, au sein de la Direction des enseignements, les filières sont délocalisées dans les sites qui accueillent leurs classes ; il en résulte que pour les étudiants l'appartenance à une filière se double d'une appartenance à un site.

5 - LES SITES. Les sites de l'IUFM ne sont ni des lieux de définition de la politique pédagogique, ni des centres de gestion. Ils constituent d'abord des lieux d'accueil et d'organisation des formations. Les sites d'Aix et de Marseille abritent par ailleurs les secrétariats des DFR et certains services centraux (relations internationales, documentation, publications, SERTICE, etc.)

Le type de pilotage centralisé mis en place par l'IUFM, en matière de formation, dans le domaine de la documentation ou dans celui des technologies nouvelles, ne laisse pas de place à une grande autonomie des sites. Chaque site est sous la responsabilité d'un directeur de site, nommé par le directeur de l'IUFM et qui est son représentant. En droit, le directeur de site a autorité sur l'ensemble des personnels, mais les enseignants relèvent par ailleurs de leur DFR et sont souvent appelés à intervenir sur plusieurs sites.

A Marseille et à Avignon, le directeur de site a une responsabilité réelle sur la formation des professeurs des écoles, dans la mesure où il est en même temps responsable pédagogique du premier degré. A Aix-en-Provence et à Digne, la situation est différente puisque la direction du site est assurée par un directeur adjoint qui n'a pas, de ce fait, la responsabilité pédagogique du premier degré.

D'une manière générale, l'organisation des relations entre les services centraux et les sites semble ne pas soulever de problèmes même si, vu des sites, l'IUFM apparaît comme une "grosse machine", et si subsiste çà et là une certaine nostalgie du temps des Écoles normales, notamment à Avignon. Il est d'ailleurs significatif qu'à l'université d'Avignon, on perçoit moins que dans les universités d'Aix-Marseille le changement d'organisation intervenu depuis la création de l'IUFM.

Des commissions de site composées de représentants de toutes les catégories d'enseignants et d'élèves, des responsables des services et des DFR implantés sur le site, et de représentants de la direction de l'IUFM, ont été mises en place pour associer les acteurs à la gestion et à l'organisation des études et de la vie sur les sites, et faciliter la communication interne au sein de l'IUFM. Bien que n'ayant qu'un caractère consultatif, les commissions de site jouent un rôle de régulation non négligeable et contribuent au fonctionnement de l'institution.

II - LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT - LES INSTANCES DE L'IUFM

La situation de l'IUFM d'Aix-Marseille est caractérisée par le fait que le Conseil d'administration et le Conseil scientifique et pédagogique fonctionnent de manière parallèle, sans articulation formelle entre leurs travaux.

Le CA pourrait être qualifié de "légitimiste", en ce sens qu'il se trouve presque toujours une majorité pour aller dans le sens souhaité par son président, ce qui n'interdit pas des interventions parfois très vives. Le CSP pourrait, quant à lui, être qualifié d'instance "contestataire", car les politiques ministérielle ou académique y sont souvent mises en cause, ce qui ne lui interdit pas de se montrer constructif dans les propositions qu'il élabore ou dans les avis qu'il donne. Chacune de ces instances joue dans le registre qui est le sien, sans que le fonctionnement de l'institut ait à en souffrir.

La médiation est assurée par la direction qui s'emploie, d'une part, à faire prendre en compte par le CSP les orientations du CA, et d'autre part, à intégrer dans ses propositions au CA les points de vue exprimés par le CSP.

1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. Outre le recteur qui le préside, le Conseil d'administration comprend 40 membres :

- 8 représentants des quatre universités de rattachement (le président et un représentant du CA de chaque université) ;
- 10 représentants des personnels ;
- 8 représentants des usagers, dont cinq élèves ;
- 8 représentants des collectivités locales ;
- 6 personnalités désignées en raison de leurs compétences, dont 4 par le recteur et 2 par le CA.

Sont invités à titre consultatif aux réunions du CA, outre le directeur, le secrétaire général et l'agent comptable, les directeurs adjoints et les directeurs de site. Peuvent être invités le chef du service financier, le responsable du service des enseignements du second degré et le président du CSP.

Le CA se réunit en moyenne trois fois par an. Les ordres du jour sont très chargés, ce qui conduit souvent le président à abréger les débats. Cela n'empêche pas ceux-ci d'être marqués par des interventions assez vives des représentants des personnels ou des usagers et même parfois, ce qui est plus surprenant, par des prises de position de certains membres invités qui ne vont pas dans le sens de la direction.

Mais il se trouve toujours une majorité pour voter les propositions de la direction dès lors que le recteur les reprend à son compte. L'examen des dossiers est souvent l'occasion pour ce dernier de rappeler, parfois fermement, les orientations de la politique académique et les objectifs qu'il assigne à la formation des maîtres.

2 - LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE. Présidé par un professeur des universités qui termine son deuxième mandat, il comprend outre le directeur, membre de droit :

- 10 représentants élus des formateurs ;
- 10 représentants élus des usagers en formation initiale ;
- 4 représentants des conseils scientifiques des universités de rattachement ;
- 11 personnalités qualifiées dans le domaine de la recherche et de la formation ;
- 4 membres des corps d'inspection.

Le secrétaire général, l'agent comptable, les directeurs adjoints et les directeurs de site assistent au CSP avec voix consultative.

Le CSP apparaît d'abord comme un lieu de libre expression, de confrontation et de contestation. Les propos qui s'y tiennent peuvent être d'une rare violence. Mais en même temps c'est un lieu de débats approfondis, et souvent récurrents, qui permettent l'émergence d'un accord aussi général que possible tant sur de grands principes que sur des problèmes très concrets, même si les représentants des élèves se plaignent que ceux-ci ne soient pas suffisamment abordés.

Le CSP a donc une fonction de régulation très utile, en même temps qu'il nourrit la réflexion de la direction.

III - LES PARTENARIATS ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

1 - LE PARTENARIAT AVEC LES AUTORITÉS ACADÉMIQUES. On ne peut qu'être étonné du caractère succinct de la partie du rapport d'évaluation interne consacré à ce sujet. Y sont simplement énumérés les autorités et les services avec lesquels l'IUFM est en relation pour organiser la formation des élèves. La partie du document consacrée à la formation continue est un peu plus explicite, mais elle ne comprend pas d'analyse des relations avec les autorités académiques.

Le recteur et les inspecteurs d'académie portent un regard positif sur l'établissement et formulent des attentes fortes à son égard. Mais il est évident que l'on n'a pas de la formation initiale des maîtres la même vision au sein de l'IUFM et au sein des instances de l'académie. Ces dernières redoutent une dérive universitaire de l'institution, au détriment d'une véritable professionnalisation des élèves en formation. Les craintes porteraient plus particulièrement sur plusieurs points :

- le fait de centrer la formation sur les disciplines et leur didactique ne préparerait pas réellement les élèves à l'exercice du métier et, s'agissant des PE, à la polyvalence ;
- la conception trop théorique de la formation à l'IUFM conduirait à renvoyer à l'après-IUFM et à la formation continue la nécessaire adaptation aux réalités du terrain ;
- plus généralement, au prétexte de l'affirmation de son caractère universitaire, l'IUFM ne serait pas suffisamment porteur des préoccupations et des valeurs du système éducatif.

Certaines de ces craintes apparaissent aussi dans le discours que tiennent un certain nombre de délégués des élèves. Ceux-ci déplorent le fossé entre ce qu'ils vivent dans les stages et la formation reçue à l'IUFM, et semblent aspirer à une formation plus centrée sur le métier, même s'ils sont conscients qu'une adaptation aux conditions actuelles du savoir-faire ne garantit pas nécessairement une adaptabilité permanente à un métier dont nul ne sait comment il évoluera au cours des années à venir.

Cette vision négative ne rend pas justice d'un équilibre entre un véritable ancrage universitaire et le caractère professionnel que l'IUFM est parvenu à maintenir.

Le débat de fond sur les finalités, les objectifs et les modalités de la formation des maîtres demeure vif. L'élargissement du champ d'intervention de l'IUFM à la formation continue l'a relancé. Cette dernière est, pour les autorités académiques, une occasion de repositionner l'IUFM dans le sens d'une plus grande solidarité avec le système scolaire. Cette politique est perçue au sein d'une grande partie de l'IUFM, où la notion d'employeur-prescripteur est récusée, comme une intrusion dans la vie de l'établissement. Ce débat porte sur les vrais problèmes que pose toute formation professionnelle, et qui sont loin d'être tranchés.

2 - LE PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITÉS. Une collaboration a été initiée dès la création de l'IUFM, avec l'engagement des universités de poursuivre leur participation aux préparations qu'elles assuraient en y affectant les mêmes moyens, l'IUFM prenant à sa charge les augmentations de coûts et les créations de nouvelles préparations.

L'université de Provence (U1). C'est le principal partenaire de l'IUFM : avec 13 CAPES, 2 CAPET et 3 CAPLP2, elle regroupe environ 1200 étudiants en formation. Si les relations sont dans l'ensemble bonnes, une différence nette doit être signalée entre les préparations scientifiques et les préparations en lettres et sciences humaines. Pour les premières, on peut parler d'un réel partenariat qui inclut l'établissement conjoint des plans de formation (contenus et horaires) et une négociation sur la régulation des flux. Pour les secondes, la situation est plus complexe : les points de vue sur la régulation des flux sont en effet opposés (cf. infra).

L'université de la Méditerranée (U2). Les relations avec cette université concernent deux préparations, le CAPES SES (Sciences économiques et sociales) et le CAPEPS. Ce sont des préparations qui existaient avant la création de l'IUFM, mais le développement de ces préparations implique de nouvelles négociations en cours pour fixer les conditions financières du partenariat.

L'université de Droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille (U3). Les relations avec cet établissement reposent sur la volonté réciproque du développement des préparations technologiques et professionnelles du secteur industriel : fédération de la préparation du CAPES de physique-chimie avec celle de l'université de Provence, mise à disposition d'un PRAG pour le CAPES de physique appliquée et d'un DETU pour la filière génie électrique.

L'université d'Avignon. Les relations sont fondées sur un souhait d'offre géographique des formations aux CAPES dans les disciplines à flux important. Cette orientation politique d'extension de l'offre de formation en Avignon se poursuit par des ouvertures récentes ou en cours d'établissement. Ces relations utilisent les dispositions que sont les DETU pour assurer ce partenariat.

Un réel ancrage universitaire. Dans l'ensemble, les relations avec les universités sont confiantes. Les universités souhaitent même renforcer le caractère universitaire de l'IUFM. Elles se félicitent en outre de la collaboration avec l'IUFM qui a abouti à la création du site Uniméca, où environ 140 étudiants des filières technologiques du second degré de l'IUFM côtoient des étudiants des trois universités d'Aix-Marseille.

Il n'y a pas de réticences à l'égard de l'IUFM au sein des universités. Le pilotage par l'IUFM de la préparation aux concours est généralement bien accepté. Le seul point de divergence concerne la régulation des flux, autrement dit la sélection des étudiants en première année dans les disciplines littéraires. Il est toutefois clair que les présidents ne céderont pas sur ce problème de la sélection, car ils ne souhaitent pas créer une situation explosive chez les étudiants.

3 - LES RELATIONS INTERNATIONALES. Les relations internationales ne se sont structurées que très récemment. Elles ont été placées sous la responsabilité d'un directeur adjoint en 1996-1997. L'IUFM d'Aix-Marseille s'est d'abord contenté de répondre au coup par coup à des demandes de partenariat, en se fixant comme règle de limiter ses ambitions pour répondre au mieux à ces demandes, au lieu de disperser ses moyens.

En raison de sa situation géographique, l'IUFM a choisi de privilégier les relations avec les pays du bassin méditerranéen. Il décide également ses interventions en fonction de ses champs de compétence : institut universitaire, il organise des actions liées à la recherche en éducation ; institut de formation professionnelle, il établit des partenariats avec d'autres institutions de formation. Les actions qui donnent lieu à des évaluations positives sont reconduites : c'est ainsi que des stages en technologie pour des enseignants chiliens et des stages de mise à niveau en français pour des professeurs libanais sont régulièrement organisés. Plus ponctuellement, l'IUFM est également intervenu dans la formation d'IPR cambodgiens, ou d'enseignants tunisiens, et a répondu à des demandes d'expertise sur l'enseignement technologique au Chili.

L'essentiel des activités internationales de l'IUFM se concentre donc sur des échanges entre formateurs, et les étudiants ou stagiaires sont très peu impliqués. Pour le moment, l'IUFM n'a mis en place à leur intention que des actions ponctuelles : courts échanges pendant les vacances scolaires (ERASMUS), voyages d'étude au Sénégal et au Maroc, participation d'enseignants aux programmes LINGUA. Il est bien conscient toutefois de la priorité qu'il convient désormais d'accorder au développement de ces relations, comme l'y invitent les directives ministérielles.

Pour réaliser ce projet et intégrer concrètement les relations internationales dans la formation des étudiants et des stagiaires, l'IUFM se heurte à d'importantes contraintes institutionnelles et administratives : en première année, la pression des concours, qui empêche de développer toute activité autre que leur préparation ; en deuxième année, un calendrier chargé, pratiquement impossible à modifier, car la durée des stages et les dates de validation sont statutaires et nationales ; il est également impossible, sauf exception, de remplacer un stagiaire PLC2 s'il part à l'étranger. Enfin, le coût en moyens de formation aussi bien que le coût financier sont loin d'être négligeables. La mise en œuvre du développement des relations internationales passe donc par la sensibilisation des intéressés, par des négociations avec le rectorat, par le dégagement de moyens en formateurs et en financement, et par des rencontres inter-IUFM, en particulier dans le cadre du Pôle sud-est, pour trouver des réponses communes aux contraintes institutionnelles.

Le développement de partenariats de formation avec l'étranger est un point satisfaisant à l'IUFM d'Aix-Marseille, mais l'intégration de la dimension internationale dans la formation des enseignants n'en est qu'à ses débuts, ce qui semble le cas dans la plupart des IUFM, en raison des difficultés institutionnelles à surmonter.

IV - LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

1 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS. L'IUFM a hérité des trois Écoles normales de 84 emplois :

- 60 PRAG ou PRCE ;
- 8 instituteurs ;
- 4 IA-IPR ou inspecteurs professeurs ;
- 12 personnels affectés à des tâches administratives.

Le volume des activités des enseignants de l'IUFM (en HTD)

	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés					Intervenants extérieurs				Total
	Profes-seurs	Maitres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	Inspec-teurs	Enseign.-cherch.	2nd degré	1er degré	Autres*	
1998-1999										
Formation initiale										
Premier degré										
1ère année	206,5	978	10136,5	551		12	235,5	8		12 127,5
2ème année	103	1064,5	8183	353	256	20	380	845	177	11381,5
AIS	24	174	497	611,5		24	103,5	138	131	1 703
Second degré										
1ère année	359	3797	20 670			539	5 821		949	32 135
2ème année	218	531	9 447	21	169	402	2 655		462	13 905
Formation commune	135	689	2 326	971		34	1 523	407	235	6320
Formation continue 1er degré	79	89	2 199	95			309	84		2 855
Missions particulières (1) Recherche			1 250	60			30			1 340
Autres (2)	632	1 795	1 010	529	816		77	133		4 992
Total (3)	1 756,5	9 117,5	55 718,5	3 191,5	1 241	1 031	11 134	1 615	1 954	86 759
<i>dont H.C (4)</i>	<i>604,5</i>	<i>4701,5</i>	<i>18086,5</i>							

* intervenant moins de 5 heures ou contractuels, ingénieurs, moniteurs, chefs d'établissement

(1) c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(2) : interventions pour l'extérieur : universités, INRP, conventions, établissements du 2nd degré, DESCO, relations internationales

(3) : potentiel statutaire + heures complémentaires en heures équivalent TD

(4) : heures complémentaires en heures équivalent TD

A cela il convient d'ajouter les 5 emplois de professeur des universités et les 6 emplois de maître de conférences attribués à l'IUFM lors de sa création.

On est passé entre 1990 et 1999 de 84 à 146 emplois, soit : 6 PRU, 22 MCF, 1 assistant, 98 PRAG ou PRCE, 5 IPR-IA et 14 enseignants du premier degré. L'IUFM dispose par ailleurs de 4 DETU (directeurs d'études) à temps plein et de 7 DETU à mi-temps.

Ce renforcement important a permis à l'IUFM de combler en partie un déficit au départ, lié à un héritage moins favorable que dans la majorité des académies. Il en résulte que c'est essentiellement par des créations d'emplois que l'IUFM d'Aix-Marseille a pu se doter, conformément à sa politique, d'enseignants-chercheurs, qui représentent aujourd'hui à peu près 20 % des effectifs enseignants (23 % si on inclut les DETU).

2 - LES HEURES COMPLÉMENTAIRES. La prévision budgétaire pour l'année 2000 est de l'ordre de 22 200 heures (5,6 MF, soit 16,56 % du budget de fonctionnement), alors qu'il y avait environ 27 000 heures complémentaires en 1997. La différence constitue une économie de 1,1 MF. Il convient toutefois de remarquer que l'augmentation du nombre d'enseignants (passage de 130 à 146 postes de septembre 1996 à septembre 1998) a généré un potentiel d'environ 5000 HTD, soit l'équivalent de la réduction opérée dans les heures complémentaires. La question des heures complémentaires se pose donc, malgré cette évolution, dans les mêmes termes qu'auparavant, d'autant plus que les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires ont eu tendance à décroître depuis 1996.

3 - LE RECRUTEMENT. Le recrutement des enseignants-chercheurs est assuré par trois commissions de spécialistes correspondant respectivement aux sections 5 à 24, 25 à 69 et 70 à 74 du CNU, et composées de 12 membres : 6 professeurs (dont 2 nommés), 6 maîtres de conférences (dont 2 nommés). D'une manière générale, les choix des commissions respectent les profils définis par l'IUFM, d'où une prise en compte importante des compétences acquises dans la didactique des disciplines ou la recherche en éducation.

Le recrutement des PRAG et des PRCE se fait selon des critères assez proches. L'IUFM a mis en place des commissions de choix de personnels présidées par la directrice et composées de 5 examinateurs : le directeur du DFR concerné, deux enseignants-chercheurs et deux PRAG de la discipline.

Les demandes de création ou de publication de postes vacants sont négociées entre le directeur de l'IUFM et les DFR avant d'être présentées pour approbation et vote tout d'abord au Conseil scientifique et pédagogique, puis au Conseil d'administration.

L'IUFM aurait souhaité pouvoir créer des emplois de professeur des écoles pour recruter des formateurs ayant l'expérience de l'enseignement en maternelle ou en primaire et renforcer ainsi la formation professionnelle des futurs professeurs des écoles. Mais le Ministère n'a pas voulu jusqu'ici s'engager dans cette voie.

La politique de recrutement de l'IUFM est très cohérente avec la politique générale de l'établissement en matière de recherche et de formation et à son orientation didactique. Cependant, l'IUFM se trouve de ce fait très tributaire des formateurs associés et du terrain pour assurer toutes les dimensions de la professionnalisation de ses élèves.

V - LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES : SERVICES ET SITES

L'IUFM d'Aix-Marseille est un établissement fortement centralisé. Les services centraux concentrent l'essentiel des fonctions de décision et de gestion.

Services centraux. Ils regroupent les fonctions traditionnelles de gestion : affaires générales, gestion de personnel, gestion financière et comptable, gestion de la pédagogie et de la scolarité et informatique de gestion. Le secrétaire général réunit les responsables des services centraux avec les responsables de site.

Le **Service des affaires générales** concentre différentes attributions : conseils, commissions, élections, contentieux, statistiques. Il a vu ses compétences s'élargir par des missions d'étude (plan de formation des personnels, élaboration des statuts de l'IUFM) à la demande de la direction. Cette évolution en fait un service plus proche d'un secrétariat général adjoint.

Le **Service des enseignements**, lié à la pédagogie, collabore étroitement avec la direction des enseignements, dont le responsable est directeur adjoint.

Le **Service de la vie de l'étudiant**, avec très peu de moyens en personnels, assure un véritable service aux usagers de l'institut. L'idée de créer une "cellule d'écoute" au profit des étudiants et des stagiaires mériterait d'être valorisée.

Sites. Sur les sites, les responsables administratifs et leurs équipes assurent les fonctions de gestion du patrimoine, de logistique, et de gestion de personnel. Pour des raisons politiques et techniques, les crédits sont centralisés. En matière de fonctionnement, les sites disposent d'un budget propre négocié lors de la préparation budgétaire où sont discutées les lignes de fonctionnement et les investissements proposés par les sites. La place laissée à l'initiative locale connaît cependant deux limites : l'une est la nécessaire cohérence dans le choix des investissements réalisés par l'institut, l'autre est la conséquence du caractère limitatif des crédits dont il dispose.

De manière générale, la centralisation de l'action administrative est ressentie sur le terrain comme un frein à l'action et comme une contrainte. Certains même évoquent une "négation du site" en parlant de la politique de l'IUFM. Afin de faciliter la mise en application de la politique de l'institut en l'adaptant aux spécificités des sites, des commissions de site ont été mises en place. Elles jouent le rôle d'interface avec la direction et de régulateur local. Néanmoins, cette instance ne fonctionne pas sur tous les sites : Avignon et Digne-les-Bains en sont dépourvus.

VI - LA GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

La responsabilité de la gestion financière est confiée à l'agent comptable qui est aussi le chef des services financiers. Par ailleurs, l'agent comptable est responsable d'une cellule "marchés publics".

1 - LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE. La dotation globale de fonctionnement allouée par le Ministère, qui se monte à 17 345 000 F pour l'année 1998, place l'IUFM d'Aix-Marseille dans la norme nationale.

La préparation budgétaire fait l'objet d'une longue procédure de concertation, qui suit une première ébauche budgétaire préparée en fonction des orientations politiques de la direction et des besoins de chaque site. Une réunion plénière permet aux responsables (direction, directeurs de site, gestionnaires de site, conservateur, service informatique) de présenter leurs priorités. Une procédure identique est prévue avec les directeurs de DFR pour les crédits pédagogiques et les frais de déplacement des formateurs. A l'issue de ces procédures, préparées et contrôlées techniquement par l'agent comptable, le projet de budget est arrêté.

Les crédits affectés aux sites représentent environ 27 % du budget de fonctionnement. Ils sont négociés à partir d'un recensement des besoins auprès du gestionnaire et directeur du site, à l'exception des crédits pédagogiques des DFR, des crédits pour la médiathèque et la reprographie pédagogique qui sont notifiés pour un simple suivi de gestion sur site.

Les crédits du siège comprennent, outre les dépenses de fonctionnement général du siège :

- les dépenses de personnels permanents sur budget dont l'évaluation est établie par l'agent comptable ;
- les dépenses d'heures complémentaires d'enseignement suivies par la Direction de l'enseignement à travers une application locale mise au point par le service d'informatique de gestion ;
- les crédits recherche, relations internationales, formation de formateurs et des personnels IATOS ;

Éléments financiers

Les ressources et recettes en KF

à partir du Compte financier		1996	1997	1998	1999
Ressources affectées		6	29	1 199	2 186
	Restauration - Hébergement				
	Formation continue			129	750
	Programmes européens		24	7	306
	Partenariat	6	5	1 063	1 130
Droits d'inscription		2 246	2 040	1 858	1 792
Frais de dossier		1 627	1 445	1 464	1 399
Subventions de l'État		26 330	29 758	32 860	32 022
	MENRT	26 330	29 758	32 860	32 022
	36.11 Fonctionnement	24 999	27 631	28 016	26 817
	66.70 Équipement enseignement			951	1 780
	66.72 Maintenance	1 331	2 127	3 893	3 425
Dotation des Conseils généraux		1 011	55	55	55
Subvention d'autres organismes publics		1 324	1 466	1 302	1 750
Divers		1 369	2 372	2 458	3 930
	Produits financiers	342	224	363	402
	Ventes activités annexes	278	59	440	436
	Location de salles	719	930	571	663
	Produits exceptionnels	30	1 159	1 084	2 429
TOTAL DES RESSOURCES		33 913	37 165	41 196	43 134

Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

		1996	1997	1998	1999
Hors rémunération de personnels		15 713	14 068	9 448	12 396
	Infrastructures	9 456	8 636	5 514	5 541
	Entretien et réparations	5 416	4 551	1 827	1 960
	Locations diverses	1 639	1 464	1 194	1 125
	Honoraires	88	199	14	80
	Viabilité	2 243	2 346	2 234	2 147
	Assurances	70	76	245	229
	Autres charges isolées	6 257	5 432	3 805	4 054
	Achat matériel et fournitures	2 609	1 796	946	829
	Documentation générale	64	81	67	83
	Fournitures d'enseignement	2 024	2 208	1 423	1 530
	Frais postaux et télécommunications	1 283	1 157	1 248	1 435
	Déplacements, missions, réceptions	277	190	121	177
	Charges non isolées				
	Restauration - Hébergement				
	Formation continue			129	750
	Amortissements		115		2 051
Rémunération de personnels		12 013	11 810	13 030	11 089
	ATOS (Infrastructure dont CES)	4 888	5 047	5 372	6 032
	Heures complémentaires	7 125	6 763	7 658	5 057
Droits universitaires (versement aux universités)		3 264	3 073	3 844	2 751
Indemnités de stage et de déplacement		2 868	2 847	2 478	2 751
	Formateurs			1 464	1 233
	Stagiaires			1 017	1 518
TOTAL DES DÉPENSES		33 858	31 798	28 800	28 987

- les frais de déplacement des stagiaires et des formateurs des départements de recherche gérés par les services financiers ;
- les crédits informatique et audiovisuel ;
- les dépenses d'investissement.

La section d'investissement, fortement abondée cette année pour faire face à d'importants travaux de mise en sécurité (de l'ordre de 7 MF sur les 8,65 MF), est évaluée par l'agent comptable à partir des orientations politiques de la direction.

Il est envisagé de mettre en place une véritable politique d'amortissement conformément aux orientations de la comptabilité publique. Les durées d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations ont été approuvées par le Conseil d'administration ainsi que le principe de dégager une capacité d'autofinancement pour le renouvellement des biens acquis depuis 1997.

2 - DU SUIVI FINANCIER AU CONTRÔLE DE GESTION. L'exécution budgétaire des années 1997 et 1998 révèle d'importants crédits non employés, respectivement 3,9 MF et 4,5 MF. L'origine de ces crédits apparaît très clairement dans les rapports communs du directeur et de l'agent comptable, joints aux comptes financiers des années 1997 et 1998. Sans entrer dans le détail, ces crédits correspondent :

- pour 1997, au report des crédits de maintenance non utilisés et à la diminution des dépenses de viabilisation ;
- pour 1998, à des reversements aux universités, qui n'ont pu être régularisés sur l'exercice 1998 et au retard dans le paiement des cours complémentaires, qui n'a pu être complètement résorbé au cours du même exercice.

La présentation budgétaire traduit en outre la difficulté de l'établissement à définir le bon niveau de gestion d'un ensemble cohérent de crédits.

Deux exemples illustrent ce phénomène.

Les départements de formation et de recherche qui gèrent à la fois les crédits pédagogiques regroupés par champ disciplinaire et, depuis 1999, les crédits de déplacement de leurs formateurs, ont comme interlocuteur, dans le premier cas, le gestionnaire de site, seul habilité à passer les commandes, et dans le second cas, le service financier central qui liquide tous les frais de déplacement. Les responsables de DFR n'ont pas les attributions des ordonnateurs secondaires et ne disposent pas de délégation de signature en matière financière.

Les dépenses du service de formation continue dévolues à l'institut sont, pour l'investissement (achat d'équipement informatique et de bureau), suivies au niveau central, alors que les crédits de fonctionnement de ce service sont délégués au site d'Aix, où il est implanté. Si l'enjeu d'identification de cette nouvelle dépense est clair, on comprend mal l'intérêt de la gérer à des niveaux différents de responsabilité.

Ces exemples montrent que la structure budgétaire élaborée doit s'adapter aux évolutions de compétence de nouveaux responsables d'axes stratégiques dans le domaine de la pédagogie, la recherche, la formation continue, etc. Cette refonte des niveaux de gestion constitue un préalable à la mise en place d'un contrôle de gestion. Il convient aussi de déterminer le meilleur positionnement de cette fonction dans l'organisation. Compte tenu de la concentration actuelle des compétences en matière budgétaire, financière et comptable au niveau des services financiers et comptables, il paraît souhaitable de placer cette fonction d'aide au pilotage au niveau de la direction.

La Direction de l'enseignement a en charge l'organisation des enseignements et la maîtrise des moyens qui lui sont alloués. A partir d'une grille prévisionnelle des enseignements transmise par les responsables des départements de formation et de recherche, les services réellement faits et attestés par les responsables de filière et de DFR sont arrêtés définitivement en juin par la Direction des enseignements pour mise en paiement. La saisie des données sur l'application locale mise au point par le service d'informatique de gestion est actuellement centralisée quel que soit le type d'enseignant ou d'intervenant. Elle intègre les prestations effectuées aussi bien au titre de la formation initiale que de la formation continue.

Si la centralisation de la gestion et l'application informatique ont sans conteste permis un contrôle efficace de la gestion de ces dépenses, il conviendrait de réfléchir maintenant à une déconcentration de cette maîtrise au niveau des DFR, soit par l'attribution d'enveloppes spécifiques, soit par un échange d'informations sur le niveau de consommation de ces crédits. Sans remettre en cause le pilotage centralisé des moyens, les DFR auraient ainsi la capacité d'exercer un réel contrôle de gestion sur les moyens alloués à la formation, tant au plan des crédits pédagogiques que des frais de déplacement des formateurs, ou encore des heures d'enseignement. L'exercice de cette compétence nécessitera une réflexion sur les moyens en termes de logistique administrative auprès des DFR.

3 - LES MARGES DE MANŒUVRE. En prévoyant au budget 2000 un prélèvement sur les réserves de 4,4 MF, l'IUFM marque sa volonté politique de participer à un important programme de mise en sécurité de ses sites. Ce prélèvement est sans commune mesure avec ceux des budgets précédents qui allaient de 0,2 MF (en 1994) à 1,1MF (en 1998).

Toutefois, les marges de manœuvre financière de l'établissement, dont les réserves sont passées de 6,7 à 11,7 MF entre 1994 et 1998, ne pourront soutenir un tel rythme de prélèvement, si l'on considère qu'un seuil minimal de 5,6 MF est nécessaire pour garantir deux mois de trésorerie. De ce fait, l'établissement devra rechercher des sources d'économie dans la maîtrise d'autres dépenses s'il veut conduire des actions politiques demandant des moyens importants et engager le renouvellement de ses biens immobilisables.

VII - LA GESTION DES PERSONNELS

L'IUFM d'Aix-Marseille souffre d'un important déficit en personnels enseignants et non enseignants.

1 - UN DÉFICIT RECONNU. Dans sa circulaire d'attribution des moyens pour l'année 2000, le Ministère reconnaît ce déficit qui se traduit par des taux de couverture insuffisants :

- avec 155 emplois d'enseignant (situation au 1er septembre 1999), l'établissement a un taux de couverture de ses besoins (70%) inférieur à la moyenne nationale des IUFM (80 %). Il bénéficie de la création de 2 emplois d'enseignant en 2000, sur les 30 attribuées aux IUFM au niveau national ;
- avec 82 emplois de personnels IATOS (situation au 1er septembre 1999), l'établissement a un taux de couverture de ses besoins (80%) inférieur à la moyenne nationale des IUFM (92 %). Il bénéficie de la création d'un emploi de personnel IATOS en 2000, sur les 10 attribuées aux IUFM au niveau national.

2 - LA SITUATION PARTICULIÈRE DES IATOS. La sous-dotation en emplois IATOS est particulièrement flagrante : le déficit est de l'ordre de 20 emplois. Par ailleurs, la structure des emplois délégués (hors personnels de bibliothèque) révèle la prééminence des personnels de catégorie C (66%) et, plus généralement, le poids des personnels ouvriers et des services techniques qui représentent plus de 40% (32 emplois sur 79).

Cette situation traduit la faiblesse des moyens permanents affectés aux tâches administratives et explique en partie le recours au recrutement de 32 contractuels (17 personnels ouvriers et de service, 15 personnels administratifs) et de 34 contrats emplois solidarité (11 dans le domaine ouvrier, 23 dans le domaine administratif).

En dépit de rapports conviviaux avec la direction, les personnels expriment la revendication forte d'être associés en amont aux décisions concernant l'établissement. Ils souhaitent une meilleure participation au sein des instances décisionnelles.

La direction de l'IUFM est consciente de l'urgence d'un diagnostic fonctionnel, audit interne ou externe, pour conduire une politique de ressources humaines plus transparente. Il apparaît, même si ce n'est pas explicite, que la gestion actuelle des personnels, plus technique que politique, souffre d'un manque de dialogue pouvant conduire à des situations de blocage. La commission paritaire d'établissement nouvellement élue devrait permettre une réflexion institutionnelle sur la participation de ces personnels aux grands chantiers de l'établissement (projet d'établissement, U3M, etc.).

Les emplois administratifs et de service

Situation au 1er octobre 1999

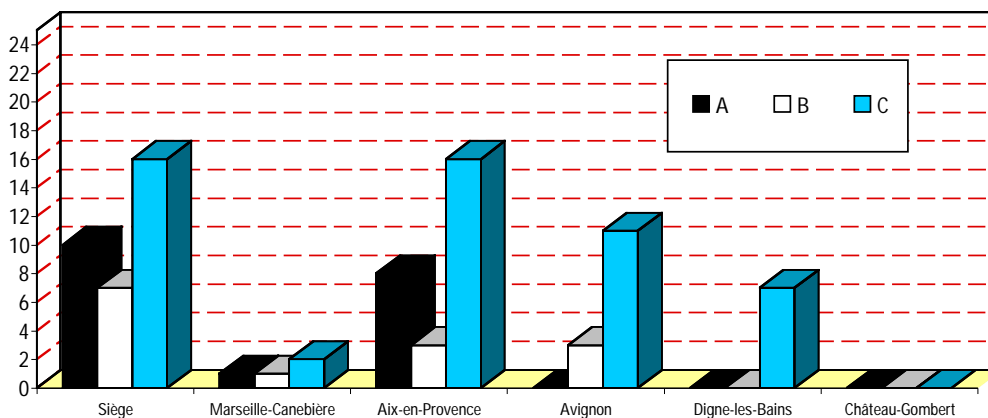
Répartition par support budgétaire

Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statutaires	15	14	52	81
	Gagés	-	-	-	-
Établissement	Permanents	-	-	29,5	29,5
	Vacataires, saisonniers	-	-	-	-
	CES-CEC	-	-	35	35
	Apprentis, contrats de qualif.	-	-	-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	-	-
Autres : jeunes docteurs		4	-	-	4
Total		19	14	116,5	149,5

Répartition par fonction des emplois statutaires

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation	1	1	7	9
Assistance à l'enseignement	5	3	8	16
Documentation	1	2	11	14
Vie institutionnelle et Administration générale	3	1	22	26
Service intérieur	-	-	1	1
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	-	1	1
Restauration et Hébergement	-	-	-	-
Gestion financière et comptable	5	4	6	15
Gestion du personnel	-	3	1	4
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	-	-	54,5	54,5
Informatique	4	-	1	5
Reprographie	-	-	4	4
Total	19	14	116,5	149,5

Répartition par catégorie d'emploi et par site



Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 1/10/2000

Disciplines (section CNU)	Professeurs	Maîtres de conférences	Équipes de rattachement
Science économique générale (5)	1		CERPE - U2
Sciences du langage (7)	1		ITAT - U1
		1	UMR TELEMME U1 Groupe de recherche IUFM
Langue et littérature françaises (9)	1		ERITA - Groupe de recherche UF AMI (LAC) - U1
Langue et littérature anglaises et anglo-saxonnes (11)	1		Centre d'études de linguistique anglaise d'Aix-en-Provence - U1
Langues et littératures romanes (14)		1	Équipe d'accueil d'études ROMANET - U1
Psychologie (16)		1	Laboratoire de psychologie du développement UFR de psychologie - U1
Arts (18)		1	IUFM
Sociologie, démographie (19)	1		CERPE - U2
Histoire et civilisations (22)		1	IHTP - CNRS (Paris) UMR TELEMME - U1
Géographie (23)		2	IUFM UMR TELEMME - U1
Mathématiques (25)		1	IUFM
Mathématiques appliquées (26)	1		IUFM
		1	IUFM
Milieux denses et matériaux (28)	2		CIRADE - Équipe d'accueil - U1
Chimie théorique, physique, analytique (31)	1		Université Aix-Marseille III
Physique et chimie de la Terre (35)		1	CEREGE - U3
Électronique, optronique et systèmes (63)		1	CRRM - U3
Sciences de l'éducation (70)	2		CIRADE - Équipe d'accueil - U1
		3	CIRADE - Équipe d'accueil - U1
Sc. de l'information et de la communication (71)		1	CRIC Jeune équipe

Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1998

Disciplines	Enseignants en poste à l'IUFM		Total emplois
	PRAG	PRCE	
Lettres	6	6	12
Allemand	1		1
Philosophie	1	3	4
Mathématiques	1	14,5	15,5
Arts plastiques	3	2	5
Physique	1,5	5	6,5
Histoire-géographie	3	1,5	4,5
Biologie	2	1	3
Espagnol	1,5		1,5
Sciences de la vie et de la terre	1	1	2
Éducation physique et sportive	6	4	10
Génie électrique	2		2
Sciences économiques et sociales		2	2
Économie-gestion	3	1	4
Anglais	1	2	3
Génie mécanique	3	1	4
Biotechnologie	1		1
Éducation musicale		4	4
Documentation		5	5
Sciences et techniques médico-sociales		1	1
Sciences naturelles		0,5	0,5
Technologie		5,5	5,5
Total	37	60	97

Source : IUFM d'Aix-Marseille

VIII - LA GESTION IMMOBILIÈRE

1 - LE DOSSIER U3M. L'IUFM d'Aix-Marseille a concentré ses efforts, ces dernières années, sur la maintenance et la mise en sécurité des sites et l'amélioration des conditions d'accueil des usagers. Il a entrepris les procédures de désaffectation des six écoles annexes rattachées aux sites d'Aix et Avignon.

En termes de fonctionnement et d'image de l'institution, il souffre enfin, depuis sa création, de l'installation de son siège dans une école primaire éloignée du centre de Marseille et sollicite son transfert sur la Canebière dans des locaux mieux adaptés.

Ces différents points sont chiffrés dans le projet U3M à hauteur de 60 MF.

2 - LA VALORISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE. Le suivi des dossiers de travaux est centralisé actuellement au niveau des services financiers. Il nous semble que l'enjeu politique de la fonction "gestion du patrimoine" pourrait être plus clairement identifiée au sein de l'institut, ce qui faciliterait une approche globale et non exclusivement par site.

De même, une étude de programmation guiderait peut-être plus sûrement les choix politiques pour les années à venir et finaliserait des plans de financement pluriannuels adaptés aux priorités. En effet, l'IUFM ne dispose pas, à ce jour, de compétences internes capables d'assurer à la fois le suivi technique, administratif et financier. Une étude externe pourrait l'aider à faire des choix politiques cohérents à plus long terme.

FORMATION
ET
RECHERCHE

I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

1 - L'ADMISSION À L'IUFM. La limitation des effectifs en première année de formation des professeurs des écoles a été mise en place dès la création de l'IUFM en 1991. Le nombre d'étudiants autorisés à préparer le concours de professeurs des écoles, déterminé en fonction du nombre de postes à pourvoir dans l'académie d'Aix-Marseille, a légèrement diminué de 1994 à 1999, passant de 581 à 526. Simultanément, le nombre de postes à pourvoir (reçus au concours) est passé de 492 à 410, sans compter les listes complémentaires de l'année précédente.

Le choix de limiter l'effectif d'étudiants en première année se justifie par le nombre important de candidats à l'entrée en première année (2 707 candidats en 1994, 2 259 en 1999) et par le fait que l'IUFM n'est pas en mesure d'offrir une formation à tous ces candidats. Il se justifie également par le fait que l'IUFM entend donner à ses étudiants les meilleures chances de réussite au concours, et assurer leur professionnalisation par un dispositif de formation, le groupe de formation professionnelle (GFP), comportant 15 à 20 étudiants et animé par un enseignant jouant le rôle de tuteur.

La sélection s'opère sur tests et sur l'examen d'un dossier personnel. Les tests portent sur le français et les mathématiques ; ils privilégient des capacités d'analyse, de raisonnement logique, de maîtrise de la langue française, qui sont nécessaires à la réussite des épreuves d'admissibilité au concours. Le dossier est évalué à partir de critères prenant en compte le parcours universitaire, la rapidité du cursus, et l'expérience professionnelle. Une bonification est accordée aux candidats admis l'année précédente mais n'ayant pas intégré l'IUFM. On note l'absence d'une épreuve d'entretien qui permettrait d'éliminer des candidats ayant des difficultés de communication orale.

La sélection, relativement sévère pour l'entrée en première année, s'accompagne pour l'instant de la décision de ne pas admettre d'étudiant à redoubler.

2 - LA FORMATION DES ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE ANNÉE

Principes généraux d'organisation. L'organisation de la formation des étudiants de première année (PE1) s'inscrit dans la logique de la préparation au concours. Dans cette perspective, l'IUFM a fait le choix d'une année scolaire qui comporte successivement :

- 2 mois de formation théorique (enseignement disciplinaire et formation générale) ;
- 2 semaines de stage de pratique accompagnée dans la classe d'un maître d'accueil temporaire ;
- 6 semaines de formation théorique ;
- à nouveau 2 semaines de stage de pratique accompagnée ;
- une dernière période de formation théorique jusqu'au concours, qui se déroule à partir du mois de mai.

Le calendrier et les modalités de la formation sont identiques dans les quatre sites (Aix-en-Provence, Avignon, Digne, Marseille-Canebière). Chaque étudiant participe à plusieurs structures de formation : groupe de formation professionnelle (GFP), groupes d'enseignement disciplinaire, séminaires, ateliers, conférences.

Le groupe de formation professionnelle (GFP). Le GFP se réunit 3 heures par semaine. C'est un lieu de personnalisation de la formation, de travail en équipe, de formation méthodologique, de liaison entre les activités de terrain (les stages) et les autres éléments de la formation. Il permet aux PE1 de préparer le dossier professionnel et de s'entraîner à l'épreuve orale d'entretien.

Les groupes d'enseignement disciplinaire. Ils occupent une place importante dans l'emploi du temps : 92 heures pour le français, 90 heures pour les mathématiques, 60 heures pour l'EPS, 60 heures pour la première option (biologie-géologie, physique-technologie, histoire-géographie), 60 heures pour la deuxième option (musique, arts plastiques, langues), à raison d'une ou deux plages hebdomadaires de 3 heures par discipline.

Les sites. Pour assurer une formation à l'identique pour tous les étudiants, l'IUFM s'est attaché à harmoniser les conditions et les modalités de formation dans les quatre sites. A cet égard, chaque site est doté d'équipements

analogues pour la documentation et les technologies de l'information et de la communication. Toutefois, des différences existent qui tiennent aux conditions matérielles de l'accueil et à l'effectif d'étudiants. Ces différences se répercutent sur la qualité de vie des étudiants. Dans les sites à faible effectif d'Avignon et de Digne, le sentiment d'appartenir à un territoire singulier (périphérique par rapport à l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille) conduit au développement d'une sociabilité et de pratiques d'entraide, et en particulier par un fort attachement au site de Digne.

La cohérence des contenus et du fonctionnement des structures est facilitée par des outils communs (plan de formation, guide des études) et par un pilotage assuré par le directeur adjoint responsable du premier degré. Les responsables pédagogiques de site sont chargés de faire respecter le plan de formation, dont ils dressent le calendrier annuel avec la Direction des enseignements. Ils définissent l'emploi du temps des étudiants, en coordination avec les différentes catégories de formateurs (PIUFM, DEAA, MF), et organisent les stages.

Des dispositifs transversaux visent à améliorer la cohérence de la formation : concertation des tuteurs de GFP, travail en équipe pédagogique des DFR (département de formation et de recherche). Un responsable assure, pour chaque site, l'animation des réunions de concertation des tuteurs, auxquelles sont associés les responsables de séminaire. Ces réunions ont pour objectif la mise au point de pratiques identiques d'un GFP à l'autre et la recherche d'une meilleure articulation entre les enseignements disciplinaires, la formation générale et commune et les stages de pratique accompagnée. Le travail en équipes disciplinaires dans le cadre des DFR contribue à la mise au point d'outils et de pratiques communes. Il assure par ailleurs une bonne prise en charge des formateurs débutants. En outre, pour améliorer l'efficacité de la formation et créer une culture commune pour l'ensemble des formateurs, l'IUFM organise des journées de culture commune au cours desquelles sont traités les points concernant l'articulation des dispositifs de formation : l'équipe pédagogique, le tutorat, les stages, la coordination avec les disciplines, etc.

Au prix d'un réel effort de concertation, l'organisation mise en place se traduit par des résultats au concours assez semblables d'un site à l'autre, ce qui permet d'affirmer que le traitement de la préparation au concours respecte les règles d'équité. De toute évidence, les étudiants sont très sensibles à la qualité variable des tuteurs.

La préparation de l'épreuve orale d'admission. Elle s'effectue dans le cadre du GFP sous la responsabilité du tuteur de groupe dans les séminaires hebdomadaires, les conférences et les ateliers de la formation générale et commune. La préparation théorique à l'observation et à l'analyse de situations rencontrées en classe, l'intérêt porté à la didactique et à l'organisation des situations d'apprentissage dans les enseignements disciplinaires, facilitent l'élaboration du dossier.

Le GFP est également le lieu d'entraînement à l'épreuve orale d'admission. Des simulations sont organisées pour s'entraîner à l'exposé et à l'entretien. Dans la réflexion conduite par l'IUFM sur les notions de tutorat et de GFP, une place importante a été consacrée à la préparation de l'épreuve sur dossier. Des documents ont été élaborés à l'intention des tuteurs : propositions pour l'élaboration du dossier, intervention d'un professeur d'université sur le dossier professionnel, analyses de rapports de jurys pour l'épreuve d'entretien. Dans l'ensemble, les sujets choisis s'appuient sur des pratiques pédagogiques précises et sur des investigations concrètes.

L'articulation réussie de la théorie et de la pratique dans les enseignements disciplinaires, dans les séminaires, les ateliers et les GFP, contribue à l'harmonisation des connaissances et de l'expérience professionnelle, ce qui est un atout pour l'épreuve orale d'admission.

Formation disciplinaire et formation générale. Dans les formations disciplinaires, on aborde couramment la pratique de la classe, la mise en œuvre de situations d'apprentissage, l'évaluation des élèves, l'analyse des erreurs, etc. L'articulation entre la formation disciplinaire et la formation pédagogique est facilitée par la participation des formateurs à la formation continue et à certaines actions de recherche, notamment en sciences. La formation générale et commune a par ailleurs pour objectif d'entraîner les élèves à analyser les situations rencontrées en classe. Les ateliers qui sont proposés dans le cadre de cette formation comportent des temps d'observation,

d'analyse et d'élaboration de pratiques. Parallèlement, le fonctionnement des GFP et le travail en équipe des formateurs visent à rendre cohérents ces éléments d'analyse avec les apports didactiques des formations disciplinaires et les observations faites sur le terrain.

Le lien étroit entre formation disciplinaire et formation générale constitue un point fort de la préparation au concours. Dans les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission, l'analyse des productions d'élèves d'une part, et l'analyse des documents pédagogiques d'autre part, représentent les trois cinquièmes de la note. Si l'on ajoute à cela l'importance accordée à l'analyse des approches didactiques et des démarches pédagogiques lors des épreuves d'admission (deux cinquièmes de la note), on mesure toute la pertinence de l'articulation des contenus disciplinaires, de la didactique et de la pédagogie.

L'individualisation de la formation. Les modules disciplinaires, les conférences et les séminaires sont obligatoires et bien suivis par les élèves. Les responsables et les formateurs considèrent que, quel que soit le niveau initial d'un étudiant, les cours disciplinaires et les séminaires sont l'occasion de découvrir des éléments de didactique et de poser des problèmes relatifs à l'apprentissage, que la seule compétence universitaire ne permet pas d'appréhender. En complément de ce tronc commun, le GFP et les ateliers permettent l'individualisation de la formation : le GFP y contribue grâce à l'aide que le tuteur apporte pour définir des axes de travail personnel ; dans les ateliers, les étudiants peuvent, en fonction de leurs besoins et de leur projet de formation, approfondir des points précis ayant trait à la pratique de la classe.

Les élèves sont invités à se former à l'utilisation de la documentation et des outils informatiques. Des examens blancs dans les différentes épreuves du concours sont organisés dès le second trimestre pour permettre aux étudiants de situer leurs besoins et de mieux orienter leur travail personnel. Hors temps de cours, des outils et des personnes ressources sont à la disposition des étudiants : bibliothécaires dans les médiathèques, jeunes docteurs qui assurent l'assistance dans les travaux utilisant l'informatique, tuteurs et professeurs des équipes pédagogiques. Sont également proposés des enseignements facultatifs pour le soutien en mathématiques et en français, pour l'initiation à l'informatique, et pour la préparation à diverses épreuves du concours.

La polyvalence. A l'issue de leur première année, les étudiants ont fait l'impasse sur des pans entiers de la formation, puisqu'ils choisissent en priorité les disciplines dans lesquelles ils se sentent le plus à l'aise. L'IUFM a fait le choix de privilégier la préparation au concours, ce qui le conduit à ne pas aborder l'ensemble des disciplines enseignées à l'école. Ce choix est compréhensible : c'est faire preuve de réalisme que de permettre aux étudiants de première année de mettre toutes les chances de leur côté pour réussir les concours de professeur des écoles. Le soin apporté à la concertation des équipes pédagogiques permet d'ailleurs en partie de dépasser les cloisonnements disciplinaires.

Les formateurs. Les formateurs sont en grande majorité des enseignants du second degré, PRAG ou PRCE. La plupart d'entre eux sont engagés dans la formation et dans la vie de l'IUFM, et les étudiants les apprécient pour leurs compétences et leur dynamisme. La participation des professeurs d'université et des maîtres de conférences à la formation des PE1 est très faible : elle représente 6 % du volume global des enseignements. La participation des universitaires est généralement très appréciée. Leur engagement dans la recherche, leur implication dans les formations disciplinaires, dans le tutorat de GFP ou dans le pilotage de séminaires, sont des facteurs dynamisants pour la formation à l'IUFM.

La plupart des formateurs disciplinaires et FGC déplorent l'insuffisance de leur collaboration avec les responsables de la formation sur le terrain : MF (maîtres formateurs) et DEAA (directeurs d'écoles annexes ou d'application).

Avec un taux d'encadrement de 5,1 stagiaires par MF (et un MF exerçant en maternelle pour 25 stagiaires) dans les Bouches-du-Rhône, ce département est nettement sous-doté. De ce fait, l'IUFM fait systématiquement appel, pour les stages de pratique accompagnée des PE1, à des maîtres d'accueil temporaire (MAT). Un réseau de

maîtres volontaires, constitué avec la collaboration des IEN, supplée ainsi le déficit en postes de MF. L'IUFM avait entrepris une formation des MAT en 1994 ; cette action n'a pas été reconduite. Les MF et les MAT sont demandeurs d'une collaboration systématique avec les formateurs de l'IUFM.

Les stages. Les stages de pratique accompagnée se situent relativement tard dans le calendrier de l'année scolaire : deux semaines de la fin novembre au début décembre pour le premier stage, et une semaine au début du mois de février pour le second. Préparés dans les GFP, ces stages sont l'occasion de recueillir des observations en rapport avec les formations reçues, d'élaborer et de mettre en œuvre des séquences préparées dans le cadre des ateliers et des groupes d'enseignement disciplinaire.

Le nombre insuffisant de MF oblige l'IUFM à avoir recours pour les stages à des maîtres d'accueil temporaire. Un réseau de classes relativement important (200 dans les Bouches-du-Rhône, 100 dans le Vaucluse) a été constitué avec la collaboration des IEN. Chaque MAT reçoit en début d'année une information qui précise la nature de ses tâches : présentation de sa propre pratique, facilitation de l'observation, la préparation et la conduite de la classe. Ces stages de pratique accompagnée contribuent à la professionnalisation dans la mesure où ils posent les problèmes de gestion de la classe et de mise en œuvre des situations d'apprentissage. Ils interviennent dans la préparation au concours puisqu'ils permettent l'observation de pratiques, d'outils pédagogiques et l'analyse de productions d'élèves de la classe. On peut noter ici tout l'intérêt qu'il y aurait, pour la formation initiale, à prévoir une formation des MAT.

Aux stages de pratique accompagnée s'ajoutent 66 heures de stages filés (3 heures par semaine), qui s'avèrent particulièrement utiles pour la mise en œuvre de pratiques et le recueil d'observations nécessaires à l'élaboration du dossier professionnel et à la préparation de l'épreuve d'entretien.

La préparation et le suivi des stages sont assurés par l'ensemble des formateurs, qu'il s'agisse des formateurs disciplinaires qui prennent en compte la préparation et l'exploitation de ces stages, ou des formateurs de la formation générale qui assurent l'élaboration d'outils d'observation et qui s'appuient sur les observations recueillies. Dans cette préparation, les tuteurs des GFP apportent aux étudiants une aide individualisée ; ils les aident à prendre conscience des problèmes posés par la gestion de la classe et les guident dans la recherche de réponses aux questions posées.

Les résultats au concours. En 1999, sur 2344 candidats présents au concours pour l'académie (dont 506 étudiants de l'IUFM), 410 ont été reçus (dont 238 étudiants de l'IUFM). Le taux de réussite est de 17,5 % sur l'académie et de 47 % pour les candidats présentés par l'IUFM. A titre de comparaison, le résultat pour l'ensemble de la France (en comptant les candidats IUFM et les candidats libres) est de 20 %.

L'IUFM procède chaque année à une analyse globale des résultats et à une analyse par site. Les résultats par site sont relativement homogènes, les écarts étant en moyenne inférieurs ou égaux à 2 %.

Par décision du recteur, sur note ministérielle (parue depuis au *Bulletin Officiel de l'Éducation nationale*), les formateurs de l'IUFM ne participent plus aux différents jurys. Cette mesure est compréhensible. Il est toutefois important que, d'une manière ou d'une autre, les formateurs conservent une vue d'ensemble des compétences et des lacunes des candidats.

3 - LA FORMATION DES ÉTUDIANTS DE DEUXIÈME ANNÉE

Principes généraux d'organisation. La formation de deuxième année fonctionne selon un dispositif analogue à celui de la première année : formation disciplinaire en groupes d'enseignement, formation générale et commune sous forme de conférences, de séminaires et d'ateliers, groupes de formation professionnelle, stages. La seconde année complète la première année au plan des contenus disciplinaires : les stagiaires bénéficient d'enseignements dans les matières qu'ils ont délaissées en première année. Elle s'en distingue par l'importance

accordée aux stages : ils occupent un volume global de 369 heures en deuxième année (contre 144 heures en première année), avec pour axe central les stages en responsabilité.

Les formations disciplinaires. Elles comportent chacune un volume de 48 heures pour le français et les mathématiques, 33 heures pour l'EPS, et 32 heures pour les disciplines correspondant aux options qui n'ont pas été présentées au concours. Ces formations articulent en fait les contenus disciplinaires, la didactique et la mise en œuvre de situations d'apprentissage dans les différents cycles. La participation des MF est ici très appréciée, mais le déficit d'emplois limite leurs interventions.

Le groupe de formation professionnelle. Le GFP dispose d'un budget de 3 heures hebdomadaires sur 15 semaines. En deuxième année, il joue un rôle essentiel dans la préparation et l'exploitation des différents stages et dans la préparation du mémoire professionnel.

Le calendrier. Il diffère selon les départements de l'académie. Pour l'année 1999-2000, le calendrier de la formation dans les Bouches-du-Rhône concentre les enseignements disciplinaires sur le premier trimestre et repousse la plupart des stages en seconde partie de l'année scolaire. Les stages de pratique accompagnée, d'une durée de deux semaines chacun, se déroulent respectivement à partir de la fin novembre et de la fin mars. Les stages en responsabilité durent quatre semaines chacun ; l'un commence à la mi-janvier, l'autre à la fin du mois d'avril. Le choix de l'IUFM est motivé par le désir de compléter la formation théorique avant d'engager une formation pratique considérée comme la mise en œuvre des connaissances acquises lors des enseignements disciplinaires et de la formation générale. Intervient également le souhait de disposer d'un temps significatif pour exploiter le dernier stage et pour proposer aux stagiaires des formations complémentaires en fonction de leurs besoins.

Cette organisation est complétée :

- par un stage filé de 18 heures, en six plages hebdomadaires de 3 heures, pour aider à la préparation du mémoire professionnel (recueil de données, réalisation et analyse de séquences pédagogiques) ;
- par un module "école maternelle" de 24 heures ;
- par un module d'aide méthodologique à la préparation du mémoire : expérimentation sur un site et sur un groupe de stagiaires.

Avec ce calendrier, les professeurs stagiaires ont souvent le sentiment de prolonger la formation théorique de première année, alors qu'ils éprouvent le besoin d'être confrontés aux réalités de la classe dès le début de l'année scolaire. Sans pour autant mettre en cause les formations disciplinaires et générale, qu'ils considèrent comme indispensables, ils expriment des attentes très fortes au plan de la professionnalisation. Ils apprécient en particulier la collaboration des maîtres formateurs et les outils mis à leur disposition : référentiel des compétences, guide méthodologique pour l'élaboration du mémoire, outils pour la préparation, l'organisation et le suivi des stages.

L'individualisation de la formation. L'IUFM s'est donné pour objectif de développer l'autonomie des stagiaires. Comme en première année, les formateurs incitent les professeurs stagiaires à utiliser des outils permettant un travail autonome (médiathèque, informatique, Internet). En outre, des enseignements optionnels sont proposés : informatique, audiovisuel, modules disciplinaires de fin d'année. Il faut souligner le rôle important du GFP dans la personnalisation de la formation, grâce au rôle de conseil et d'aide méthodologique confié au tuteur.

Les dossiers demandés aux stagiaires dans le prolongement des formations disciplinaires, la préparation du mémoire, le travail personnel durant les stages sont également des éléments importants de l'individualisation.

Statut des formateurs. Le nombre des professeurs d'université et des maîtres de conférences est relativement réduit. La grande majorité des formateurs sont des enseignants du second degré (PRAG). L'organisation de l'IUFM en DFR, les concertations des tuteurs et des responsables de séminaire ont développé des habitudes de travail en équipe qui contribuent à la cohérence des formations. Les maîtres formateurs (DEAA, MF) sont associés au

fonctionnement des GFP. Du fait de leur nombre insuffisant, ils ne peuvent répondre de manière satisfaisante aux demandes de collaboration aux formations disciplinaires et aux séminaires.

Les stages. Les trois types de stages proposés aux PE2 concourent à la professionnalisation en remplissant des fonctions spécifiques.

Les stages filés. Conçus comme des plages hebdomadaires de 3 heures, ils permettent le recueil d'observations et la réalisation de séquences en rapport avec le mémoire professionnel. Ils sont des moments privilégiés pour l'articulation théorie - pratique et tout particulièrement pour le réinvestissement et l'approfondissement de connaissances dans les domaines de la didactique et des apprentissages correspondant au thème traité par le mémoire.

Les stages de pratique accompagnée. Les deux ou trois (selon les départements) stages de pratique accompagnée se déroulent dans les classes des maîtres formateurs et doivent permettre aux stagiaires de s'initier à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet pédagogique dans chacun des trois cycles, en étant guidé par un MF. Le projet sert de base au contrat que le stagiaire affine avec le maître formateur et dont les axes (préparation, conduite de la classe, évaluation, analyse) servent de cadre au bilan rédigé par le stagiaire et par le MF à la fin du stage.

Les stages en responsabilité. Les deux stages en responsabilité, de quatre semaines chacun, sont associés à la formation continue et se déroulent dans les classes de maîtres titulaires. Dans la mesure du possible, ils ont lieu dans des cycles et des milieux différents. Ils sont suivis par des équipes mixtes de formateurs : PIUFM et MF d'une part, formateurs de terrain (IEN et CPAIEN) d'autre part. Ils font l'objet d'une validation. Pour le suivi des stagiaires en responsabilité, les formateurs disposent d'un formulaire-type pour l'élaboration du rapport de visite et d'un guide comportant des critères pour la validation du stage.

Préparés dans les GFP et les groupes disciplinaires, les stages se déroulent selon une démarche qui implique et responsabilise le professeur stagiaire. Avant le stage, celui-ci doit prendre contact avec le maître et les élèves afin de recueillir des informations sur la classe, l'école, le contexte socio-économique ; il doit aussi relire les instructions et les programmes, et élaborer un plan de travail en cohérence avec les textes officiels et le travail du professeur titulaire auprès de qui se déroule le stage. Il dispose d'un document très précis élaboré à son intention par les formateurs, et mis au point en GFP, qui définit les actions qu'il devra accomplir avant, pendant et après le stage, et les compétences méthodologiques sur lesquelles il sera évalué concernant la préparation, la conduite de la classe, l'analyse du déroulement des séquences pédagogiques et du travail des élèves, la définition des améliorations à envisager et des besoins de formation. Ce document est conçu comme un support de l'évaluation. Existente également un livret du stage en responsabilité qui précise les axes de fonctionnement antérieurs à la prise en charge de la classe, ainsi que des indications concernant le cahier journal, les fiches de préparation, le cahier de stage.

L'affectation des stagiaires. Elle est gérée par les sites, à l'exception des stages en responsabilité dans le département des Bouches-du-Rhône. Dans ce département, elle est confiée à l'Inspection académique, qui prend en compte la situation familiale du stagiaire et son cursus de formation. Parallèlement, le suivi assuré par les responsables de site intègre les stages effectués aux différentes étapes de la formation : pré-professionnalisation, PE1, PE2. En raison du nombre très insuffisant de MF exerçant en classe maternelle, il est parfois difficile, notamment pour le site de la Canebière, d'organiser une formation satisfaisante en maternelle. En effet, dans ce site, seules 7 classes sont disponibles pour un effectif de 170 stagiaires.

Le dispositif associant les GFP et les stages sont très appréciés des stagiaires. Ce sont des outils efficaces de professionnalisation qui permettent une bonne articulation de la formation théorique et de la pratique sur le terrain, et une approche intéressante de la responsabilisation, du travail autonome et de la prise de conscience des besoins de formation. Les modalités de validation impliquent les stagiaires et s'inscrivent dans une logique d'évaluation formative. Les stages sont également l'occasion d'un travail d'équipe entre formateurs ; à ce titre, ils contribuent à la qualité des relations entre les enseignants de l'IUFM et les formateurs de terrain (IEN, CPAIEN).

Pour améliorer l'efficacité de ce dispositif, il conviendrait d'accroître le nombre d'emplois de MF dans le département des Bouches-du-Rhône. Il conviendrait également de s'interroger sur un calendrier mis en cause par les stagiaires, qui souhaitent que les stages de pratique accompagnée interviennent plus tôt dans l'année scolaire, même si les directeurs d'école d'application et les enseignants disciplinaires ne partagent pas cette position. Les premiers apprécient de pouvoir stabiliser le fonctionnement des classes avant l'arrivée massive des stagiaires dans l'école. Les seconds trouvent préférable de disposer d'une durée assez importante d'enseignement pour construire une réelle progression dans leur travail. Un équilibre est sans doute à trouver. Le premier stage de pratique accompagnée, s'il était organisé plus tôt dans l'année, pourrait servir d'appui aux enseignements.

Les maîtres de stage. Pour la formation de seconde année, seuls interviennent les maîtres formateurs et les directeurs d'école d'application. Les écoles d'application sont pour la plupart situées près des anciennes Écoles normales, le plus souvent en centre-ville. La répartition des moyens de formation, qui est fonction des efforts consentis par chaque département, correspondait, pour l'année scolaire 1998-1999, aux données suivantes :

Sites	Classes des écoles d'application		Classes hors écoles d'application		Total		Nombre moyen de stagiaires par MF
	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	
Aix-en-provence	32	10	2	0	34	10	4
Marseille-canebière	25	10	4		29	10	4,4
Avignon	23	5	4	5	27	9	2,2
Digne					19	8	1,5

Le potentiel en emplois de MF est satisfaisant pour les sites d'Avignon et de Digne ; il est insuffisant pour Aix-en-Provence et Marseille-Canebière. Pour assurer l'équité de la formation pratique, il faudrait doubler le nombre de MF dans les Bouches-du-Rhône et, dans un premier temps, offrir aux titulaires du CAFIMF les postes non pourvus au mouvement. Par ailleurs, il semblerait opportun de réfléchir au rééquilibrage de la répartition des emplois en renforçant le potentiel de MF dans les écoles maternelles.

Les MF participent à la formation des futurs professeurs des écoles par le biais du GFP : dans chaque GFP intervient un maître formateur exerçant dans chacun des cycles. Ils sont également associés aux séminaires, plus rarement aux groupes d'enseignement disciplinaire. Ils occupent une place privilégiée dans l'élaboration des mémoires et dans les modules « maternelle ». Ils apprécient leur collaboration avec les formateurs IUFM, mais souhaiteraient participer de manière plus substantielle aux enseignements disciplinaires en collaborant davantage dans ce domaine avec les formateurs. Ce souhait est d'ailleurs partagé par l'ensemble des formateurs et leur rattachement aux départements de formation et de recherche (DFR) témoigne de la volonté de la direction de l'IUFM de répondre positivement à cette attente. Seule l'insuffisance des effectifs et l'importance des tâches d'encadrement des stagiaires qui en résulte limitent cette participation, qui serait pourtant fort utile. Une formation spécifique est prévue à l'intention des MF dans les sites d'Avignon et de Digne ; il serait souhaitable qu'elle soit étendue au département des Bouches-du-Rhône.

Le mémoire professionnel. Des documents mis à la disposition des formateurs et des stagiaires définissent les fonctions, les modalités de réalisation et d'évaluation du mémoire professionnel. Un texte, rédigé par une équipe de formateurs, précise ses fonctions et ses objectifs. Il indique en particulier que *« le mémoire doit aider le professeur des écoles stagiaire à être un enseignant concepteur, un praticien réfléchi capable de problématiser une question, d'analyser ses observations et ses réalisations, de projeter des schémas de réalisations possibles au vu de ses analyses »*. Des éléments d'auto-évaluation, élaborés à partir de la conférence d'un professeur d'université en sciences de l'éducation, guident les stagiaires dans la réalisation du mémoire (structure d'ensemble, organisation, critères d'écriture et de présentation). Prenant en compte les contraintes institutionnelles, un document fixe les règles à observer (choix du thème, encadrement, conditions d'élaboration, soutenance, critères d'évaluation).

Le choix du thème s'effectue à partir d'un travail dans le cadre du GFP ; le mémoire est préparé tout au long de l'année avec l'aide d'un directeur de mémoire qui est soit un formateur de l'équipe de tutorat, soit tout autre formateur choisi en fonction du thème traité.

L'IUFM incite les stagiaires à travailler en équipe (par binôme ou trinôme). Toutefois, la soutenance est individuelle. Elle est publique et se déroule en présence de professeurs des écoles stagiaires.

Le jury est composé du directeur de mémoire et d'au moins un autre formateur. Les mémoires sont évalués en prenant en compte la pertinence de la pratique, la recherche et le traitement de l'information, la pertinence de l'analyse, la lisibilité du document. Les productions susceptibles de servir de base au travail des futurs stagiaires sont archivées.

La validation. Elle prend en compte les éléments suivants :

- les modules de formation disciplinaire, les séminaires et les ateliers de formation générale et commune ;
- le mémoire professionnel ;
- les stages en responsabilité.

Des critères de validation communs, mis au point lors de réunions de travail regroupant responsables de DFR, coordonnateurs de GFP et responsables de site, sont appliqués de la même façon dans les différents sites. Toutes les validations se traduisent par des titularisations ; les décisions d'ajournement, le plus souvent motivées par des congés de maternité ou de maladie, se traduisent, à terme, par des titularisations. On constate uniquement 5 décisions de licenciement en 3 ans, décisions qui correspondent d'ailleurs à des propositions de non-validation.

Continuité entre la première et la seconde année. Elle est assurée de manière satisfaisante grâce à des dispositifs de formation (GFP, séminaires, ateliers, groupes d'enseignement) identiques pour les deux années. Les domaines disciplinaires n'ayant pas fait l'objet d'une formation en première année sont pris en compte dans le plan de formation de la deuxième année. Les responsables de site veillent à ce que chaque stagiaire effectue un stage dans les différents cycles au cours de sa formation. Le pourcentage important de stagiaires ayant effectué une première année à Aix-Marseille (80 %) facilite la continuité.

Il serait cependant nécessaire de prévoir des ajustements pour les stagiaires ayant un autre parcours de formation. La prise en charge individuelle dans le cadre des GFP et le recours au travail autonome ne semblent pas suffire. Pour les PE2 qui n'ont pas suivi de formation en IUFM (environ 20 % de l'effectif d'une promotion), il conviendrait de procéder à un bilan des acquis. En fonction des besoins constatés pour lesquels le plan de formation n'offrirait pas de réponse appropriée, des formations complémentaires devraient être offertes sous forme de modules ou d'ateliers obligatoires pour les PE2 en question.

4 - CONCLUSION. L'organisation de la formation à l'IUFM d'Aix-Marseille présente des points forts qui sont autant d'atouts importants dans la réussite de ses missions pour la formation initiale des enseignants du premier degré :

- la qualité des groupes de formation professionnelle qui articulent formations théoriques (groupes d'enseignement disciplinaire, séminaires et ateliers pour la formation générale et commune) et formations pratiques (stages filés, stages de pratiques accompagnées, stages en responsabilité) ;
- l'efficacité des dispositifs de pilotage et de concertation, qui assurent la cohérence et l'équité des formations dans les différents sites : DFR qui pilotent les formations disciplinaires, coordonnateurs qui animent les concertations des GFP, directeurs pédagogiques de site qui garantissent la mise en œuvre du plan de formation de l'IUFM.

II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

1 - L'ADMISSION. Une exigence de qualité inspire la politique d'admission : sélection des étudiants susceptibles de réussir aux épreuves et limitation des effectifs.

Hausse et limitation des flux d'admission. Depuis sa création, l'IUFM a dû s'adapter aux évolutions irrégulières de la demande et aux modifications conjoncturelles.

Aujourd'hui, le principe de limitation des flux est généralisé pour les préparations scientifiques (CAPET, CAPLP2, CAPES). Pour ces préparations, dans lesquelles le principe d'optimisation des formations est largement accepté depuis leur création, les intervenants des universités participent à l'examen des dossiers ou aux épreuves. Cette coopération se traduit aussi par des aménagements de contenu dans les licences afin d'améliorer la continuité entre licences et préparations aux concours de recrutement, par exemple dans le domaine des biotechnologies.

Ce sont donc 28 préparations sur 39 qui limitent actuellement les flux sans problème majeur. Les modalités sont des examens standardisés de type QCM, ou bien l'examen des dossiers prenant en compte surtout les unités de valeur dans le parcours initial des étudiants. En ce sens, les pièces du dossier sont le descriptif chronologique des études ou activités après la fin des études secondaires ainsi que les relevés de notes. Excepté pour quelques préparations (biotechnologie, par exemple) le poids du dossier est, dans l'ensemble, déclaré faible au regard des épreuves d'admission. Des études de corrélation entre épreuves d'admission et réussite aux concours sont menées afin de contrôler la valeur pronostique de ces épreuves.

Deux logiques opposées. Pour les préparations en lettres et sciences humaines, les responsables de l'IUFM, animés d'une logique de sélection, souhaitent proposer les préparations aux meilleurs étudiants. La logique d'accueil de l'université, à l'inverse, conduit à maintenir les préparations aux concours des métiers de l'enseignement comme un débouché et une voie de professionnalisation des filières universitaires. Les concours sont alors, pour l'université de Provence, les seuls instruments de sélection et toute limitation des flux en amont paraît inconcevable dans les traditions d'organisation des filières universitaires.

Redoublements. La politique d'admission fondée sur la recherche de la qualité limite les redoublements aux seuls étudiants ayant suivi effectivement les préparations aux concours et réussi les épreuves d'admissibilité. Le triplement est exceptionnel.

Information des étudiants. Le fascicule *«Devenir enseignant»* précise les licences souhaitées, les conditions et les modalités d'admission (entretiens, épreuves), ainsi que le calendrier. Toutefois, les barèmes associés à l'examen des candidatures ne sont pas communiqués aux étudiants. Être admis à l'IUFM semble ainsi relever d'une décision fondée sur des critères qualitatifs identifiés, mais sans appel.

L'information des étudiants est également assurée par les enseignements de pré-professionnalisation à l'université, et parfois en DEUG et en licence. Les contenus privilégient les approches didactiques et l'analyse des pratiques. Ces enseignements ayant pour fonction d'affirmer l'orientation professionnelle des étudiants ne sont toutefois pas pris en compte parmi les critères d'admission. On peut le regretter.

2 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE. La formation professionnelle des maîtres à l'IUFM d'Aix-Marseille repose sur des principes fondateurs qui orientent les contenus et les modalités de formation ainsi que l'organisation structurelle.

Principes. Les principes de la professionnalisation reposent sur ce que l'on pourrait appeler «la règle des trois unités» : unité de la formation disciplinaire et de la formation didactique, unité de la formation théorique et de la formation de terrain, unité de l'équipe de formation. Sur les deux années, la progressivité de la formation est ainsi assurée autour d'un projet de professionnalisation. Les relations étroites entre recherche et formation, et entre préparation aux épreuves de concours et professionnalisation, sont assurées par une équipe impliquée dans la recherche didactique.

Responsabilité des étudiants. Si le guide des études mentionne que le «travail personnel» est un aspect essentiel pour la réussite aux concours, les formations sont également conçues comme des offres soumises à la responsabilité des étudiants. Les propositions de formation générale et commune, ainsi que celles concernant les TIC, sont conçues dans cette intention : la description des ateliers de formation générale et commune dans le catalogue mis à la disposition des étudiants est ainsi très précise. Elle permet aux étudiants de mieux s'approprier les problématiques contemporaines des métiers de l'enseignement. De même, les éléments descriptifs des formations aux NTIC précisent clairement les objectifs de cette formation.

Qualité des formations. Le souci de qualité en matière de formations, déjà signalé pour la politique d'admission, fait également partie des principes directeurs de l'IUFM. Il s'agit de mesurer l'efficacité des dispositifs et leur rendement. Cette efficacité est valorisée dans les calculs du nombre d'heures d'ingénierie pédagogique de chaque préparation dont le barème intègre cette donnée.

Les principes fondateurs de la formation professionnelle et les principes directeurs de l'organisation des préparations se heurtent à deux contraintes majeures : les demandes réelles des concours, les difficultés de contrôle par l'IUFM des préparations.

Un niveau de coordination des préparations : les GFP. Selon les préparations, les GFP ont des fonctionnements différents. Il s'agit parfois de la seule préparation à l'épreuve sur dossier, parfois de la prise en charge plus importante du suivi de la formation avec la mise en place de suppléments ou de compléments de formation selon les demandes des étudiants. Les étudiants adhèrent à ce dispositif décrit comme un lieu de co-formation, permettant des aides mutuelles et des échanges constructifs avec leurs tuteurs.

L'autonomie des étudiants. Le rapport interne constate que les tentatives d'individualisation des formations n'ont pas encore été satisfaisantes et propose une nouvelle orientation fondée sur la construction progressive d'une identité professionnelle contribuant à l'autonomie des étudiants et des stagiaires dans leurs rapports à la formation. Toutefois, en première année, l'espace de décision des étudiants est particulièrement limité, compte tenu des exigences des épreuves des concours qui conditionnent l'ensemble de leur activité.

La conciliation entre encadrement d'une préparation à un concours et exigence d'autonomie semble donc particulièrement difficile. Si la question de la responsabilité des usagers et de leur autonomie par rapport à la formation demeure une préoccupation centrale, il faut néanmoins signaler les écarts entre ces principes affirmés et les actions mises en œuvre.

Caractère professionnel de la formation. Le caractère professionnel de la formation en première année est dicté par les exigences des épreuves des concours. Les formateurs, tout comme les étudiants, regrettent la faiblesse de la dimension professionnelle dans les concours de recrutement et estiment que la véritable préparation professionnelle ne commence qu'en seconde année.

Stages PLC1. Les stages en classe et en établissement scolaire en première année sont organisés par les GFP en articulation avec la préparation à l'épreuve sur dossier. Ce sont généralement des stages filés permettant de prélever des informations pour le dossier.

Les stages en établissement sont organisés pour tous les étudiants afin de permettre une première prise de contact avec l'organisation administrative et pédagogique des établissements de second degré et de saisir les spécificités du travail d'un professeur dans ses différentes composantes. Ces stages en établissement sont gérés par la Direction de l'enseignement qui regroupe les étudiants et informe les chefs d'établissement.

Stages en entreprise. Bien que cette possibilité soit signalée dans le guide des études et dans les documents d'information pour les étudiants, les stages en entreprise au cours de la première année ne concernent qu'un effectif très réduit, limité aux étudiants des filières technologiques et professionnelles qui n'auraient jamais eu de relation avec le milieu socio-technique.

Les résultats aux concours. Les chiffres ci-après (cf. tableaux) sont fournis à titre indicatif. Plusieurs éléments incitent en effet à ne pas tirer de ces résultats des conclusions par trop rapides, et donc erronées :

- l'absence de grille de lecture et d'analyse de ces résultats à l'échelle nationale ;
- l'existence de flux erratiques pour certaines disciplines et certaines années, qui rend difficiles l'appréciation et la comparaison des résultats ;
- les effectifs eux-mêmes, dont certains sont trop faibles pour tirer des conclusions statistiquement significatives.

En ce qui concerne les résultats, deux remarques peuvent toutefois être faites :

- d'une manière générale, les résultats de l'IUFM d'Aix-Marseille sont très honorables, et souvent supérieurs aux résultats des IUFM au niveau national ;
- les résultats alarmants, qui s'accompagnent d'une chute spectaculaire du nombre de candidats, dans les CAPLP2 de génie mécanique et de génie électrique, ne sont pas dus à une baisse de la qualité des préparations ; ils s'expliquent par la reprise de l'activité économique qui, dans ces disciplines, détournent les candidats des concours.

3 - LA FORMATION EN DEUXIÈME ANNÉE. L'IUFM d'Aix-Marseille assure chaque année la formation initiale d'environ 700 stagiaires (710 en 1998-1999). Cet effectif est stable depuis six ans. Il regroupe des stagiaires issus de différents concours : 17 CAPES, plus CAPEPS et CPE, 11 CAPET, 11 PLP2, une vingtaine d'agrégations, selon les années. Quelques préparations à de nouvelles filières ont été mises en place ces dernières années, mais la carte des formations est désormais stable, et aucune ouverture ni fermeture n'est prévue dans un proche avenir.

Les PLC2 sont très majoritairement regroupés sur les sites d'Aix et de Marseille : sur 710 stagiaires en 1998-1999, seuls 9 d'entre eux étaient affectés à Avignon, en lettres modernes.

Le groupe de formation professionnelle. La formation des PLC2, comme celle des PLC1 et des PE, s'appuie sur le GFP. Au sein d'un GFP, le tuteur assure la mise en œuvre de la formation disciplinaire, prépare et organise les différents stages et les visites de stage, assure les contacts avec les conseillers pédagogiques, les maîtres de stage en entreprise et tous les autres acteurs de la formation disciplinaire, didactique, générale et commune. Par ailleurs, il veille au choix des sujets de mémoire professionnel et à la désignation des directeurs de mémoire, et participe aux commissions de validation. En résumé, il assure la mise en cohérence de tous les éléments de formation pour chacun des stagiaires du groupe.

Chaque année, 60 heures par stagiaire sont consacrées au GFP, pour effectuer un travail d'analyse des pratiques à partir des problèmes rencontrés « à chaud » par le stagiaire sur le terrain. Les contenus sont modulables selon la période de l'année : une part importante est donnée, à la rentrée, à la régulation de la gestion de la classe. En début d'année, le GFP assure également la préparation à la prise en charge d'une classe, lors d'un séminaire de rentrée.

L'enseignement disciplinaire et didactique est mis en place à partir de l'analyse des pratiques et des besoins exprimés par les stagiaires. Cette méthode permet l'individualisation de la formation, car le GFP peut prendre en compte à la fois les acquis antérieurs du stagiaire et ses besoins du moment.

La formation disciplinaire. La formation disciplinaire comporte 72 heures sur l'année. Une partie de cette formation est assurée en GFP, par des enseignants de lycée ou de collège. En effet, pour ne pas opposer approche disciplinaire et approche professionnelle, les équipes de formateurs refusent de séparer les aspects pédagogiques, disciplinaires et didactiques, et s'efforcent d'apporter une réponse globale aux questions posées par l'analyse des pratiques.

Une formation purement disciplinaire existe cependant. Elle se présente sous la forme d'apports disciplinaires particuliers ou de compléments systématiques. Cette formation est assurée parfois par les enseignants-chercheurs de l'IUFM, parfois par des enseignants de lycée. La formation universitaire donnée en première année est jugée solide, et les outils dont disposent les stagiaires satisfaisants ; c'est pourquoi en PLC2, il est très peu fait appel aux

universitaires, qui interviennent rarement, et seulement de façon ponctuelle sur des points précis, la formation étant centrée sur la didactique beaucoup plus que sur l'acquisition de nouveaux savoirs universitaires.

La formation disciplinaire reste universitaire dans ses objectifs à moyen terme, qui sont de former des enseignants susceptibles d'enseigner tout programme et de s'adapter à tous les publics, pendant toute la durée de leur carrière.

Le stage en responsabilité. Le stage en responsabilité est l'axe fondamental de la formation de deuxième année, autour duquel tous les autres éléments doivent s'organiser. Cet objectif est au centre des préoccupations du tuteur du GFP et de l'équipe pédagogique.

L'affectation des stagiaires. La responsabilité de l'affectation appartient au rectorat, qui décide de l'implantation des supports et prononce la nomination des stagiaires sur ces supports. L'IUFM fait des propositions d'implantation et négocie pour faire respecter ses objectifs. On retrouve ici la différence de point de vue sur la formation, évoquée plus haut, entre le rectorat et l'IUFM. Au niveau de l'affectation, deux logiques s'opposent :

- comme dans toutes les autres académies, le rectorat considère que les stagiaires sont des moyens d'enseignement, qui doivent être affectés selon les besoins des établissements ;
- l'IUFM souhaite ne prendre en compte que les nécessités de la formation, et affecter les stagiaires dans des établissements où ils trouvent des conseillers pédagogiques compétents, une équipe de direction coopérative, et des conditions matérielles satisfaisantes.

Le rectorat et l'IUFM doivent donc chercher à concilier les contraintes de gestion et les impératifs de la formation. Un «*Bulletin académique*» spécial sur les enseignants stagiaires a été publié en juin 1999, et devrait désormais paraître chaque année. Bien qu'il ne s'agisse ni d'une convention ni d'un contrat avec obligations réciproques entre le rectorat et l'IUFM, cette publication, qui s'adresse aux établissements, a le mérite d'être une incitation officielle à privilégier les impératifs pédagogiques, en précisant les dispositions à respecter dans les services et l'emploi du temps des stagiaires.

Outre le rappel des horaires statutaires, ce bulletin affirme nettement le principe de ne pas donner aux stagiaires les sections ou les services les plus difficiles, fixe les jours hebdomadaires réservés à la formation à l'IUFM, demande aux établissements d'organiser l'enseignement du stagiaire sur deux jours seulement, et rappelle que les horaires doivent permettre au stagiaire et à son conseiller pédagogique de travailler en commun.

Sur le plan de l'affectation, par contre, le bulletin académique se contente de rappeler que l'implantation des supports et les nominations restent statutairement du ressort du rectorat.

Si l'implantation géographique des stagiaires, surtout affectés dans les deux principaux départements (les Alpes-de-Haute-Provence en reçoivent une vingtaine au plus, concentrés à Digne, Manosque et Sisteron, et aucun stagiaire n'est affecté dans les Hautes-Alpes), ne pose pas de problèmes de déplacement, il subsiste en revanche des cas de stagiaires nommés dans deux établissements différents. Cette situation renforce leur sentiment d'être un «*bouche-trou*» plutôt qu'un enseignant en formation, ne favorise pas leur intégration dans un établissement scolaire et complique leur emploi du temps.

L'information des stagiaires. A la rentrée 1999, la nomination des stagiaires s'est faite encore plus tardivement que d'habitude, en raison de la modification du mouvement des enseignants ; les lauréats aux concours ont été invités pendant l'été à émettre des vœux géographiques d'affectation, et n'ont connu leur nomination que très tard, souvent deux ou trois jours seulement avant la rentrée. Les stagiaires ont eu le sentiment d'un démarrage «*en catastrophe*», peu propice à une première prise en charge de classes.

De plus, l'obligation d'exprimer leurs vœux uniquement par Minitel et l'absence d'informations sur les critères d'affectation renforcent leur conviction, même s'ils sont satisfaits de leur affectation, d'avoir été traités

arbitrairement, sans prise en compte de leur situation personnelle ou de leurs besoins spécifiques de formation, puisqu'ils ne pouvaient formuler aucun vœu pédagogique sur le type d'établissement ou de classe qu'ils souhaitaient. Il serait bon, pour favoriser le démarrage du stage en responsabilité, que l'IUFM envisage une meilleure information, et même, après négociation avec le rectorat, une participation plus active des stagiaires à leur affectation (groupe de travail ou commission *ad hoc*, par exemple). Des nominations plus précoces sont une condition impérative pour entreprendre une action dans ce sens.

Les conseillers pédagogiques. L'IUFM a réalisé un travail très important pour le choix des tuteurs de stage en responsabilité, qu'il désigne par le terme de «professeur conseiller pédagogique» (PCP). En concertation avec les corps d'inspection et les chefs d'établissement, il a constitué un fichier informatisé de 2000 PCP potentiels, et en fait la mise à jour chaque année, en sollicitant de nouvelles candidatures et en envoyant les listes aux responsables de filière et aux inspecteurs pour avis, et aux établissements pour accord des intéressés.

Mais la priorité que donne le rectorat aux besoins des établissements explique de très fréquentes distorsions dans la désignation des PCP : ou bien ils n'enseignent pas dans le même établissement que le stagiaire dont ils ont la charge, ou bien le PCP qui est désigné, parfois à son corps défendant, alors qu'il ne figure pas dans le fichier, ne s'investit pas toujours suffisamment.

La constitution d'un tel réseau est un progrès important. Si les PCP ne sont bien entendu pas tous actifs, ils constituent dans leur ensemble une garantie de qualité de la professionnalisation des PLC2. Il serait souhaitable que le rectorat s'appuie davantage sur ce vivier et lui donne pleinement les moyens d'exister. Il resterait alors, pour permettre une utilisation satisfaisante, à constituer avec le rectorat un réseau d'établissements d'accueil, qui pourraient être identifiés comme établissements de formation.

La formation des PCP a toujours fait partie de la politique de l'IUFM. Outre les réunions d'information en septembre, une ou deux journées de stage sont organisées chaque année, dans le cadre de la formation continue et de la formation de formateurs. Les inspecteurs sont souvent invités à y participer ou y intervenir. Cette formation des tuteurs est jugée nécessaire par tous les partenaires pour que la pratique sur le terrain et les autres modes de formation soient convergents.

Suivi et évaluation. Le suivi et l'évaluation du stage en responsabilité sont organisés par l'IUFM. Chaque stagiaire reçoit obligatoirement au moins deux visites-conseil dans l'année, assurées par les formateurs IUFM. Un rapport de visite est rédigé, et communiqué au stagiaire ; il est également destiné au dossier de validation. Le PCP, qui a donné un avis oral sur le stagiaire, n'est pas consulté sur la teneur de ce rapport.

Les stagiaires sont par ailleurs évalués par le chef d'établissement, qui les note, comme il le fait pour tous les enseignants, et qui établit un rapport sur leur fonctionnement et sur leur intégration dans l'établissement. Le stagiaire est invité par les formateurs à s'intéresser, au-delà de ses élèves, au fonctionnement pédagogique et au projet d'établissement, ainsi qu'aux différents conseils administratifs. Le rapport du chef d'établissement figure dans le dossier de validation du stagiaire.

L'IUFM est attentif à ne pas laisser les stagiaires livrés à eux-mêmes et peut, selon les cas, organiser une ou deux visites supplémentaires du stagiaire, en cas de nécessité. Ce sont les commissions de validation de novembre, puis de février, qui décident de ces visites. Elles sont faites par le tuteur ou, sur demande du chef d'établissement ou du directeur de DFR, par un inspecteur, lorsqu'il s'agit de problèmes d'autorité en classe. La visite de l'inspecteur est une visite-conseil, et ne donne pas lieu à la rédaction d'un rapport d'inspection, le but étant d'aider le stagiaire à surmonter ses difficultés, et non de le sanctionner.

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

1 - 1998-1999 (session 1999)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Marseille **	France nat. *	France IUFM **	Marseille **	France nat. *	France IUFM **	Marseille **
1er degré										
Professeur des écoles	9 750	48 840		506	9 750		238	20,0%		47,0%
							173			
							Recrutés liste complémentaire			

2nd degré

CAPEs

Philosophie	60	2 453	843	14	60	26	1	2,4%	3,1%	7,1%
Lettres classiques	370	701	342	12	370	202	7	52,8%	59,1%	58,3%
Lettres modernes	1 150	6 844	3 592	128	1 150	704	23	16,8%	19,6%	18,0%
Sciences économiques et sociales	60	1 025	353	195	60	38	19	5,9%	10,8%	9,7%
Histoire-Géographie	845	8 972	4 793	39	845	546	6	9,4%	11,4%	15,4%
Allemand	240	1 355	750	22	216	162	6	15,9%	21,6%	27,3%
Anglais	1 270	6 030	3 271	168	1 067	682	43	17,7%	20,8%	25,6%
Espagnol	560	4 148	1 737	79	560	363	13	13,5%	20,9%	16,5%
Italien	42	633	282	26	42	28	5	6,6%	9,9%	19,2%
Occitan, langue d'oc	14	70	25	3	14	5	1	20,0%	20,0%	33,3%
Mathématiques	945	7 523	3 216	115	945	475	23	12,6%	14,8%	20,0%
Physique et Chimie	600	4 416	1 980	71	600	428	22	13,6%	21,6%	31,0%
Physique et Électricité appliquée	85	510	215	15	85	57	6	16,7%	26,5%	40,0%
Sciences de la vie et de la terre	560	3 940	1 109	48	560	368	23	14,2%	33,2%	47,9%
Éducation musicale et Chant choral	287	639	426	79	287	227	16	44,9%	53,3%	20,3%
Arts plastiques	120	1 584	2 895	63	1 050	63	12	66,3%	2,2%	19,0%
Documentation	120	1 727	721	30	120	92	6	6,9%	12,8%	20,0%
CAPEPS	1 050	5 515	2 895	156	1 050	725	45	19,0%	25,0%	28,8%
Conseiller Principal d'Éducation	450	9 238	1 244	66	450	202	12	4,9%	16,2%	18,2%

CAPET

Génie mécanique <i>option construction</i>	95	444	192	11	95	63	4	21,4%	32,8%	36,4%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	75	320	173	11	75	60	2	23,4%	34,7%	18,2%
<i>option électrotechnique et énergie</i>	42	310	133	7	42	31	1	13,5%	23,3%	14,3%
Technologie (toutes options)	350	768	471	45	350	287	27	45,6%	60,9%	60,0%
Biotechnologie <i>option biochimie, génie biologique</i>	40	472	146	26	40	21	5	8,5%	14,4%	19,2%
<i>option santé, environnement***</i>	5	115	51	2	5	5	1	4,3%	9,8%	50,0%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	52	548	218	11	52	35	2	9,5%	16,1%	18,2%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	86	1 141	409	19	86	53	4	7,5%	13,0%	21,1%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	58	724	273	8	58	36	3	8,0%	13,2%	37,5%
Sciences et Techniques médico-sociales	30	264	43	10	29	10	5	11,0%	23,3%	50,0%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	365	3 466	1 557	15	365	247	3	10,5%	15,9%	20,0%
Lettres / Histoire	350	3 713	1 110	26	350	170	2	9,4%	15,3%	7,7%
Anglais / Lettres	290	2 811	784	7	290	133	2	10,3%	17,0%	28,6%
Génie mécanique <i>option construction</i>	75	309	130	2	75	37	0	24,3%	28,5%	0,0%
Génie électrique <i>option électronique</i>	50	298	156	4	50	34	0	16,8%	21,8%	0,0%
<i>option électrotechnique et énergie</i>	75	362	184	2	75	47	0	20,7%	25,5%	0,0%
Biotechnologie <i>option santé, environnement</i>	65	299	95	8	65	49	5	21,7%	51,6%	62,5%
Sciences et Techniques médico-sociales	30	246	41	12	30	13	5	12,2%	31,7%	41,7%
Communication administrative	55	677	229	3	55	37	1	8,1%	16,2%	33,3%
Comptabilité et bureautique	100	1 079	361	4	100	63	1	9,3%	17,5%	25,0%
Vente	155	935	317	11	155	79	5	16,6%	24,9%	45,5%

* : tous candidats (IUFM + libres) - ** : candidats IUFM - *** : le CAPET *Biotechnologie option santé, environnement* n'est pas préparé à l'IUFM d'Aix-Marseille

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

2 - 1997-1998 (session 1998)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Marseille **	France nat. *	France IUFM **	Marseille **	France nat. *	France IUFM **	Marseille **
1er degré										
Professeur des écoles	8 914	46 602		517	8 914		250	19,1%		48,4%
2nd degré										
CAPEPS										
Philosophie	130	2 618	917	19	129	76	1	4,9%	8,3%	5,3%
Lettres classiques	400	635	343	10	363	213	7	57,2%	62,1%	70,0%
Lettres modernes	1 200	6 784	3 592	96	1 200	736	23	17,7%	20,5%	24,0%
Sciences économiques et sociales	70	1 627	599	33	70	45	0	4,3%	7,5%	0,0%
Histoire-Géographie	900	9 095	4 849	138	900	557	26	9,9%	11,5%	18,8%
Allemand	305	1 557	877	29	212	135	13	13,6%	15,4%	44,8%
Anglais	1 700	6 453	3 440	129	1 074	721	25	16,6%	21,0%	19,4%
Espagnol	500	3 809	1 677	93	500	315	26	13,1%	18,8%	28,0%
Occitan, langue d'oc	18	60	14	8	18	5	3	30,0%	35,7%	37,5%
Mathématiques	1 050	7 920	3 354	169	1 050	588	35	13,3%	17,5%	20,7%
Physique et Chimie	550	5 061	2 152	110	550	386	28	10,9%	17,9%	25,5%
Physique et Électricité appliquée	120	719	289	31	120	81	14	16,7%	28,0%	45,2%
Sciences de la vie et de la terre	470	3 637	1 019	51	470	291	22	12,9%	28,6%	43,1%
Éducation musicale et Chant choral	289	624	403	15	209	152	12	33,5%	37,7%	80,0%
Arts plastiques	120	1 715	737	20	120	68	7	7,0%	9,2%	35,0%
Documentation	100	1 774	772	59	100	76	12	5,6%	9,8%	20,3%
CAPEPS	1 060	4 513	2 567	119	1 060	783	31	23,5%	30,5%	26,1%
Conseiller Principal d'Éducation	450	7 913	1 330	49	450	213	11	5,7%	16,0%	22,4%
CAPET										
Génie mécanique										
option construction	120	514	199	34	120	72	18	23,3%	36,2%	52,9%
option productique	80	230	127	25	80	63	21	34,8%	49,6%	84,0%
Génie électrique										
option électronique et automatique	65	448	169	6	65	42	6	14,5%	24,9%	100,0%
option électrotechnique et énergie	85	383	194	10	85	69	10	22,2%	35,6%	100,0%
option informatique et télématique	20	46	16	9	20	13	9	43,5%	81,3%	100,0%
Arts appliqués	27	223	85	3	27	13	3	12,1%	15,3%	100,0%
Technologie (toutes options)	375	986	650	51	375	321	38	38,0%	49,4%	74,5%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	45	491	139	15	45	32	4	9,2%	23,0%	26,7%
option santé, environnement	10	129	42	10	10	9	1	7,8%	21,4%	10,0%
Économie-Gestion										
option éco. et gestion administrative	55	621	271	20	54	63	1	8,7%	23,2%	5,0%
option éco. et gestion comptable	95	1 429	497	17	95	44	4	6,6%	8,9%	23,5%
option éco. et gestion commerciale	64	891	337	18	64	7	3	7,2%	2,1%	16,7%
Informatique et gestion	15	137	25	14	15	7	4	10,9%	28,0%	28,6%
Hôtellerie-Tourisme										
option techniques de production	20	38	15	9	20	14	9	52,6%	93,3%	100,0%
option techniques de service d'accueil	15	74	22	11	15	13	7	20,3%	59,1%	63,6%
CAPLP2										
Mathématiques / Sciences physiques	365	4 344	1 722	46	365	236	7	8,4%	13,7%	15,2%
Lettres / Histoire	345	3 938	1 117	62	345	154	12	8,8%	13,8%	19,4%
Anglais / Lettres	305	3 030	897	24	305	146	6	10,1%	16,3%	25,0%
Espagnol / Lettres	25	893	189	8	25	8	0	2,8%	4,2%	0,0%
Génie mécanique										
option construction	70	394	151	19	70	41	6	17,8%	27,2%	31,6%
option productique	25	190	86	16	25	18	9	13,2%	20,9%	56,3%
option maintenance des syst. méca. automat.	20	49	6	6	16	4	5	32,7%	66,7%	83,3%
Génie électrique										
option électronique	60	414	190	23	60	48	8	14,5%	25,3%	34,8%
option électrotechnique et énergie	85	437	197	14	85	55	3	19,5%	27,9%	21,4%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	10	273	85	9	10	6	1	3,7%	7,1%	11,1%
option santé, environnement	70	275	76	9	57	37	4	20,7%	48,7%	44,4%
Communication administrative	55	765	258	27	55	33	5	7,2%	12,8%	18,5%
Comptabilité et bureautique	120	1 359	467	31	120	68	2	8,8%	14,6%	6,5%
Vente	160	1 130	372	24	160	102	7	14,2%	27,4%	29,2%
Hôtellerie-Tourisme										
option organisation et production culinaire	20	90	19	4	20	15	2	22,2%	78,9%	50,0%
option services et commercialisation	30	140	35	7	30	20	6	21,4%	57,1%	85,7%

* : tous candidats (IUFM + libres) - ** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPE-B2) - IUFM d'Aix-Marseille

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

3 - 1996-1997 (session 1997)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Marseille **	France nat. *	France IUFM **	Marseille **	France nat. *	France IUFM **	Marseille **
1er degré										
Professeur des écoles	8 983	46 058		517	8 497		250	18,4%		48,4%
2nd degré										
CAPEPS										
Philosophie	180	2 437	831	20	180	74	2	7,4%	8,9%	10,0%
Lettres classiques	500	644	377	17	399	252	16	62,0%	66,8%	94,1%
Lettres modernes	1 385	6 851	3 721	115	1 382	905	31	20,2%	24,3%	27,0%
Sciences économiques et sociales	1 020	9 274	4 939	42	971	600	3	10,5%	12,1%	7,1%
Histoire-Géographie	104	2 125	866	141	104	67	17	4,9%	7,7%	12,1%
Allemand	360	1 581	805	37	189	108	9	12,0%	13,4%	24,3%
Anglais	2 000	6 929	3 797	115	1 101	740	19	15,9%	19,5%	16,5%
Espagnol	400	3 237	1 718	92	400	237	18	12,4%	13,8%	19,6%
Occitan, langue d'oc	10	57	16	8	10	4	2	17,5%	25,0%	25,0%
Mathématiques	1 154	8 192	3 656	187	1 154	703	35	14,1%	19,2%	18,7%
Physique et Chimie	612	5 477	2 224	112	612	416	19	11,2%	18,7%	17,0%
Physique et Électricité appliquée	180	817	308	45	180	109	28	22,0%	35,4%	62,2%
Sciences de la vie et de la terre	370	3 193	948	51	370	228	9	11,6%	24,1%	17,6%
Éducation musicale et Chant choral	359	599	373	14	266	193	14	44,4%	51,7%	100,0%
Arts plastiques	130	1 767	784	25	130	69	3	7,4%	8,8%	12,0%
Documentation	100	1 889	838	57	100	67	9	5,3%	8,0%	15,8%
CAPEPS	1 060	3 961	2 316	117	1 060	805	35	26,8%	34,8%	29,9%
Conseiller Principal d'Éducation	400	8 654	1 354	50	400	177	11	4,6%	13,1%	22,0%
CAPET										
Génie mécanique										
option construction	135	553	291	38	135	105	18	24,4%	36,1%	47,4%
option productique	95	298	167	28	95	73	20	31,9%	43,7%	71,4%
Génie électrique										
option électronique et automatique	95	527	228	27	95	72	10	18,0%	31,6%	37,0%
option électrotechnique et énergie	130	457	236	16	130	105	14	28,4%	44,5%	87,5%
option informatique et télématique	25	67	19	9	25	12	5	37,3%	63,2%	55,6%
Arts appliqués	27	223	76	21	27	15	5	12,1%	19,7%	23,8%
Technologie (toutes options)	380	960	623	54	380	330	37	39,6%	53,0%	68,5%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	40	524	151	16	40	25	0	7,6%	16,6%	0,0%
option santé, environnement	15	160	55	11	15	13	6	9,4%	23,6%	54,5%
Économie-Gestion										
option éco. et gestion administrative	55	769	375	33	55	41	2	7,2%	10,9%	6,1%
option éco. et gestion comptable	95	1 823	656	24	95	61	2	5,2%	9,3%	8,3%
option éco. et gestion commerciale	64	1 144	491	23	64	43	3	5,6%	8,8%	13,0%
Informatique et gestion	15	166	27	9	15	12	5	9,0%	44,4%	55,6%
Hôtellerie-Tourisme										
option techniques de production	22	29	6	3	14	5	3	48,3%	83,3%	100,0%
option techniques de service d'accueil	17	62	24	12	17	12	4	27,4%	50,0%	33,3%
CAPLP2										
Mathématiques / Sciences physiques	450	4 152	1 609	46	450	300	12	10,8%	18,6%	26,1%
Lettres / Histoire	420	3 542	1 044	44	420	206	14	11,9%	19,7%	31,8%
Anglais / Lettres	375	3 119	913	20	375	162	1	12,0%	17,7%	5,0%
Espagnol / Lettres	25	865	214	9	25	13	1	2,9%	6,1%	11,1%
Génie mécanique										
option construction	60	399	157	17	60	32	3	15,0%	20,4%	17,6%
option productique	20	199	93	16	10	10	5	5,0%	10,8%	31,3%
Génie électrique										
option électronique	65	463	210	31	65	41	7	14,0%	19,5%	22,6%
option électrotechnique et énergie	90	439	220	12	90	53	4	20,5%	24,1%	33,3%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	15	270	90	10	15	12	1	5,6%	13,3%	10,0%
option santé, environnement	60	322	81	4	41	33	4	12,7%	40,7%	100,0%
Communication administrative	55	921	362	33	55	43	12	6,0%	11,9%	36,4%
Comptabilité et bureautique	120	1 537	569	41	120	91	5	7,8%	16,0%	12,2%
Vente	160	1 279	529	26	160	116	3	12,5%	21,9%	11,5%
Hôtellerie-Tourisme										
option organisation et production culinaire	20	69	12	9	20	8	5	29,0%	66,7%	55,6%
option services et commercialisation	30	127	27	13	30	18	10	23,6%	66,7%	76,9%

* : tous candidats (IUFM + libres) - ** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPE-B2) - IUFM d'Aix-Marseille

Outre ces visites-conseil supplémentaires, une partie du travail du GFP porte sur les problèmes concrets auxquels se heurtent les stagiaires, et les réponses possibles, soit par des apports méthodologiques élaborés en groupe, soit par des entretiens individuels avec un formateur, selon la nature du problème. Certains cas, dissimulés par l'établissement, échappent cependant à l'attention des formateurs ; aux dires de l'IUFM, les PCP cherchent souvent à protéger le stagiaire en masquant ses difficultés.

Indépendamment de l'évaluation de sa formation, le stagiaire peut également être inspecté, comme tout enseignant en responsabilité ; les pratiques varient selon les disciplines. On retrouve là un des aspects des relations difficiles entre certains inspecteurs et l'IUFM : l'IUFM souhaite qu'un inspecteur n'intervienne qu'à sa demande, en cohérence avec ses objectifs de formation ; les inspecteurs refusent cette conception, et soit visitent systématiquement tous les stagiaires de leur spécialité, soit s'arrangent pour les rencontrer à l'occasion d'autres activités d'inspection (réunion d'équipes pédagogiques d'établissement, par exemple). Ces visites étaient au départ mal perçues, car l'IUFM y voyait un jugement sur son activité à travers l'inspection du stagiaire ; elles sont mieux acceptées maintenant.

L'évaluation du stage en responsabilité est multiple : chef d'établissement, PCP, tuteurs, parfois inspecteurs ; souvent contradictoire, elle n'est pas aussi formatrice qu'elle le devrait. Les stagiaires se plaignent de ne pas y trouver la cohérence qu'on leur demande d'avoir dans l'évaluation de leurs élèves et en arrivent à mettre en cause le processus de validation. Une concertation entre les différents évaluateurs (PCP, visiteurs, chefs d'établissement) semble nécessaire ; elle n'existe ni à l'occasion du stage en établissement, ni en commission de validation. La cohérence est assurée par le responsable de classe.

L'IUFM encadre et évalue les stagiaires avec efficacité, mais il doit s'efforcer de mieux faire connaître à ses partenaires l'intérêt et les enjeux de la formation. Dans cette perspective, toutes les parties - corps d'inspection, chefs d'établissement et IUFM - gagneraient à renouer un dialogue constructif. L'IUFM signe, certes, une convention avec l'établissement d'accueil et le stagiaire, mais c'est une convention administrative, qui détermine la responsabilité de chacun ; il serait bon d'y ajouter un avenant pédagogique, qui précise le rôle et les obligations de chacun des partenaires et prenne acte de la spécificité du stage en responsabilité.

Le stage de pratique accompagnée. Le stage de pratique accompagnée est effectué en principe par tous les stagiaires, en complément du stage en responsabilité. Il doit leur permettre d'élargir leur expérience professionnelle et de prendre du recul par rapport à l'établissement et aux classes où ils enseignent, et par rapport à leur conseiller pédagogique.

En principe, ce stage s'effectue dans un établissement de type différent de celui où a lieu le stage en responsabilité ; il est souvent fait dans un établissement "difficile", pour préparer le stagiaire à gérer des situations auxquelles il n'aurait pas encore été confronté. Le choix des lieux de stage est du ressort de l'IUFM, qui établit une convention avec les établissements d'accueil.

Le stage est organisé à raison de 5 heures hebdomadaires pendant 8 semaines, mais il peut y avoir des adaptations en fonction des spécialités, en particulier pour les CPE et les documentalistes. Dans la mesure du possible, les stagiaires sont affectés en binôme, plus rarement en trinôme, afin de pouvoir s'observer mutuellement. Ils sont accueillis par un professeur conseiller pédagogique, qui doit faciliter l'observation et les échanges des stagiaires.

La principale difficulté pour l'IUFM est de trouver les professeurs qui acceptent d'être conseillers pédagogiques : les étudiants de première année, très nombreux, font également des stages de sensibilisation, et les tuteurs les plus confirmés sont réservés aux PLC1. C'est pourquoi dans certaines filières les stagiaires cherchent eux-mêmes leur établissement et leur conseiller, à qui le tuteur de GFP envoie une lettre de mission. Les conseillers pédagogiques des stages de pratique accompagnée sont également destinataires de la plaquette de l'IUFM sur les stages en établissement, et peuvent ainsi connaître les modalités de la formation. Mais leur information reste insuffisante, et le stage de pratique accompagnée a un impact très inégal auprès des stagiaires.

La préparation et le suivi de ces stages sont confiés au GFP. Le tuteur aide les stagiaires à préparer un projet précis, afin que ce stage puisse répondre à des besoins propres à chaque stagiaire, et bien identifiés. Les problèmes soulevés au cours de ces stages sont pris en compte de la même façon que ceux du stage en responsabilité.

L'évaluation du stage de pratique accompagnée est faite par le professeur conseiller pédagogique, dont le rapport est joint au dossier de validation, et par le stagiaire lui-même, dans son rapport sur son parcours de formation.

L'IUFM doit améliorer le choix des lieux de stage et surtout le recrutement et la formation des professeurs conseillers pédagogiques, pour que les stages de pratique accompagnée gagnent en efficacité.

Le stage en entreprise. Les certifiés et agrégés des disciplines technologiques et tous les PLP2, y compris ceux d'enseignement général, doivent faire un stage en entreprise, ainsi que les documentalistes et les CPE. Le stage en entreprise est un des éléments qui permet le mieux l'individualisation de la formation : sa durée, son articulation avec les autres modules de formation, et son mode de validation varient en fonction du profil du stagiaire et de ses objectifs personnels de formation.

Sauf pour les CPE et les documentalistes, et depuis l'année 1998-1999 pour les stagiaires d'économie-gestion, les stages fonctionnent selon le système du binôme : nommés autant que possible à deux dans le même établissement pour leur stage en responsabilité, les stagiaires se remplacent mutuellement devant leurs classes pendant la durée du stage en entreprise. Il y a donc deux périodes de stage, en novembre-décembre, et en janvier-février. Ce système rend nécessaire un réel travail en équipe, ce qui est positif, mais alourdit beaucoup la charge de travail des stagiaires. Par ailleurs, les terrains de stage sont ainsi plus nombreux, puisqu'ils peuvent être utilisés à deux reprises, ce qui est précieux pour certaines spécialités industrielles.

La préparation, l'organisation et l'exploitation pédagogique du stage en entreprise sont confiées au GFP (en moyenne, 3 heures hebdomadaires). Le tuteur doit donc d'abord déterminer avec le stagiaire la durée de son stage et l'articulation avec les autres types de formation, en particulier le mémoire professionnel et le stage de pratique accompagnée. Pour les stagiaires des disciplines technologiques, le stage de pratique accompagnée n'est en général pas obligatoire, mais peut être effectué en fonction des besoins ou des souhaits de chacun, en accord avec le tuteur. Quant au mémoire professionnel, il peut éventuellement se confondre avec le rapport de stage en entreprise, dont il sera l'approfondissement.

Chaque GFP organise un module de préparation au stage, qui peut prendre diverses formes, mais qui doit amener chaque stagiaire à connaître les objectifs généraux du stage et à préciser ses objectifs personnels. Les stagiaires doivent s'efforcer de trouver eux-mêmes leur entreprise ; un annuaire des entreprises a été établi par l'IUFM et leur est remis. Ils peuvent aussi demander l'aide de leur conseiller pédagogique et de l'établissement où ils exercent en responsabilité.

Pour permettre le suivi du stage, un document sur le stage en entreprise a été réalisé par l'IUFM à l'intention des maîtres de stage : c'est en quelque sorte un cahier des charges du stage en entreprise, qui précise les objectifs généraux, l'organisation et le suivi du stage, les modalités de l'évaluation. Le stagiaire doit établir un rapport de stage, dont le plan lui a été proposé au cours du module de préparation, et qui fait également partie du dossier de validation.

Les modalités de validation du stage en entreprise sont variables et sont arrêtées en accord avec le tuteur. Dans la majorité des cas, la validation est liée à celle du mémoire professionnel, qui en est le prolongement, et la soutenance du mémoire s'appuie sur l'expérience tirée du stage en entreprise. Mais le stagiaire peut également utiliser le contenu de son stage en entreprise dans sa classe, et exploiter en classe le problème étudié en entreprise : il recevra alors la visite d'un formateur pendant cette exploitation, et le stage en entreprise sera évalué avec le stage en responsabilité. Enfin, le mémoire de stage en entreprise peut faire l'objet d'une soutenance propre, distincte de celle du mémoire professionnel ; cette soutenance est validée au même titre que celle du mémoire.

Le mémoire professionnel. Le mémoire professionnel a une place importante et reconnue dans la formation des PLC2. Il doit permettre au stagiaire une synthèse entre son expérience et les apports théoriques de sa formation, en approfondissant un problème professionnel. La rédaction écrite qui est exigée et l'effort de rigueur qu'elle entraîne sont également formateurs.

Le GFP a en charge la préparation et le suivi de ce travail. Les directeurs de mémoire sont choisis par les tuteurs de GFP en fonction du sujet traité. Ils sont d'origine très diverse : formateurs, PCP, chefs d'établissement, personnes ressources de l'IUFM, et même inspecteurs (en filières technologiques).

Certaines filières invitent les stagiaires à préparer leur mémoire en équipes de deux ou trois, d'autres les y obligent, d'autres encore le refusent : on retrouve ici la grande autonomie laissée aux filières et aux GFP.

Le mémoire professionnel donne lieu à une double évaluation statutaire : celle du mémoire lui-même et de son processus de réalisation, et celle de la soutenance du mémoire. Pour la validation, l'IUFM y ajoute un rapport du directeur du mémoire. La soutenance du mémoire est organisée différemment selon les filières : certaines sont publiques, c'est-à-dire qu'elles ont lieu en présence des formateurs et des stagiaires du GFP, d'autres sont individuelles. L'IUFM souhaite généraliser la soutenance publique, pour afficher l'importance attachée au mémoire professionnel.

L'IUFM souhaite que les mémoires soient déposés en médiathèque, et que les meilleurs soient publiés sur le site Internet. Il demande donc aux stagiaires, depuis cette année, de fournir une version numérique de leur mémoire, en plus de la version papier. Ce projet est difficile à mettre à exécution, mais certaines filières conservent et utilisent les mémoires des années antérieures pour le travail en GFP.

La validation. L'IUFM s'est attaché depuis un an ou deux à formaliser les procédures de validation et à les mettre en conformité avec les instructions ministérielles, car chaque filière avait tendance à les interpréter à sa façon.

Les commissions. La composition des commissions de validation, proposée par les responsables de filière, est arrêtée chaque année par le directeur de l'IUFM. Elle est fixée de façon précise : les commissions comportent les responsables de la filière et de la classe, les tuteurs GFP, et 1 ou 2 représentants des PCP, des enseignants de première et deuxième année, et des formateurs FGC, ainsi qu'un inspecteur de la discipline si possible. Il y a peu de chefs d'établissement. D'autres personnes peuvent être invitées, mais ne peuvent pas participer aux délibérations ni aux décisions de la commission. Les inspecteurs font partie statutairement des commissions de validation, et certains y participent, à condition qu'ils ne soient pas membres du jury académique, en fonction de consignes données par l'Inspection générale.

Les commissions de validation sont présidées par le directeur de l'IUFM ou son représentant. Elles se réunissent trois fois par an : les formateurs et les délégués GFP des étudiants et des stagiaires sont invités aux deux premières, qui jouent le rôle de réunions de régulation et d'évaluation de filière. C'est une initiative intéressante, qui permet à tous les formateurs et aux élèves de connaître et discuter les pratiques pédagogiques et leur finalité. Les commissions de novembre et de février donnent les informations nécessaires sur l'organisation de la validation finale, et font le point sur la formation, en particulier pour les stagiaires en difficulté, et sur les solutions à envisager.

La présentation des dossiers de validation a été uniformisée ; ils sont préparés par les responsables de classe et sont très complets et très fournis. Ils comportent une appréciation sur chaque élément de la formation du stagiaire pour les trois groupes d'activité sur lesquels porte la validation : stages, mémoire professionnel et stage en entreprise, formation théorique. Ces appréciations sont celles des formateurs ou conseillers du stagiaire, mais aussi celles du stagiaire lui-même, qui doit fournir, outre son mémoire professionnel et éventuellement son rapport de stage en entreprise, une étude sur son parcours personnel de formation, un rapport sur son stage en responsabilité, et un dossier pédagogique sur ce stage s'il le souhaite.

Validation et titularisation. Les commissions consacrent beaucoup de temps à étudier le dossier des cas difficiles, et certains stagiaires n'obtiennent pas la validation (entre 60 et 70 selon les années, soit à peu près 10 %), certains pour raisons de santé (un tiers à peu près), ce qui entraîne un prolongement du stage, mais d'autres parce qu'ils n'ont pas obtenu une appréciation positive dans chacun des trois domaines de l'évaluation, ce qui est une disposition réglementaire.

Les refus de titularisation par le jury académique sont beaucoup plus rares, car le jury ne s'appuie pas sur l'ensemble du dossier et accorde la titularisation à environ la moitié de ceux dont la validation est refusée par la commission. Cette contradiction déconcerte beaucoup les stagiaires. Incités tout au long de leur formation à prendre au sérieux les exigences de l'évaluation, ils découvrent que seule la décision du jury a de l'impact sur leur carrière d'enseignant. Ces contradictions entre la validation et la titularisation pèsent lourd sur les relations entre l'IUFM et les corps d'inspection, et reflètent des divergences de fond sur la formation et l'évaluation des enseignants.

L'IUFM propose la validation de l'ensemble des acquis d'une formation professionnelle qui se veut universitaire, alors que le jury académique se limite à juger la capacité de prise en charge et de maîtrise de la classe, c'est-à-dire la capacité d'ajouter aux compétences disciplinaires une autorité bien établie sur les élèves.

Établir des références communes pour la validation et la qualification est un chantier qu'il serait intéressant de mettre en route. Quelques tentatives sont amorcées par certaines filières : en histoire-géographie, par exemple, un document commun d'évaluation IPR/formateurs est en cours d'élaboration. Mais d'autres filières ont des relations trop conflictuelles avec les inspecteurs pour envisager ce type de collaboration.

III - LA FORMATION GÉNÉRALE ET COMMUNE

Selon les propres termes de l'IUFM, *«la formation générale et commune prépare le futur professeur à se situer comme acteur institutionnel parmi d'autres acteurs et partenaires avec lesquels il aura à travailler»*. Centrée sur les gestes professionnels des enseignants et en relation avec les contenus disciplinaires, elle est présentée comme une formation aux *«compétences de base devant être développées ultérieurement sur les lieux de travail et en formation continue»*. En ce sens, il est signalé que cette formation, *«ne prétendant pas donner des réponses toutes faites à des problèmes pédagogiques pratiques, offre des repères théoriques pour maîtriser les situations professionnelles»*.

La formation générale et commune (FGC) est organisée en trois niveaux de travail :

- des conférences, qui réunissent l'ensemble des stagiaires et permettent l'apport des connaissances théoriques nécessaires ;
- des séminaires, où ces apports théoriques peuvent être précisés, discutés et reliés aux situations professionnelles vécues, devant des groupes moins importants ;
- des ateliers d'approfondissement, en groupe restreint pour permettre la production d'outils méthodologiques ou des travaux de groupe, sur des points particuliers.

Les contenus de la FGC sont définis par les textes ministériels, et fondés sur cinq thèmes : la classe, l'établissement, le système éducatif, les valeurs et l'éthique professionnelle, les nouvelles technologies ; ce dernier thème est traité de façon différente, en raison de contraintes particulières.

La FGC doit toutefois être distinguée selon les filières et les niveaux d'enseignement. Elle n'est en effet pas perçue de la même manière par les étudiants et les professeurs stagiaires, PE ou PLC.

1 - LE PREMIER DEGRÉ

Pour les PE1. Les formations générales occupent une place importante pour la préparation à l'épreuve orale d'entretien dans les conférences et les séminaires professionnels spécifiques aux PE1 (60h), et dans les ateliers (24h).

Les conférences s'adressent à l'ensemble des étudiants d'un site ; elles dispensent des savoirs de nature générale : histoire du système éducatif, sociologie de l'éducation, psychologie et socialisation de l'enfant, savoirs scolaires et apprentissage, etc. Les séminaires, destinés à chaque classe, sont des lieux de construction collective du savoir ; ils fonctionnent parallèlement aux enseignements disciplinaires et portent sur des thèmes centrés sur l'école : la classe et son fonctionnement, l'établissement, le système éducatif, etc.

Les ateliers sont des modules d'approfondissement qui s'articulent aux thèmes traités dans les conférences et les séminaires. Conçus dans la perspective des épreuves didactiques du concours et d'aide à la prise en main des premières heures de classe, ils s'organisent autour d'axes liés à la pratique de situations scolaires : communication dans la classe, pratiques d'évaluation, démarche de projet, apprentissage à l'école maternelle, utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), etc. Animés par des professeurs d'IUFM et des maîtres formateurs, ils fonctionnent en groupes restreints de 15 à 20 étudiants et donnent lieu à des observations et à des productions de documents et d'outils, et à l'élaboration de séquences pédagogiques. L'information concernant leur contenu et leurs modalités de fonctionnement est disponible sur le site Internet de l'IUFM. Ils sont choisis par les étudiants en accord avec leur tuteur, qui les guide pour un parcours de formation personnalisée.

Pour les PE2. Le dispositif est identique à celui de première année. Le séminaire professionnel concerne la prise en charge de la classe, l'insertion dans l'école et dans l'ensemble du système éducatif. 24 heures sont spécifiques aux PE2 (soit 8 séances de 3 heures) et 12 heures sont communes aux PE2 et aux PLC2. Les ateliers sont des lieux de production dans lesquels le stagiaire est confronté à des notions professionnelles pour son propre compte (voix et diction) ou pour ses élèves (production d'outils pour l'enseignement). Le stagiaire choisit trois ateliers avec l'aide du tuteur du GFP.

La formation générale s'articule à la formation pratique qu'elle prépare et qu'elle contribue à analyser. Le mémoire préparé dans les GFP bénéficie de l'apport théorique des séminaires pour le recueil et l'interprétation des données. Il prend en compte les productions réalisées dans le cadre des ateliers (outils, progression, programmation).

L'approfondissement des thèmes traités dans les conférences et séminaires est proposé dans des ateliers d'un volume global de 36 heures bloquées sur 6 jours (2 jours en octobre, 2 en novembre, 2 en décembre). La FGC traite les thèmes qui doivent guider l'action de l'enseignant : la conduite de la classe, le fonctionnement de l'école, l'organisation du système éducatif, les NTIC. L'intervention de professeurs des écoles débutants (PE3, PE4) permet de poser les problèmes de manière concrète et constitue une approche intéressante de la prise de fonction.

2 - LE SECOND DEGRÉ

Pour les PLC1. Les modules de formation générale préparent à l'épreuve sur dossier. Comme leur nom l'indique, les modules co-disciplinaires sont centrés sur des aspects communs, toutefois limités à des groupes disciplinaires proches (enseignements scientifiques et technologiques, langues vivantes par exemple). Dispensés à des groupes de 40 étudiants, ce sont des exposés évoquant les grandes questions pédagogiques transversales. Les ateliers de formation générale facultatifs s'organisent pour des groupes de plus petite taille et sont centrés sur des approfondissements avec des modalités de travail plus participatives. Chaque étudiant peut choisir un ou deux de ces ateliers proposés en trois demi-journées et à deux périodes de l'année, en janvier puis après les premières séries d'épreuves des concours.

La conception de ces ateliers optionnels prend en compte le déroulement de la formation initiale en deux ans puisque le suivi de certains de ces ateliers en première année entraîne une dispense pour des formations équivalentes en seconde année. *A contrario*, la possibilité de participer à ces actions en seconde année peut conduire à les éviter en première année. Les étudiants signalent ainsi ne pas être particulièrement présents dans ces actions en raison des superpositions des emplois du temps, de leur état de saturation et des exigences des épreuves qui interdisent toute activité susceptible d'apparaître comme une distraction. Mais ceux qui en ont l'expérience apprécient les séminaires co-disciplinaires et les travaux en petits groupes.

Pour les PLC2. L'IUFM a modifié depuis deux ans l'organisation de la formation générale et commune prévue par le plan de formation, en cherchant une structure plus exigeante, une relation plus étroite avec la formation sur le terrain et une meilleure prise en compte dans la validation. Le système mis en place est mieux structuré et plus cohérent, mais très coûteux en moyens et en ingénierie.

Selon les filières, la FGC représente 72 à 108 heures annuelles (y compris les NTIC). Ce sont les filières technologiques qui ont l'horaire le plus léger, en raison du temps demandé par leur stage en entreprise. Les ateliers représentent 36 heures sur ce total.

La formation générale et commune est modulée en fonction des types d'enseignement, des filières, des emplois du temps, des sites et des établissements. La modulation se fait plus particulièrement en fonction des filières, selon des besoins déterminés par les acquis disciplinaires : par exemple, les CPE, les disciplines technologiques et l'EPS n'ont pas les mêmes demandes sur le thème "évaluation des élèves". Le rôle du directeur adjoint chargé de la formation générale et commune est de veiller à ce que les adaptations proposées par chaque filière respectent l'esprit et les principes de la FGC.

Pour traiter les thèmes autres que les NTIC, quatre conférences sont prévues et onze séances de séminaire sont organisées pour les filières générales ; quatre d'entre elles réunissent les PLC2 et les PE2, les sept autres sont destinées aux seuls PLC2. Les stagiaires des filières technologiques et professionnelles suivent sept séances de séminaire spécifiques. La composition des groupes s'efforce de mêler les publics pour permettre des échanges entre les filières et favoriser une culture professionnelle commune.

Les stagiaires ont le choix entre les divers ateliers qui prolongent un séminaire. Un des ateliers est obligatoirement un atelier "enseigner en situation difficile". Les ateliers exigent un travail personnel important : il est demandé au stagiaire d'analyser sa pratique, ses compétences et ses difficultés, de s'approprier des outils d'enseignement, d'apprendre à travailler en équipe, et de réfléchir à ses besoins de formation ultérieurs.

L'évaluation de la FGC est originale et exigeante. Elle est réalisée par les stagiaires eux-mêmes. Auparavant faite module par module, elle est désormais globale, pour permettre une réflexion plus synthétique. Elle consiste en un dossier d'une dizaine de pages, où le stagiaire doit, non pas juger le travail des formateurs ou restituer des connaissances, mais relever les liens qu'il a pu établir entre les thèmes étudiés en FGC, son expérience vécue sur le terrain et son parcours de formation. Il s'agit donc d'une analyse pratique et personnelle de cette formation générale, en liaison avec les pratiques de la classe de chacun. Le stagiaire doit aussi définir les aspects qu'il se propose d'approfondir, c'est-à-dire amorcer son plan de formation continue.

3 - UNE FORMATION AMBITIEUSE. Les stagiaires réagissent très diversement à la formation générale et commune. S'ils approuvent les échanges interdisciplinaires, le mode de travail en atelier et les apports concrets et immédiatement utilisables dans leurs classes, ils acceptent mal les séminaires, trop théoriques, et l'étude de problèmes généraux dont ils ne voient pas la finalité. Ils dénoncent des redondances avec la formation disciplinaire. Enfin, ils lui reprochent une organisation matérielle insuffisante : changements d'horaires, de lieux, de dates, de formateurs, donc une information floue et mal faite. La mise en commun des PLC2 et des PE2 n'est pas non plus évidente, et suscite des réticences, car elle favoriserait le superficiel et les banalités, faute de références professionnelles communes.

Les formateurs sont conscients de ces réticences. Ils les attribuent au manque de recul des stagiaires, qui les empêche de faire le lien entre théorie et expérience sur le terrain, et à leur anxiété devant leurs classes, qui les pousse à demander des recettes plus que de la réflexion. La mise en phase avec les apports de la formation disciplinaire est également difficile à établir, de sorte que la réflexion théorique reste trop fragmentée et que les stagiaires ne savent pas faire la relation avec les situations concrètes rencontrées dans leurs classes.

Malgré ces difficultés, il nous apparaît que l'IUFM a mis en place une formation générale et commune ambitieuse et exigeante. Il lui reste à tenir le cap face à l'importance de l'investissement que ce dispositif demande

et aux réticences des stagiaires, plus préoccupés de leurs problèmes immédiats que d'une réflexion à long terme sur leur insertion dans le système éducatif. L'expérience le montre d'ailleurs : deux ou trois années après leur sortie de l'IUFM, les enseignants reconnaissent souvent l'utilité de cette formation. L'avis des chefs d'établissement et des différents corps d'inspection pourrait, de ce point de vue, être recueilli avec profit afin d'estimer l'apport et l'intérêt de la FGC.

IV - LA FORMATION CONTINUE

La circulaire du 12 mars 1998 a créé une nouvelle donne. Le recteur a passé avec l'IUFM un contrat d'objectif provisoire pour l'année 1998-1999, qui répartit les responsabilités entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Il serait tout à fait prématuré d'évaluer l'activité de formation continue de l'IUFM mise en place dans ce cadre, d'autant que les choses se sont faites dans l'urgence et dans une confusion qu'on ne saurait imputer à l'IUFM ou aux autorités académiques. Nous avons déjà évoqué les premières conséquences de l'extension des activités de l'IUFM à la formation continue sur ses rapports avec les autorités académiques et les modifications susceptibles d'intervenir dans son positionnement au sein du système éducatif. Il est aussi intéressant de voir comment l'IUFM s'est jusqu'ici organisé pour assurer le rôle nouveau qui lui est assigné. Cette démarche s'est inscrite dans la logique générale de structuration de l'IUFM analysée ci-dessus.

1 - LE PREMIER DEGRÉ. La note aux recteurs et directeurs d'IUFM du 12 mars 1998 confiant aux IUFM la mise en œuvre de la formation continue n'a pas encore, s'agissant du premier degré, reçu à l'IUFM d'Aix-Marseille sa pleine application. Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale continuent de piloter l'élaboration et la mise en œuvre des plans départementaux de formation (PDF). L'IUFM, qui participe activement aux différents conseils de formation, est pleinement associé à la conception et à la réalisation des PDF.

L'élaboration des plans départementaux de formation. La définition des attentes et des demandes des enseignants s'effectue à partir d'enquêtes. La prise en compte des résultats de ces enquêtes, l'analyse des besoins effectuée à partir des constats des équipes de circonscription et des formateurs, les priorités retenues aux différents niveaux (national, académique et départemental) conduisent les inspecteurs d'académie à proposer aux conseils de formation les axes essentiels de la politique qu'ils souhaitent conduire. Ces axes reprennent les priorités nationales et académiques :

- formation aux NTIC ;
- soutien aux projets d'école, de réseau d'éducation prioritaire ;
- soutien à la mise en œuvre de la charte pour l'école du XXIème siècle ;
- activités scientifiques du type «main à la pâte».

Dans chaque département, l'inspecteur d'académie adresse à l'IUFM un cahier des charges pour les formations associées aux stages en responsabilité des PE2 (stages de 4 semaines) et pour les stages à vocation académique (CEFISEM, filière AIS). Pour les autres formations, des commissions mixtes (composées de formateurs de l'IUFM et de formateurs de terrain IEN, conseillers pédagogiques) élaborent des propositions de formation. Ces propositions sont soumises aux conseils de formation qui effectuent des choix en fonction des priorités définies et des possibilités en matière de remplacement.

On peut considérer que les démarches en vue d'élaborer les plans de formation sont cohérentes et renforcent la collaboration des équipes de formateurs ; le fait de confier à l'IUFM, comme le prévoit le texte du 12 mars 1998, toute la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la formation continue pourrait à terme renforcer l'articulation entre la formation initiale et la formation continue. On devrait ainsi mieux prendre en compte dans la formation continue le travail réalisé en formation initiale au plan des didactiques (analyse des travaux d'élèves, analyse de pratiques dans le cadre des ateliers et des mémoires). Parallèlement devraient être renforcées les possibilités de

démarches de recherche-action sur lesquelles pourraient s'appuyer les différentes formations (initiale, continue, formation de formateurs). Dans ces évolutions, il faudra veiller à maintenir la prise en compte des attentes du terrain et l'implication des équipes de circonscription.

Les contenus de formation. La maîtrise des langages demeure une priorité forte, avec un accroissement des formations concernant la langue orale. Parmi les formations disciplinaires que l'on retrouve dans les plans départementaux (mathématiques, éducation physique et artistique, histoire-géographie, sciences), les activités scientifiques connaissent une progression sensible et se distinguent surtout par une insistance particulière sur les démarches dans le droit fil de l'opération « la main à la pâte ». A noter dans ce domaine l'implication des professeurs de biologie et de physique qui assurent la responsabilité et l'encadrement de la plupart des stages. La formation aux langues vivantes connaît également une progression sensible, dans la perspective de la mise en œuvre des nouvelles directives ministérielles.

Aux différentes formations disciplinaires s'ajoutent des stages centrés sur les relations entre l'école et son environnement (enseigner en ZEP), sur les thèmes se rapportant à l'éducation à la citoyenneté, à la liaison entre l'école et le collège, à l'enseignement spécialisé.

Des actions d'aide à la prise de fonction sont prévues pour les maîtres débutant en ZEP ou dans l'enseignement spécialisé. Ce sont des initiatives heureuses qui permettent aux débutants d'analyser les difficultés qu'ils rencontrent, de rechercher des solutions, d'échanger et d'être aussi mieux à même de réinvestir les acquis de formation. Ces stages sont l'occasion d'approfondir la connaissance de l'environnement et de mieux analyser les relations internes et externes de l'école.

Les formateurs et les responsables de stage. Les plans de formation proposent quatre types de formation :

- des stages de 4 semaines associés aux stages en responsabilité des PE2 qui assurent le remplacement des titulaires. Ces stages, placés sous la responsabilité de l'IUFM, sont encadrés par les PIUFM ;
- des stages de circonscription, de secteur ou d'école, sous la responsabilité des IEN et encadrés par des formateurs de terrain (IEN ou CPAIEN), des formateurs de l'IUFM ou des intervenants extérieurs ;
- des formations hors temps scolaire sous forme d'ateliers encadrés par des formateurs de terrain (IEN, conseillers pédagogiques) et des professeurs d'IUFM ;
- des animations pédagogiques dans lesquelles interviennent des formateurs de terrain et des formateurs de l'IUFM.

La participation des formateurs de l'IUFM est donc relativement importante. Cependant, le nombre d'enseignants-chercheurs (ils sont cinq) impliqués dans la formation continue du premier degré demeure insuffisant. Le nombre d'interventions de MF est également très limité. Il s'agit le plus souvent de maîtres formateurs associés à l'équipe des formateurs par le PIUFM pour témoigner d'un travail engagé dans la classe en liaison avec la recherche ou avec la formation initiale.

La première affectation des sortants de l'IUFM. Dans bon nombre de cas, notamment dans les Bouches-du-Rhône, les sortants de l'IUFM sont affectés soit sur des postes situés en ZEP, soit sur des postes AIS, soit sur des regroupements de service. D'une manière générale, ces postes présentent trop de difficultés pour un débutant et n'offrent pas les conditions d'une bonne insertion dans le métier.

L'accompagnement des sortants consiste, dans un premier temps, à leur apporter une aide technique nécessaire à la gestion de la classe. Sur ce point, l'intervention des conseillers pédagogiques est nécessaire. Elle se fait dans la plupart des cas. Il serait souhaitable d'associer à cette aide celle des maîtres formateurs.

Par ailleurs, il importe de créer les meilleures conditions d'accueil, ce qui suppose une action en direction des écoles. Il est également nécessaire de faciliter les échanges entre pairs, entre sortants et maîtres expérimentés. Cela implique que soient organisés des temps de regroupement :

- regroupement à l'IUFM pour analyser des pratiques et approfondir des connaissances ;
- regroupement en circonscription pour compléter, approfondir la connaissance de l'environnement et analyser les obstacles à la conduite de la classe.

Le parrainage des PE1 par les PE2, mis en œuvre sur le site d'Avignon, est un exemple de pratique réussie : elle pourrait être étendue aux autres sites. De même, l'utilisation des NTIC et d'Internet pourrait faciliter, si elle était mise en place, l'adaptation à l'emploi.

2 - LE SECOND DEGRÉ. Jusqu'à la rentrée 1998, la formation continue du second degré était confiée à la MAFPEN et ne faisait pas partie des activités essentielles de l'IUFM. Le plan de formation 1995-1999 n'y fait pas allusion, et le projet d'établissement n'envisage que deux secteurs d'intervention dans le cadre d'un partenariat avec la MAFPEN : d'une part, la formation des formateurs de terrain, priorité affirmée depuis la création de l'IUFM, en particulier celle des professeurs conseillers pédagogiques, déjà mise en œuvre depuis quelques années ; d'autre part, la formation des enseignants nouvellement nommés, qui n'est encore qu'en projet.

A la rentrée 1998, après des discussions au CSP et au CA, l'IUFM a décidé de mettre en œuvre la circulaire du 12 mars 1998, en choisissant de faire «tout, tout de suite», c'est-à-dire de prendre en charge immédiatement l'ensemble de la formation continue du second degré, en l'intégrant d'emblée à ses activités : cette décision a eu le mérite d'éviter des rivalités et des luttes de pouvoir avec une MAFPEN en sursis, et de désigner l'IUFM sans ambiguïté comme le seul interlocuteur en matière de formation continue du second degré. Mais elle a aussi contraint l'IUFM à se restructurer très rapidement pour faire face efficacement à l'ensemble de ses nouvelles obligations.

Un cadre contractuel. Un contrat d'objectifs provisoire est passé avec le recteur pour l'année 1998-1999, qui met en application les principales dispositions de la circulaire :

- le recteur est le «maître d'ouvrage», il définit la politique de la FC dans le cadre d'une cellule rectorale créée à cet effet (DAMECO), fixe les priorités académiques et évalue le dispositif ;
- l'IUFM est le «maître d'œuvre» ; il organise les actions de formation ; il est également chargé de la liaison avec les autres partenaires, notamment les universités ;
- l'IUFM recrute les formateurs sur la base des moyens mis à sa disposition par le rectorat sur les dotations ministérielles reçues pour la FC ;
- les moyens financiers et la gestion des actions restent confiés au rectorat (DIFOR).

Au regard des objectifs rectoraux, en 1998-1999 :

- les actions doivent être essentiellement, voire exclusivement, des actions négociées, qui résultent de la remontée des besoins des établissements après diffusion des priorités académiques ; il ne doit pas y avoir d'offres de formation émanant de l'IUFM ou des inspecteurs ;
- les bassins de formation sont l'échelon à utiliser pour déterminer les besoins des enseignants et des établissements ; un réseau de "correspondants de bassin" est mis en place à cet effet ;
- toute la formation continue du second degré doit passer par l'IUFM. Il n'y a pas, comme cela se trouve dans d'autres académies, de formations directement prises en charge par le service rectoral de la DAMECO, et l'essentiel des moyens ministériels destinés à la FC peut donc être affecté à l'IUFM.

L'IUFM a par ailleurs maintenu ses propres objectifs de formation, qui l'ont conduit à faire des offres pour :

- la formation des formateurs de terrain ;
- la formation des enseignants sortant de l'IUFM ;
- l'organisation d'actions de type universitaire.

Il faut également rappeler que, dans le cadre de la formation continue, la formation des stagiaires en situation est confiée à l'IUFM, de même que l'assistance aux personnels en difficulté. Ces formations s'organisent selon des dispositions identiques à celles de la formation initiale (visites de formateurs, participation aux activités de la FGC).

Les moyens matériels et humains. Le recrutement des formateurs s'est fait dans l'urgence en juin 1998. L'IUFM a toutefois organisé un appel d'offres et des commissions de recrutement ; il n'y a donc pas eu transfert automatique des formateurs MAFPEN à l'IUFM. Toutefois, la majorité des formateurs déchargés étaient des collaborateurs de la MAFPEN, seul moyen d'assurer la continuité et l'efficacité de la formation.

L'IUFM a tout de suite voulu mettre en œuvre une politique d'intégration de la formation continue à la formation initiale, en confiant l'une et l'autre aux mêmes formateurs, qui interviennent indifféremment dans les deux types de formation. Il en est résulté trois sortes de difficultés : d'une part, la formation initiale a été assez déstabilisée par l'arrivée d'un nombre important de formateurs nouveaux dans ce domaine (+ 40 % par rapport à l'effectif qui intervenait jusque-là en FI) ; d'autre part, un gros problème de gestion des personnels est apparu, car ils n'ont pas les mêmes obligations de service selon qu'ils sont recrutés comme formateurs IUFM, avec un statut universitaire, ou comme formateurs FC, avec un statut de second degré. De plus, les moyens en formateurs FC ne sont pas implantés à l'IUFM, mais au rectorat : on ne peut recruter que des formateurs partiellement déchargés, et pour une durée limitée, car les décharges sont annuelles ; il y a donc remise en cause et nouvelle campagne de recrutement chaque année, ce qui empêche de pérenniser les équipes. Enfin, les objectifs de la formation initiale et ceux de la formation continue ne sont pas fixés par les mêmes instances, et ne coïncident que rarement.

Les personnels d'enseignement ont des responsabilités dans les deux domaines de formation indifféremment ; il est indéniable qu'il y a là un facteur d'intégration, mais qui est loin d'être suffisant : pour l'instant, la formation continue est plus juxtaposée à la formation initiale que véritablement articulée à elle, et l'élaboration d'une culture commune est encore balbutiante, en raison des importantes différences qui subsistent entre les deux domaines :

- le recrutement et le statut des personnels sont très différents ;
- les objectifs sont fixés par des instances et des processus également très différents ;
- le plan de formation initiale est approuvé pour quatre ans ; celui de la formation continue est annuel, et reste très embryonnaire ;
- la continuité entre formation initiale et formation continue n'est pas encore véritablement instituée.

L'IUFM s'est également heurté au problème de l'insuffisance des moyens pour gérer la FC : aucun moyen administratif n'a été accordé, et les moyens financiers ne permettent pas de recruter du personnel de secrétariat supplémentaire. Il a donc fallu demander un effort très important aux personnels de l'IUFM, qu'ils soient personnels de direction, administratifs ou enseignants, et certains d'entre eux, qui se sont particulièrement investis, sont à la limite de rupture.

Des structures nouvelles. Pour intégrer la formation continue, l'IUFM a mis en place de nouvelles structures, selon une méthode pragmatique qui lui est habituelle, et qui consiste à créer des instances nouvelles lorsqu'il faut répondre à des besoins nouveaux :

- la responsabilité du processus d'intégration a été confiée à un directeur adjoint ;
- dans chaque DFR, il y a un responsable formation continue (RFC), soit par filière, soit par regroupement de filières pour les plus petites ;
- le Service commun de la formation continue (SCFC) assure, d'une part, la gestion administrative (accueil, communication, secrétariat), à titre transitoire puisque la création d'un poste administratif va permettre la mise en place de la structure définitive, qui affectera les tâches administratives à un secrétariat, et d'autre part, les tâches pédagogiques pour lesquelles le SCFC est rattaché à la Direction des enseignements ;
- la Commission de la formation continue et de la formation de formateurs (CFCF) travaille, avec les directeurs de département, sur la politique de formation ;
- le Groupe de travail de la FC (GTFC) se réunit chaque mois et comprend environ 40 membres : les DFR, les RFC et le SCFC ; c'est l'instance de décision, responsable en particulier de la répartition des moyens entre les filières ou domaines de formation.

Bilan. Le bilan de l'année 1998-1999 est jugé positif par l'IUFM, malgré les difficultés rencontrées : le volume des stages organisés, qui avait beaucoup diminué l'année précédente, a retrouvé son niveau antérieur, c'est-à-dire environ 1200 stages ; le recteur, satisfait du fonctionnement, a renouvelé les moyens en personnels de formation pour l'année 1999-2000, moyens qui sont parmi les plus importants de ceux attribués à un IUFM sur le plan national ; le rectorat a également prêté, pour la gestion des actions, un poste administratif qui sera transformé en poste définitif à la prochaine rentrée. L'intégration de la FC dans l'IUFM progresse de façon satisfaisante.

Toutefois, l'IUFM n'ignore pas les faiblesses du dispositif et ne nie pas le bien-fondé des réserves que font les usagers : ceux-ci estiment tout d'abord que le passage de la MAFPEN à l'IUFM s'est fait dans le flou, a été difficile à vivre, et que le dispositif manque encore de lisibilité. Mais c'est là une réaction prévisible à toute forme de changement.

Ils regrettent ensuite la perte de souplesse entraînée par ce nouveau fonctionnement, la lenteur et la lourdeur de la mise en œuvre des actions, dues aux intermédiaires introduits dans le processus de négociation, c'est-à-dire les bassins et la DAMECO. Les inspecteurs souhaitent qu'il y ait une réponse immédiate en termes de formation lorsqu'ils repèrent un besoin dans un établissement : ce qui était possible avec la MAFPEN ne l'est plus avec l'IUFM. Le passage par les bassins allonge les temps de réponse. L'IUFM fait remarquer que le bassin est un intermédiaire nécessaire, car il n'a pas les moyens de présenter sa politique établissement par établissement, mais reconnaît que le circuit de négociation (bassin - établissement - bassin - IUFM - DAMECO - établissement) est lourd, contraignant, et coûteux en temps et en ingénierie.

L'allongement des délais et le nombre relativement important de demandes insatisfaites découragent les enseignants d'exprimer leurs besoins : de fait, on constate que le nombre de demandes de stages est en régression pour l'année 1998-1999. Pourtant, toutes les demandes de formation n'ont pu être satisfaites : l'IUFM ne veut pas apporter de réponses uniquement quantitatives aux demandes, et préfère "faire mieux, même si c'est moins". De même, il souhaite ne pas se contenter d'apporter une réponse au coup par coup aux demandes de formation, mais veut chercher à offrir dans chaque domaine une réponse plus cohérente.

Les critiques concernent aussi le «tout négocié» : les petits établissements et les disciplines à faible effectif en pâtissent le plus, car les enseignants y sont trop peu nombreux pour que leurs besoins apparaissent autrement que comme des besoins individuels ; les inspecteurs ne sont pas d'accord non plus avec cette politique, car ils estiment nécessaire de donner des axes de développement et de faire des propositions de formation, parallèlement aux demandes issues des projets d'établissement. L'IUFM reconnaît les limites de ce principe, car il n'y a pas forcément coïncidence entre les demandes et les besoins réels. Il s'est efforcé de contourner l'obstacle en faisant des «relances par offre de formation» dans le bulletin académique, sur des thèmes jugés prioritaires.

Il est incontestable que le recteur souhaite garder la maîtrise de la formation continue du second degré et cantonner l'IUFM dans son rôle de maître d'œuvre. Les chefs d'établissement parlent même d'un verrouillage, et en donnent pour preuve l'absence de tout représentant de l'IUFM aux réunions de bassin concernant la FC ; seule la DAMECO y intervient. Si on ajoute à cela l'obligation de "tout négocier", il est difficile dans ces conditions, pour l'IUFM, d'introduire la dimension universitaire que demandent les instructions ministérielles. En réalité, l'IUFM dispose de très peu d'autonomie dans le domaine de la formation continue : c'est l'obstacle le plus important à franchir pour qu'il y ait une réelle intégration à la formation initiale. Il est bien évident que cela ne relève pas du seul pouvoir de l'IUFM.

Malgré les difficultés rencontrées, l'IUFM a réussi à faire fonctionner un dispositif pris en charge dans l'urgence, sans interruption ni conflit. Il s'est donné les moyens de le faire progresser, grâce à la structure cohérente dont il s'est doté, à l'investissement très important de tous les personnels, et à une analyse lucide de la situation.

Il s'est fixé deux objectifs précis qui devraient contribuer à ce progrès et à une intégration plus solide de la formation continue :

- d'abord, développer la dimension universitaire, en utilisant les résultats de la recherche, au moyen des groupes de développement qui travaillent sur les contenus et construisent des formations pour répondre aux besoins exprimés ;
- ensuite, dans le cadre du groupe de réflexion créé dans le Pôle sud-est, mutualiser les expériences d'intégration que proposeront les participants.

V - LES SUPPORTS DE LA FORMATION

1 - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE. La politique documentaire est au cœur des préoccupations de l'IUFM d'Aix-Marseille. Elle s'inscrit dans une volonté sans cesse affirmée de développer le travail autonome des élèves et, plus généralement, de fonctionner sur le mode d'un établissement d'enseignement supérieur.

Les objectifs. Les objectifs sont clairement définis : permettre à tous les acteurs de l'institution d'accéder aux ressources dont ils ont besoin pour se former ou pour assurer leurs activités d'enseignement et de recherche. Cela suppose donc :

- l'accès direct à ces ressources sur chaque site et, pour les étudiants de première année, dans les bibliothèques universitaires ;
- l'accès à l'ensemble des ressources internes et externes grâce à un réseau interne et à l'Internet.

Cette politique s'est heurtée à des problèmes de locaux (0,5 m² par élève en moyenne) et de personnel. Elle s'est donc mise en place très progressivement et s'est traduite jusqu'ici essentiellement par l'archivage des fonds existants, le choix d'un logiciel (*Ex-Libris*), la mise en œuvre, qui n'est pas achevée, d'un catalogage partagé et de l'indexation, une diversification des supports et un accroissement significatif et concerté des ressources disponibles dans chaque site. Par ailleurs, à Digne, dès la création de l'IUFM, il y a eu fusion des ressources de l'IUFM et du CDDP 04.

Les personnels. L'arrivée en 1998 d'un conservateur, d'un bibliothécaire adjoint et d'un chef magasinier, qui avait été précédée de la création d'un poste supplémentaire de documentaliste, a permis d'accélérer la mise en œuvre de la politique documentaire et en même temps d'en reformuler ou d'en préciser les choix initiaux.

La bonne intégration des personnels de bibliothèque et documentalistes en place permet de mieux répondre à la fois aux besoins des élèves et à ceux des enseignants, notamment des enseignants-chercheurs ; elle garantit le maintien ou le renforcement des liens tant avec le réseau des CDI, celui du CRDP qu'avec le réseau universitaire. Elle facilite également l'acceptation sur le site du principe d'un pilotage académique et des contraintes qui en résultent.

Le conservateur est étroitement associé à la direction et est invité à toutes les réunions du CA et du CSP. Mais son positionnement par rapport aux personnels n'est pas très clair, dans la mesure où ceux-ci dépendent par ailleurs soit des directeurs de site soit des directeurs des DFR, pour les problèmes d'heures d'ouverture, d'autorisation d'absence ou de participation à la formation.

L'élargissement des activités de l'IUFM à la formation continue commence à poser un réel problème en ce qui concerne la définition des "usagers". La question s'était déjà posée à propos des maîtres d'accueil temporaire du premier degré. Les personnels sont très réticents à ouvrir la consultation sur place, et encore plus le prêt, à de nouvelles catégories de personnels, non pas pour des raisons de principe, mais par manque de places d'accueil et de personnel.

Il serait par ailleurs difficile de déterminer ceux des enseignants en activité qui justifieraient de la qualité d'usagers. Les interrogations au sein de l'IUFM sont d'autant plus fortes qu'il semblerait que le réseau CRDP pourrait être amené à se désengager en matière de documentation.

2 - LES NTIC. L'intégration des NTIC dans la formation se fait suivant trois axes principaux :

- apporter des savoirs et savoir-faire minimaux aux enseignants sortant de l'IUFM afin de leur permettre d'intégrer ces savoirs dans leurs pratiques pédagogiques au quotidien et dans leur future formation continue ;
- appréhender la dimension NTIC dans les formations didactiques et disciplinaires ;
- développer plus particulièrement des formations qui deviennent incontournables, en particulier le multimédia ou la compréhension des réseaux.

Selon les recommandations ministérielles, la formation aux NTIC privilégie l'acquisition des compétences minimales de l'usage des ordinateurs, de l'audiovisuel et de la recherche documentaire. Cette formation n'est cependant prise

en charge que dans les préparations des concours où elle figure officiellement. Ce choix renvoie l'apprentissage à l'utilisation des ordinateurs en seconde année, à partir d'un bilan individuel de compétence. Mais ce report limite fortement le temps disponible à l'apprentissage de l'intégration de ces nouveaux outils à l'enseignement.

Si les sites disposent d'un équipement permettant à la fois la consultation de données à distance (Internet) et l'essai de matériels (CD-rom), les étudiants PLC1 ne semblent pas toujours informés des ressources des sites de l'IUFM. À Avignon par exemple, les étudiants ignorent l'existence des postes de consultation Internet.

VI - LA VIE ÉTUDIANTE

1 - LA PARTICIPATION. Les étudiants et les stagiaires sont représentés dans les diverses instances statutaires de l'IUFM, selon les dispositions prévues par les textes :

- Conseil d'administration : 5 représentants ;
- Conseil scientifique et pédagogique : 7 représentants ;
- Fonds d'amélioration de la vie étudiante (créé par le CA) : 4 représentants.

Ils le sont également dans les structures propres à l'IUFM :

- chaque GFP élit un délégué ;
- 2 représentants des délégués stagiaires GFP font partie des commissions de validation PLC, qui se réunissent 3 fois par an et servent aussi de commissions de régulation du fonctionnement de l'IUFM ;
- les délégués des GFP participent également aux réunions de filière, une ou deux fois par an, qui débattent de l'organisation et du bilan pédagogiques ;
- un certain nombre de délégués GFP peuvent participer aux réunions de site, où sont abordés les aspects matériels et pratiques de fonctionnement. Le nombre de réunions varie selon les sites (une fois par mois à La Canebière, une fois par trimestre à Aix, jamais à Digne ni Avignon).

La participation des étudiants et des stagiaires aux élections des instances institutionnelles est semblable à celle de toutes les élections universitaires, c'est-à-dire faible. Les candidatures sont peu nombreuses ; ce sont surtout des étudiants ou stagiaires déjà engagés dans des activités syndicales qui se présentent. Les élections sont organisées par correspondance, et l'information reçue est jugée satisfaisante ; mais les étudiants et stagiaires regrettent de ne pas être informés des résultats, et de ne pas connaître ceux qui les représentent, ni ce qui se passe dans ces instances.

Les élections des délégués étudiants GFP ne sont pas toujours faciles : il arrive que le délégué soit désigné par le tuteur, faute de candidat. Mais les étudiants et les stagiaires apprécient la participation de leurs délégués aux commissions de validation de PLC et aux autres instances propres à l'IUFM, et les délégués se disent porteurs de beaucoup de demandes de la part de leurs collègues. Ces instances leur semblent plus proches d'eux et de leurs véritables préoccupations que le CA ou le CSP.

2 - LES ACTIVITÉS CULTURELLES. Des foyers ou une «amicale» existent sur les sites d'Aix, d'Avignon et de Digne ; ils sont gérés par les étudiants et les stagiaires. Ces structures sont inexistantes à Marseille. Les foyers proposent des activités sportives, récréatives ou culturelles : soirées dansantes, expositions, théâtre, voyages. L'Amicale d'Avignon publie La Gazette, journal sans périodicité fixe. Par ailleurs, il existe sur chaque site une chorale ouverte aux étudiants et stagiaires, et qui organise une soirée musicale commune aux quatre sites chaque année.

Au total, très peu d'activités sont proposées aux usagers de l'IUFM qui n'ont pas de « vie étudiante » en dehors de leurs activités de formation : leur emploi du temps extrêmement chargé ne leur permet pas d'activités sportives ou culturelles régulières, sauf peut-être pour les PE2. L'IUFM n'est pour la plupart qu'un lieu de passage, et ils ignorent généralement tout des quelques possibilités qui leur sont offertes sur place, et qu'ils jugent trop ponctuelles et aléatoires lorsqu'ils en ont connaissance.

Les étudiants et stagiaires ne semblent pas demandeurs d'activités que des villes comme Aix, Avignon ou Marseille leur proposent par ailleurs ; et, tout en se plaignant de ne pas connaître d'autres usagers de l'IUFM que leurs collègues de GFP, ils ont peu de revendications pour animer l'IUFM et s'en sentir membres à part entière.

3 - LES CONDITIONS MATÉRIELLES. En général, les usagers de l'IUFM ne considèrent pas les locaux comme très accueillants. Sur le site d'Aix, les salles de travail sont jugées peu conviviales ; elles ne permettent pas le travail en groupe, et sont trop souvent fermées, ou utilisées comme salles de cours. La médiathèque est appréciée, mais le manque de place s'y fait également sentir. Quant à la cafétéria, elle ferme trop tôt pour être vraiment un lieu de rencontre. Les usagers du site de la Canebière sont plus nuancés, mais là aussi, ils jugent insuffisants les espaces d'accueil et de rencontre. Le manque de locaux contribue donc à empêcher le développement d'une vie étudiante propre à l'IUFM.

4 - LA COMMUNICATION. Certains élèves se plaignent de l'insuffisance des informations qu'ils reçoivent de l'IUFM. Il existe pourtant de nombreux documents écrits dont ils sont destinataires, et qui sont faciles à consulter, en particulier le *Guide des études*. L'IUFM devrait s'attacher à mettre en valeur l'information administrative qu'il transmet.

Parallèlement, l'IUFM a mis en place un serveur Internet, et souhaite que les étudiants l'utilisent pour leurs démarches administratives, leurs inscriptions dans les activités optionnelles (ateliers de FGC) et la consultation de documents pédagogiques.

Les informations quotidiennes (lieux et horaires des cours, dates des séminaires, etc.) sont souvent mal affichées et fluctuantes, ce qui entraîne perte de temps et confusion. Les usagers regrettent que l'information soit uniquement administrative et écrite, et qu'il n'y ait pas de réunion en début d'année sur le fonctionnement de l'IUFM. Ils se plaignent du manque de contacts, et de l'absence d'échanges entre les première et les seconde années.

Les étudiants et les stagiaires perçoivent mal l'organisation de l'IUFM : au-delà de leurs tuteurs de GFP, ils ne connaissent pas les structures de cette institution, ni la répartition des compétences, et la complexité de ces structures n'est pas faite pour leur faciliter la tâche ! Ils ont donc le sentiment d'être dans l'impossibilité de modifier ce qui leur paraît défectueux, et ne se sentent pas impliqués dans l'évolution de la formation des enseignants.

L'IUFM doit entreprendre un effort important pour favoriser la communication sous une autre forme qu'une information descendante, et s'attacher à développer chez les étudiants et les stagiaires un sentiment d'appartenance à l'institution, qui n'existe pratiquement pas ; il doit s'efforcer également de favoriser des activités culturelles propres à l'IUFM, et créer ainsi une animation et une vie étudiante, également inexistantes actuellement.

VII - LA RECHERCHE ET LA FORMATION DE FORMATEURS

1 - LA RECHERCHE. La recherche à l'IUFM de l'académie d'Aix-Marseille s'inscrit dans la culture de l'établissement forgée dès sa création. Elle contribue à l'affirmation du caractère universitaire de l'établissement et de ses missions. Si, au cours de l'installation de l'IUFM, la recherche est restée dans l'ombre en raison des hésitations institutionnelles sur sa place dans les IUFM, son existence et sa reconnaissance ont été revendiquées par les enseignants-chercheurs en poste. L'organisation des DFR (départements de formation et de recherche) marque la volonté d'intégration de la formation et de la recherche.

La revue *Skholê* dont le premier numéro date de 1994, en constitue aussi une trace : revue avec comité de lecture composé de chercheurs de l'IUFM, de l'INRP et des universités de l'académie ; contenu associant articles de réflexion, résultats de recherches, activités locales, nationales et internationales, analyse d'ouvrages et annonces de colloques. Cette volonté de partage de la culture de recherche au sein des formations (*Skholê "a pour vocation d'être un moyen de communication entre les acteurs et les partenaires de la formation à l'IUFM"*) a été imaginée pour consolider l'identité de l'IUFM.

Un potentiel d'enseignants-chercheurs. Le potentiel de l'IUFM se caractérise par trois aspects majeurs.

Les enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM ou en qualité de DETU (10 PR, 22 MCF dont 3 HDR et 2 ATER) sont, pour 19 d'entre eux, centrés sur des recherches en didactique des disciplines et, pour 6, sur des problématiques relevant de la psychologie des apprentissages, soit près de 3 sur 4 dont les travaux de recherche portent sur les questions d'enseignement-apprentissage à l'école maternelle, en AIS, sur la lecture et l'écriture, les mathématiques, les sciences, la technologie, les disciplines technologiques, économiques, sociales et de gestion, les langues, les arts plastiques, l'EPS, la géographie, etc.

Cette spécialité des enseignants-chercheurs est par ailleurs reconnue dans le domaine de la recherche sur ou pour l'enseignement. L'IUFM d'Aix-Marseille, dans le contexte local des laboratoires de recherche de ses universités de rattachement, regroupe des chercheurs au rayonnement scientifique international dont les travaux constituent des contributions majeures à la recherche. Cette présence de chercheurs reconnus accrédite la mission de recherche de l'IUFM.

Le potentiel de l'IUFM se caractérise aussi par un noyau local. Seuls quelques nouveaux recrutements constituent des importations récentes. Cet enracinement a deux conséquences importantes : les enseignants-chercheurs de l'IUFM ont antérieurement été impliqués dans les travaux des IREM, des MAFPEN et des laboratoires des universités, et appartiennent à un réseau de relations entre les acteurs des établissements. Ils constituent la culture de base de l'IUFM et assurent la légitimité scientifique des DFR.

Les axes de recherche de l'IUFM. Les deux pôles majeurs sont, d'une part, la didactique des disciplines (sciences physiques, mathématiques, enseignements technologiques, enseignements économiques, sociaux et de gestion, STAPS) que représente chacun des enseignants-chercheurs de l'institut, d'autre part, l'ergonomie scolaire orientée vers l'approche des activités scolaires (les enfants en difficulté scolaire, par exemple), et vers les environnements interactifs d'apprentissage et les constructions cognitives à l'école. D'une façon schématique, ce sont donc des travaux de didactique des disciplines et des travaux de psychologie inscrits dans une approche d'anthropologie des connaissances qui constituent les axes majeurs de la recherche.

La politique de la recherche à l'IUFM est présentée comme une «recherche finalisée pour l'enseignement et la formation». Les problèmes rencontrés par les professeurs stagiaires au cours de leurs premières expériences sont ainsi transformés en questions de recherche. Dans le même esprit, les recherches universitaires menées par les formateurs de l'IUFM sont des recherches centrées sur le terrain.

Des actions. L'IUFM organise des colloques, des séminaires et a mis en place des groupes de développement. Ces groupes se réunissent sur un projet commun pour étudier un problème circonscrit, par exemple celui de l'enseignement de la seconde guerre mondiale en histoire et géographie. Ces groupes de recherche et de développement pour l'enseignement associent des professeurs de terrain et différents formateurs. Les travaux de 25 groupes de développement sont actuellement recensés. Leur durée, initialement prévue sur deux ou trois ans, est aujourd'hui limitée à un an afin de privilégier la diversité.

Des relations et des collaborations. La recherche est construite dans une perspective de relations avec les grands organismes et les universités. Tous les enseignants-chercheurs de l'IUFM sont membres de laboratoires des universités ou des établissements de l'académie.

Des relations fortes sont établies avec le CIRADE (Centre interdisciplinaire de recherches : apprentissage, didactique, évaluation - Université de Provence) avec lequel un projet commun de contractualisation a été établi. Des relations de partenariat sont également établies avec le CREPCO (Centre de recherches en psychologie cognitive, UMR 6561), dont une extension est le PSYCHLÉ (cognition, émotion, langage) dans lequel cinq enseignants-chercheurs travaillent. Il existe également des relations avec le LAMES (Laboratoire méditerranéen de sociologie) pour les composantes plus sociologiques et avec d'autres laboratoires et composantes des universités : IREMAM (Institut de recherche sur le monde arabe et musulman), MMSH (Maison méditerranéenne des sciences de l'homme), UFR STAPS. Ces relations partenariales se traduisent par des demandes des laboratoires extérieurs de participation aux recherches de l'IUFM.

L'IUFM est aussi engagé dans sept programmes de recherche en réponse aux appels à association de l'INRP, plus particulièrement dans le secteur des didactiques des disciplines (mathématiques, sciences et technologie, histoire). Cinq formateurs de l'IUFM sont par ailleurs soutenus par l'INRP pour l'année universitaire 1999-2000.

Avec le CNCRE (Centre national de coordination de la recherche en éducation), une recherche est également en cours, en réponse à un second appel d'offres.

Ces travaux, engagés tant avec l'INRP que le CNCRE, montrent à la fois la volonté d'ouverture, la force de proposition des chercheurs de l'IUFM et le potentiel de l'établissement.

Politique d'aide et de valorisation. Une aide spécifique aux études doctorales est assurée par l'IUFM : décharges de service de 30 à 60 HTD pour la participation à un groupe de recherche ou de développement, et de 120 HTD pour la participation à une formation doctorale. Un texte a été voté au CA sur ces principes. En 1998-1999, quatre décharges de 100 heures ont ainsi été attribuées. Ces dispositions complètent les soutiens INRP précisés plus haut.

Projets. Un programme pluriformation (PPF), dont l'intitulé est "Organisations didactiques, apprentissage et difficultés scolaires" a été établi pour la contractualisation 2000. Deux objectifs sont visés : structurer l'environnement scientifique local pour asseoir ultérieurement une équipe, organiser les conditions d'accueil et de travail des chercheurs. *"Le PPF est le moyen de renforcer les collaborations existantes avec les équipes des universités de rattachement et d'en développer de nouvelles autour d'un projet de recherche dans lequel l'IUFM occupe une place centrale. Il s'agit donc de convertir des coopérations ponctuelles (pour répondre à des appels d'offres, par exemple) en collaborations fonctionnelles inscrites dans le long terme. Ce projet vise la reconnaissance institutionnelle des rapports qui lient l'IUFM et les laboratoires des universités voisines"*.

Nous ne pouvons que souscrire à cette volonté de renforcement des relations institutionnelles entre l'IUFM et des équipes universitaires de recherche. Ce type d'action affirme le caractère universitaire de l'établissement et permet, dans bien des cas, d'atteindre des masses critiques nécessaires à une recherche de qualité.

2 - LA FORMATION DE FORMATEURS. La formation de formateurs est une priorité de l'IUFM depuis le premier plan de formation (1991-1995). En termes de politique générale, elle est considérée comme une contribution essentielle à la cohérence globale de la formation, compte tenu de la nécessaire hétérogénéité des formateurs et des filières de formation. La professionnalisation des formations suppose en effet la professionnalisation des formateurs.

Le premier degré. La formations des formateurs existe sous des formes variées : journées de culture commune, stages spécifiques (pour les tuteurs de GFP, pour les MAT, pour les MF). Des thèmes annuels sont choisis :

- définition de stratégies communes pour les GFP ;
- production de référentiels de compétence ;
- utilisation des NTIC.

Des formations de formateurs sont en outre offertes en collaboration avec les autres IUFM du Pôle sud-est. Elles portent sur des thèmes communs de réflexion et de production : mémoire professionnel, enseignement en section d'enseignement spécialisé, recherche, etc.

Cette nécessaire formation se heurte cependant au problème du manque de disponibilité des formateurs et à une prise en compte insuffisante dans les plans départementaux de formation continue (à l'exception, toutefois, du département du Vaucluse). Des formations existent dans les différents plans de formation : préparation au CAFIPEMF (certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles-maitre formateur), stages de conseiller pédagogique, stages de MAT, stages de MF (dans le Vaucluse) ; il resterait à prévoir systématiquement une formation à l'intention des différents maîtres de stages (MF et maîtres d'accueil temporaire).

Ce serait l'occasion d'engager un véritable travail de réflexion sur les fonctions de conseil sous la responsabilité des professeurs de l'IUFM, de procéder à des mises à niveau, et surtout d'entreprendre des recherches-actions dont les enseignants pourraient tirer parti.

Le second degré. Le projet 1995-1999 précise l'organisation, les orientations et les modalités de cette formation désignée comme une priorité de l'établissement. L'idée de formation de formateurs repose sur l'association du droit et du devoir de formation pour tous les formateurs intervenant dans les préparations.

Publics visés. Si la politique de formation de formateurs s'adresse à l'ensemble des formateurs, la difficulté de réunir les personnels est constatée, en raison des spécificités de chacune des catégories et des formations : collaboration entre ex-PEN (professeur d'École normale) et MF, difficulté de faire partager le sentiment d'appartenance à l'IUFM aux formateurs à temps partiel, disponibilité des formateurs. Ces contraintes, bien identifiées, ont permis de promouvoir la programmation régulière de ces actions en banalisant une demi-journée par semaine.

Le suivi des actions de formation de formateurs est encouragé et valorisé. Les «journées de culture commune» ne sont pas prises en compte dans le service des formateurs. En revanche, les séminaires «lourds» de formation générale et commune le sont. Le taux appliqué à cette formation est de 1/2 dans la limite de 12 HTD par an pour un service de 384 HTD, limite calculée *au prorata* du service effectué à l'IUFM. Ces mesures incitatives concernent essentiellement les actions prioritaires de l'IUFM. Pour les actions proposées par les DFR, le taux appliqué est de 1/4.

Une mise en œuvre progressive. Trois périodes peuvent être identifiées dans la mise en œuvre de la formation de formateurs à partir d'actions prioritaires. De 1991 à 1995, il s'agit de former les tuteurs des groupes de formation professionnelle (GFP) ainsi que les formateurs de terrain du premier et du second degrés. Ces actions sont alors guidées par la volonté de création d'une culture commune à l'ensemble des intervenants afin de partager les principes des formations professionnelles.

De 1995 à 1999, les orientations poursuivent cet engagement en resserrant les rapports avec la recherche afin de contribuer à la culture universitaire de l'établissement. C'est en ce sens que les priorités sont celles des équipes pédagogiques associant les formateurs du «terrain» et ceux du «centre», ainsi que les équipes pédagogiques des établissements d'accueil. Les contenus privilégiés sont l'analyse des pratiques, les compétences professionnelles de l'enseignant débutant, le mémoire professionnel.

Dans une troisième phase, actuellement engagée, il s'agit de professionnaliser les formateurs. Le projet de collaboration entre l'IUFM et les universités partenaires pour organiser des formations qualifiantes et diplômantes (DESS Métiers de la formation), intégré dans les plans quadriennaux des quatre universités partenaires et de l'IUFM, est une orientation intéressante pour la professionnalisation des personnels et leur formation continue.

Une structure adaptée aux orientations. L'organisation de la formation des formateurs est assurée par un directeur adjoint, désigné par le directeur de l'IUFM. Les orientations de la politique de formation des formateurs sont débattues au sein de la CFCF et proposées aux instances de l'IUFM. Un groupe de développement chargé de l'élaboration et de l'évaluation de cette formation est en relation avec la Direction de la recherche et du développement ainsi qu'avec les directeurs des DFR. C'est donc une structure qui affirme, par ses relations, le caractère universitaire de la formation professionnelle. Les actions de formation de formateurs s'appuient sur le Pôle sud-est : elles prennent la forme de journées d'étude centrées sur l'échange, la réflexion et la concertation.

Relations avec la recherche. La formation des formateurs à la recherche et par la recherche est une voie privilégiée pour la formation des formateurs PRAG, PRCE. Le soutien aux études doctorales en témoigne.

Les relations avec la recherche sont étroites : modalités de travail en séminaire, diffusion et valorisation des travaux. En outre, pour que «les formations se nourrissent de la recherche», la mise en œuvre des groupes de développement a vocation, par la conduite de travaux sur thème, à éclairer les problématiques de formation en apportant des productions pour la formation, des développements des architectures de formation ou bien des contributions plus fortes à la recherche.

Les liens entre formation de formateurs et recherche ont deux conséquences pratiques : ils contribuent à la problématisation des formations, et favorisent les interactions entre formation et recherche. En outre, ces liens consolident l'identité de la formation professionnelle, conçue comme une appropriation des outils de contrôle des interventions des enseignants. Ils fondent ainsi les contenus et les modalités des formations et tendent à limiter les écarts entre les actions menées en groupe à l'IUFM et l'accompagnement dans les stages en établissement. Cette cohérence va dans le sens d'une formation professionnelle réellement universitaire.

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

L'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Aix-Marseille donne l'image d'une institution au caractère affirmé, qui remplit parfaitement son rôle d'établissement d'enseignement supérieur à caractère professionnel. Efficace dans son fonctionnement, attentif aux exigences de la formation initiale, cet institut a su trouver un bon équilibre entre la transmission du savoir et le «savoir enseigner». Il a, par ailleurs, su réunir les conditions d'une recherche vivante. Le CNE porte un regard positif sur un établissement qui, dans le cadre de l'autonomie dont il dispose et de son contexte universitaire, accomplit avec succès les missions qui lui ont été confiées. Les recommandations qui suivent doivent être entendues relativement à cette appréciation globale.

L'ORGANISATION ET LE GOUVERNEMENT

L'organisation, en dépit d'une complexité qui en rend la lisibilité déconcertante, permet un fonctionnement efficace de l'établissement. Cette complexité résulte d'un souci permanent de concilier les contraintes d'un pilotage ferme et centralisé, nécessaire à l'unité de l'établissement, et celles d'un fonctionnement de type universitaire, qui permet aux acteurs de l'institution de participer aux prises de décision.

Le consensus sur l'organisation mise en place, ainsi que l'incontestable efficacité de cette organisation au service du fonctionnement de l'établissement, ne doivent pas masquer l'existence d'un certain nombre de problèmes. Ceux-ci ont été évoqués dans les différentes parties de ce rapport et les recommandations qui suivent en découlent directement :

- préciser le rôle de la "Direction des enseignements" et des départements de formation et de recherche dans la mise en œuvre des plans de formation et dans la gestion des moyens ;
- renforcer le pilotage de la formation des professeurs des écoles et le rôle des directeurs de site dans ce domaine ;
- améliorer la conception et la lisibilité de l'organigramme pour en faire un outil de communication avec l'ensemble des partenaires de l'IUFM, notamment les interlocuteurs de l'IUFM pour la formation continue.

Par ailleurs, le Conseil scientifique et pédagogique pourrait apporter une contribution importante au débat sur les finalités de la formation initiale.

Le CNE recommande que les travaux du Conseil scientifique et pédagogique et du Conseil d'administration soient davantage articulés. Ceci paraît possible sans rigidifier à l'excès des structures dont l'organisation a l'avantage de la souplesse, et pourrait contribuer à faciliter le pilotage de l'établissement.

LA FORMATION INITIALE

Les formations assurées par l'IUFM de l'académie d'Aix-Marseille sont de qualité. Elles visent à faire acquérir par les "élèves" à la fois les repères théoriques, garants d'une adaptabilité permanente, et les outils d'une adaptation rapide au premier emploi. La qualité des formations repose notamment sur les dispositifs mis en place pour assurer la régulation du travail des élèves - les groupes de formation professionnelle -, l'accès aux ressources documentaires, la coordination, la formation des formateurs au sein des départements de formation et de recherche (DFR). Elle repose aussi sur l'articulation qui s'établit avec les activités de recherche conduites dans l'établissement.

Ces activités, soutenues et coordonnées par la Direction de la recherche et du développement, relèvent pour la plupart de la didactique des disciplines. Elles s'insèrent de manière dynamique dans le réseau universitaire local et bénéficient d'une notoriété nationale, parfois même internationale.

Le CNE encourage l'IUFM à développer les relations scientifiques déjà fructueuses qu'il a su nouer avec les universités, en particulier pour la didactique des disciplines. A cet égard, la mise en œuvre d'un programme pluriformation (PPF) semble particulièrement opportun pour inaugurer une nouvelle étape de ces relations.

L'attention de l'IUFM et de ses partenaires doit toutefois être attirée sur deux problèmes que l'évaluation conduite par le Comité national d'évaluation a contribué à faire émerger :

1 - Les entretiens des experts avec les différents acteurs, externes et internes, ont fait apparaître des points de vue assez divergents sur les finalités de la formation initiale : entre les autorités académiques et l'IUFM, mais aussi, au sein de l'IUFM, entre les "élèves" et les formateurs.

Le CNE recommande que s'ouvre un débat de fond sur le sujet, un peu occulté jusqu'ici par une volonté partagée d'éviter tout conflit sur ces finalités.

Ce débat, s'il est bien mené, devrait permettre de lever un certain nombre de malentendus et d'éliminer des faux problèmes qui se fondent sur des termes que l'on oppose alors qu'on devrait les articuler : "universitaire" et "professionnel", "théorie" et "pratique", "adaptation" et "adaptabilité", etc. Il pourrait utilement s'élargir à la formation continue dans le but de parvenir à une vision partagée des différents besoins auxquels elle doit répondre.

2 - La principale ombre au tableau concerne le nombre insuffisant des maîtres formateurs du premier degré sur lesquels l'IUFM peut s'appuyer. De ce point de vue, on ne peut que partager les regrets de l'IUFM de n'avoir pas été autorisé à recourir à des maîtres d'accueil temporaire titulaires du CAFIME.

LA FORMATION CONTINUE

D'une manière générale, l'IUFM de l'académie d'Aix-Marseille n'apparaît pas encore capable de faire face à ses nouvelles missions de formation continue. L'organisation mise en place pour la formation initiale est en partie inadaptée à la prise en charge de la formation continue. Par ailleurs, l'IUFM ne possède qu'une partie des ressources humaines nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins en formation continue. Aussi le CNE est-il amené à faire deux recommandations.

Il conviendrait de créer une structure de suivi, d'évaluation et de pilotage de l'ensemble des activités de formation continue clairement identifiable par les partenaires académiques.

Il serait utile d'intégrer, dans les profils de recrutement des enseignants-chercheurs et des autres formateurs, les compétences nouvelles requises pour la formation continue.

LA VIE ÉTUDIANTE

La politique de l'IUFM en matière de vie étudiante présente des faiblesses soulignées par les différents acteurs. Sans vouloir nier la nécessaire responsabilité individuelle des élèves dans ce domaine, pour lequel ils bénéficient d'un contexte culturel très riche, le CNE souhaite attirer l'attention de l'IUFM sur les efforts qui devraient être faits en vue d'améliorer l'accueil, la sociabilité et les pratiques culturelles sur les sites.

TABLE
DES
SIGLES

AASU : attaché d'administration scolaire et universitaire
 AIS : adaptation et intégration scolaires
 ATOS ou IATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service

CA : conseil d'administration
 CAFEP : concours d'accès aux listes d'aptitude aux fonctions de l'enseignement privé
 CAFIMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître-formateur
 CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles maître-formateur
 CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles
 CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
 CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
 CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
 CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2e grade
 CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
 CASU : conseiller d'administration scolaire et universitaire
 CCSTI : centre de culture scientifique, technique et industrielle
 CDDP : centre départemental de documentation pédagogique
 CDI : centre de documentation et d'information
 CEC : contrat emploi consolidé
 CEFISEM : centre d'enseignement et de formation pour l'insertion et la scolarisation des enfants de migrants
 CES : contrat emploi solidarité
 CFCF : commission de la formation continue et de la formation de formateurs
 CIO : centre d'information et d'orientation
 CIRADE : centre interdisciplinaire de recherche : apprentissage, didactique, évaluation
 CNU : Conseil national des universités
 CPAIEN : conseiller principal adjoint à l'inspecteur de l'éducation nationale
 CPE : conseiller principal d'éducation
 CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
 CPR : centre pédagogique régional
 CRDP : centre régional de documentation pédagogique
 CSP : conseil scientifique et pédagogique
 CUFFEF : centre universitaire de formation des formateurs

DAMECO : délégation académique à la mutualisation et à l'échange des compétences
 DEAA : directeur d'école annexe ou d'application
 DESS : diplôme d'études supérieures spécialisées
 DETU : directeur d'études
 DEUG : diplôme d'études universitaires générales
 DFR : département de formation et recherche
 DIFOR : division de la formation (service du rectorat)

EPS : éducation physique et sportive
 ESG : sciences économiques, sociales et de gestion
 ETT : enseignements techniques et technologiques

FC : formation continue
 FGC : formation générale et commune
 FI : formation initiale

GFP : groupe de formation professionnelle
 GIP : groupement d'intérêt public
 GTCF : groupe de travail de la formation continue

HDR : (maître de conférence préparant une) habilitation à diriger des recherches
 HTD : heures équivalent travaux dirigés

IA : inspecteur académique
IEN : inspecteur de l'Éducation nationale
IMF : instituteur maître formateur (remplacé par MF : maître-formateur)
INRP : Institut national de la recherche pédagogique
IPR : inspecteur pédagogique régional
IREM : institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques
ISE : ingénierie et sciences de l'éducation
IUT : institut universitaire de technologie

KF : millier(s) de francs

LVE : langues vivantes étrangères

MAFPEN : mission académique de formation des personnels de l'Éducation nationale
MASS : mathématiques appliquées aux sciences sociales
MAT : maître d'accueil temporaire
MCF : maître de conférences
MF : maître formateur
MPU : médecine préventive universitaire

NTIC : nouvelles technologies de l'information et de la communication

OP : ouvrier professionnel

PCP : professeur conseiller pédagogique
PDF : plan départemental de formation
PE : professeur des écoles
PE1 : étudiant de première année préparant le concours de professeur des écoles
PE2 : professeur des écoles stagiaire (2e année de formation)
PEIMF : professeurs des écoles et instituteurs maîtres formateurs
PIUFM : professeur des universités enseignant à l'IUFM
PLC : professeur de lycée et collège
PLC1 : étudiant de première année préparant un concours de professeur du second degré (lycée et collège)
PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2e année de formation)
PLP2 : professeur de lycée professionnel
PPF : programme pluri-formation
PR : professeur des universités
PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur
PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur

QCM : questionnaire à choix multiples

RFC : responsable de la formation continue

SCFC : service commun de la formation continue
SERTICE : service commun des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
SES : sciences économiques et sociales
SFA : sciences fondamentales et appliquées
SGASU : secrétaire général d'administration scolaire et universitaire
SHS : sciences de l'homme et de la société
STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS : section de techniciens supérieurs
SUAPS : service universitaire des activités physiques et sportives

TLC : textes, langage et communication

UMR : unité mixte de recherche

ZEP : zone d'éducation prioritaire

POSTFACE :
RÉPONSE DE
LA DIRECTRICE

**REPONSE DE LA DIRECTRICE DE L'IUFM d'AIX-MARSEILLE
AU RAPPORT DU COMITE NATIONAL D'EVALUATION**

L'évaluation de l'IUFM par le CNE a été vécue comme un temps fort par l'ensemble des personnels qui ont bien compris l'utilité d'une telle analyse pour un établissement créé depuis seulement quelques années et sur lequel souffle encore un esprit pionnier.

Le regard positif porté globalement par le CNE sur notre institut est certainement de nature à nous encourager à continuer dans la direction qui a été prise depuis sa création à savoir consolider et développer les missions dévolues à un établissement public d'enseignement supérieur à caractère professionnel.

Les points retenus par les experts pour la discussion vont permettre à l'IUFM de préciser ses modes de fonctionnement, de mieux assurer ses nouvelles missions et d'affirmer sa place dans l'académie parmi les acteurs du système éducatif

Il est à noter cependant que la venue du CNE a coïncidé avec la dernière phase d'élaboration du plan de formation 2000-2003, qui a reçu depuis, l'agrément du Ministère. Ce projet prend d'ailleurs en compte par avance certaines préconisations du CNE.

L'organisation et le gouvernement

Le nouveau projet d'établissement instaure une direction des enseignements plus forte formée par la réunion des responsables du premier degré, du second degré, de la formation continue et de la formation générale commune.

Responsable de la politique académique et de la carte des formations, la direction des enseignements construit une vision transversale des formations dont elle assure la cohérence, le suivi et l'évaluation. Son caractère collégial lui permettra de prendre en charge de façon plus efficace l'ensemble des composantes de la formation, en particulier pour le premier degré. Dans ce domaine son activité sera relayée par la création des responsables pédagogiques de site.

Les DFR regroupent :

- les formateurs dont ils gèrent le recrutement et la formation,
- les filières qui sont le lieu de mise en œuvre du plan de formation des professeurs de collèges et lycées et les garantes des contenus de la formation.

La polyvalence des professeurs des écoles ne permet pas aux DFR, qui sont des regroupements essentiellement disciplinaires, de prendre en compte l'ensemble des problèmes de la formation du premier degré. Leur action est complétée par celle d'autres acteurs :

- responsables de la formation générale et commune,
- responsables disciplinaires et responsables pédagogiques de site.

C'est à partir de cet éclaircissement des fonctions de chacun que l'on peut attendre une meilleure lisibilité de l'organigramme.

En ce qui concerne le CSP, des commissions de travail temporaires ont été mises en place : rénovation des IUFM, règlement intérieur, service des formateurs. Des commissions permanentes seront constituées à l'avenir. Elles auront pour mission d'informer le CSP, d'y nourrir le débat ou de se saisir de questions soulevées par le Conseil d'administration. Le rôle du CSP, instance de proposition auprès du CA, pourra ainsi être pleinement réalisé.

La formation initiale

La bonne qualité de la formation dispensée à l'IUFM, soulignée par le CNE, est en particulier liée à l'existence des groupes de formation professionnelle (GFP). L'importance de ce lieu de construction de la professionnalisation a d'ailleurs été reconnue par le Ministère qui a proposé de le retenir pour le contrat quadriennal.

Notre institut a toujours porté une attention particulière à l'articulation formation initiale - formation continue - formation des formateurs - recherche.

L'agrément du programme pluri formation (PPF) permettra de donner un cadre institutionnel au développement des échanges avec les universités partenaires en matière de formation et de recherche.

Le débat récurrent sur les finalités de la formation initiale entre formateurs et formés, propre sans doute à toute formation professionnelle, résulte de la difficulté pour les formés de se dégager des urgences d'une formation au jour le jour visant une adaptation immédiate au métier. Une prise de recul, appuyée sur des outils théoriques et l'analyse des pratiques, est pourtant indispensable pour assurer l'adaptabilité des futurs enseignants à un métier en constante évolution. Cela ne signifie pas que l'on doive négliger l'aide immédiate aux stagiaires. C'est bien une des fonctions du GFP que de construire et analyser les séquences d'enseignement mises en oeuvre sur le terrain. Notre plan de formation tente, dans une courte durée, de tenir les deux bouts de la chaîne.

Un dialogue entre le rectorat futur employeur, et l'organisme de formation professionnelle sur les modalités et les finalités de la formation est nécessaire. En cela, le CA et le CSP constituent pour les échanges un cadre institutionnel nécessaire mais non suffisant.

Sur la proposition du Recteur, un groupe de travail rectorat - IUFM, se met en place pour réfléchir à la question de l'alternance dans la formation des professeurs des écoles. Ce travail pourrait être utilement poursuivi et élargi dans d'autres instances (conseils d'IEN, réunions de bassins, etc.), mais ici l'initiative n'appartient pas à l'IUFM.

La formation continue

Lors de la dévolution de la formation continue second degré aux IUFM, à la rentrée 1998, le parti pris de l'institut a été de refuser de créer un IUFM bis par la juxtaposition des structures de formation initiale et de formation continue existantes mais plutôt d'œuvrer à une véritable intégration de la formation professionnelle.

La mise en place de groupes de développement spécifiques a permis de faire évoluer les contenus et les pratiques tout spécialement dans les domaines où le caractère disciplinaire des DFR ne leur permettait pas de prendre en compte les nécessités de formation pluridisciplinaire et pluricatégories. L'évolution de la formation continue dépendra pour une large part de l'évolution des modalités d'élaboration d'un cahier des charges avec le rectorat.

A l'intérieur de l'IUFM, le suivi et l'évaluation font partie des missions de la direction des enseignements. Dans ces domaines une mission plus globale, comprenant la formation continue, serait envisageable avec une structure et des moyens nouveaux.

Vie de l'étudiant

L'accueil des étudiants bute aujourd'hui sur la question des locaux. Ces problèmes ont été pris en compte dans la préparation d'U3M et de la contractualisation.

Nous sommes heureux de constater qu'une partie des recommandations du CNE a déjà été prise en compte dans le nouveau projet d'établissement entré en vigueur en septembre 2000. Les perspectives ouvertes par la contractualisation permettront d'encourager et d'accompagner les évolutions déjà en cours.

Il est à noter que la reconnaissance de la qualité des formations dispensées souligne l'investissement de l'ensemble des personnels et des partenaires de l'IUFM autour d'un projet commun partagé.

A la veille de mon départ, je souhaite à mon successeur, qui bénéficiera de l'éclairage extérieur apporté par le CNE, de poursuivre et d'améliorer le travail entrepris.

Fait à Marseille, le 5 octobre 2000

Danielle BOUIN

Directrice de l'IUFM d'Aix-Marseille

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'École française d'Athènes*, 1997

L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'École nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique*, 2000

L'IUFM d'Aquitaine*, 2000

L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000

L'IUFM d'Auvergne, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes, 2000

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999

L'université de Picardie - Jules Verne, 2000

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
Rapport au Président de la République, 1998
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993
Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Les universités nouvelles, 1996
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

Bulletins n° 1 à 29

Profils n° 1 à 42

CNE

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Pierre GILSON

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Bernard CARRIERE

Monsieur Marcel PINET

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Michel DELEAU

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin